VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2022 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1697
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une dérogation bienvenue pour le colza et la moutarde



Photo : Réussir SA

// INSECTICIDES

C'était un véritable sujet d'inquiétude pour les agriculteurs s'apprêtant à semer leur colza ou leur moutarde : l'interdiction du Phosmet leur retirait tout moyen de lutter contre les larves de grosses altises qui produisent des ravages sur ces cultures. Mais Terres Inovia et la Fédération des producteurs d'oléagineux ont obtenu une dérogation régionalisée pour utiliser une solution insecticide alternative basée sur la molécule cyantranilipole. La Bourgogne-Franche-Comté est concernée.

PAGE 03


Freepik

ACTUALITÉ P.04
Lynx // Un retour confirmé



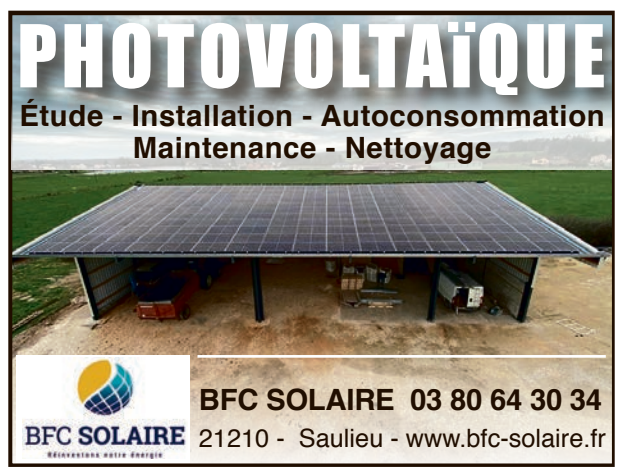
PRODUCTIONS P.10
Tournesol // Des rendements dans la moyenne basse


Amazone

DOSSIER P.17
Semoirs //Les nouveautés 2022

Encarté avec cette édition : Catalogue Delta Force - De Bruin (sur certains cantons)





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 LYNX : UN RETOUR CONFIRMÉ

.05 ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE : LE GRAND INVENTAIRE

.06 LABOUR À L'ANCIENNE : DU TRAVAIL DE PRO

.07 DIJON CÉRÉALES : UNE REMISE DE DIPLÔMES

.08 MOISSONS 2022 : BILAN ET PERSPECTIVES

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 FÊTE DE L'AGRICULTURE : DES TERRES DE JADE QUI ONT TENU LEUR PROMESSE

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 TOURNESOL : DES RENDEMENTS DANS LA MOYENNE BASSE

.11 OLÉAGINEUX : GÉRER LES REPOUSSES DANS LES COLZAS

.12 RÉCOLTE DU TOURNESOL : LE MEILLEUR POUR LA FIN

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 VENTE À LA FERME : UN CHOIX SPÉCIFIQUE

.14 FERME ÉQUESTRE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, ÉQUIDÉ

.15 MARCHÉS : 2021, BELLE ANNÉE POUR LA VIANDE BIO …AVANT L'INCERTITUDE

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 INNOVATIONS : LE VIGNERON NOUVEAU EST ARRIVÉ

DOSSIER // SEMOIRS

.17 LES 10 POINTS CLÉS POUR RÉUSSIR SES SEMIS AU MONOGRAINE

LES NOUVAUTÉS 2022

RURALITÉ // TERRITOIRES

.27 AMRF : LA CULTURE, UN ENJEU MAJEUR POUR L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

.28 ALIMENTATION : LA LOGISTIQUE, ÉLÉMENT-CLÉ D'UNE CONSOMMATION PLUS LOCALE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.29 QUALITÉ DE L'EAU : LES AGRICULTEURS S'ENGAGENT

RURALITÉ // COLLECTIVITÉS

.30 ATTRACTIVITÉ : PETITES VILLES DE DEMAIN, LA PROXIMITÉ EN PROJETS

SERVICES

.31 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.32 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.34 **PETITES ANNONCES**

.36 **ANNONCES LÉGALES**

MAGAZINE // LOISIRS

.39 JOURNÉES DU PATRIMOINS : RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE, MAIS PAS SEULEMENT…

// EN BREF

Changement climatique Les Chambres veulent accompagner 100 000 fermes d'ici 2030

Alors que la France connaît une sécheresse *« sans précédent »*, Chambres d'agriculture France (ex-APCA) veut lancer un *« plan massif et individualisé d'adaptation au changement climatique »* visant à accompagner 100 000 exploitations d'ici 2030, a annoncé son président Sébastien Windsor le 6 septembre en conférence de presse. La première étape consistera à *« sensibiliser les agriculteurs au climat de 2030-2050 »*, a-t-il précisé, sur la base des diagnostics territoriaux réalisés lors du Varenne de l'eau. Les Chambres comptent ensuite réaliser des diagnostics dans 1 000 exploitations en 2023 afin de *« tester les guichets locaux »*. À l'issue de ces premiers échanges, les conseillers identifieront avec les agriculteurs *« trois ou quatre leviers »* (assurance, changements de variétés, de cultures, de système fourrager, de méthode de travail du sol, agrivoltaïsme, etc.). À partir de 2024, les Chambres visent un rythme de croisière de 10 000 à 20 000 exploitations par an. Ces diagnostics climat dureront moins d'une journée, pour un coût de *« 500 à 1 000 euros »* ; leur financement est encore à l'étude.

Aides gaz et électricité Dispositif prolongé jusqu'à décembre et simplifié

Dans un communiqué paru le 6 septembre, le ministre de l'Économie a annoncé la prolongation jusqu'à fin décembre 2022 et la *« simplification »* du dispositif d'aide aux entreprises grandes consommatrices d'énergie (coûts de gaz et d'électricité supérieurs à 3 % du chiffre d'affaires). L'une des aides, celle plafonnée à 2 millions d'euros, était jusqu'ici réservée aux entreprises démontrant une baisse d'excédent brut d'exploitation (EBE) d'au moins 30 % sur un trimestre par rapport à 2021. Ce seuil de 30 % est supprimé, annonce le ministère, qui précise qu'une *« simple baisse de l'excédent brut d'exploitation, calculée sur une base mensuelle par rapport à 2021, sera désormais suffisante pour remplir ce critère »*. Pour l'ensemble des aides, les critères seront désormais appréciés *« soit à la maille mensuelle, soit trimestrielle »*, les dates limites de dépôt seront repoussées, et les régularisations de factures pourront être intégrées ultérieurement. Des modifications qui devraient aller dans le sens de la FNSEA, qui avait formulé des demandes semblables. En conférence de presse, le même jour, sa présidente Christiane Lambert a rappelé les principales productions agricoles concernées : horticulture, légumes sous serre, volailles.

Énergie L'industrie agroalimentaire devrait échapper au rationnement

Le ministre de l'Industrie Roland Lescure a assuré, le 5 septembre sur l'antenne de France Info, que d'éventuelles mesures de rationnement sur l'énergie ne toucheraient pas *« les entreprises qui ne peuvent pas s'arrêter »*, dont *« un certain nombre d'entreprises agroalimentaires »*. Le gouvernement travaille sur les secteurs à protéger d'éventuelles restrictions sur l'accès à l'électricité, et surtout au gaz, qui pourraient advenir cet hiver. Si de telles mesures devaient être prises, elles concerneraient *« quelques milliers d'entreprises qui sont de gros consommateurs »* et, en premier lieu, le tertiaire. *« Réduire le chauffage, mettre une partie des salariés peut-être en télétravail en fin de semaine, cela peut, là encore, permettre de limiter ce scénario de rationnement »*, explique Roland Lescure.

// EN IMAGE

Une formation à distance pour le bien-être animal

Le ministère de l'Agriculture, le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise agricole Vivea et l'opérateur de compétences Ocapiat ont annoncé le 5 septembre, la mise en ligne du module de formation à distance réservé aux référents bien-être animal des élevages de porcs et/ou de volailles.
Cette formation est opérationnelle depuis le 1er septembre. Les *« référents bien-être animal »* peuvent débuter ou finaliser leur parcours de formation continue. Celui est divisé en deux étapes : module à distance et formation labellisée.
La formation est accessible sur le site www.formation-referent-bien-etre-animal.fr.
Pour aller plus loin, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a mis en ligne un questions/réponses disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://agriculture.gouv.fr/referent-bien-etre-animal-questions-reponsesPour rappel, la désignation et la formation d'une personne référente bien-être animal dans les élevages est obligatoire depuis le 1er janvier 2022.



// LE DESSIN



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// INSECTICIDE

Dérogation régionalisée obtenue pour le colza et la moutarde

À la suite de l'interdiction du Phosmet, les producteurs de colza et de moutarde se posaient la question de poursuivre ces cultures, face à la menace constituée par les grosses altises. En ce début du mois de septembre, une alternative régionalisée leur est proposée. La Bourgogne-Franche-Comté est concernée.



Gilles Robillard, agriculteur de l'Yonne et président de Terres inovia: *« En parallèle de la solution d'urgence constituée par la dérogation, nous travaillons sur l'émergence d'un colza plus robuste, reposant sur d'autres approches agronomiques ».*

Quatre régions et un département viennent d'obtenir une dérogation concernant l'utilisation d'un insecticide afin de lutter contre les larves de grosses altises qui s'en prennent plus particulièrement aux cultures de colza et de moutarde. En Bourgogne-Franche-Comté, dans le Grand-Est, l'Île-de-France, le Centre-Val de Loire et le département de l'Allier, les producteurs de colza et de moutarde vont disposer d'une période de 120 jours (du 15 octobre 2022 au 12 février 2023) durant laquelle ils vont pouvoir procéder à des traitements insecticides en cas d'attaques de larves de grosses altises. La dérogation dont ils bénéficient permettra le recours au Minecto Gold, basé sur la molécule de cyantranilipole.

Forte mobilisation

L'information est un véritable soulagement pour de nombreux producteurs qui s'interrogeaient sérieusement sur la pertinence de persévérer dans ces cultures, depuis l'interdiction du recours au Phosmet, officialisée en janvier dernier par un règlement européen. L'obtention de cette dérogation a été saluée par Arnaud Rousseau, président de la Fédération française des producteurs d'oléagineux (Fop) et vice-président de la FNSEA: *« C'est le résultat d'une très forte mobilisation syndicale, en lien très étroit avec Terres Inovia. […] Obtenir une telle dérogation est particulièrement difficile dans le contexte actuel, peu propice à de telles décisions, pourtant nécessaires en l'absence d'alternatives »*. Plus largement la dérogation s'inscrit dans le cadre de discussions sur les modalités d'accompagnement des producteurs, à la suite de l'interdiction du Phosmet. Ainsi, en parallèle de cette problématique, les recherches en faveur de l'émergence de variétés de colza robustes sont aussi encouragées. La dérogation obtenue n'a pas un caractère permanent: elle devra être renouvelée chaque année, avec l'espoir, à l'horizon 2025, de l'autorisation de mise en marché du Minecto Gold. Mais rien n'est certain sur ce point.

Le risque réel d'un arrêt de culture

En Bourgogne-Franche-Comté, et dans le contexte international qui incline à favoriser une hausse des productions agricoles telles que le colza, la nouvelle de la dérogation va sans doute inciter des producteurs à relancer une production qui s'était considérablement réduite ces dernières années, en raison d'attaques de ravageurs mais aussi de sécheresses ayant mis à mal les rendements. Par ailleurs, on comprendrait mal que la production de moutarde, dont la relocalisation est aujourd'hui fortement encouragée par les acteurs de la filière, se trouve entravée par une absence de solution alternative au Phosmet. Pour Gilles Robillard, président de Terres Inovia et agriculteur dans l'Yonne, la décision intervenue au début du mois ne peut être que saluée: *« Dans notre région,* précise-t-il, *nous étions confrontés, ces dernières années, à des attaques très importantes de grosses altises, qui mettaient directement en péril la culture. L'arrêt du Phosmet sans alternative signifiait plus ou moins l'arrêt de la culture du colza ou de la moutarde dans les régions concernées par la dérogation »*. Face à ce contexte, Terres Inovia a lancé une analyse afin de voir si des solutions, chimiques, mais aussi agronomiques, pouvaient émerger. *« Nous explorons la voie du colza robuste,* poursuit Gilles Robillard, *qui consiste à mettre en œuvre des pratiques agronomiques permettant d'obtenir un colza dont le développement sera le plus fort possible, au moment de l'arrivée des insectes, fin septembre. Cela passe notamment par un travail du sol plus tôt afin de tenter de conserver de la fraîcheur, avoir une levée de la culture elle aussi plus tôt »*. Au-delà de ces recherches, Gilles Robillard demeure conscient que ces leviers techniques et agronomiques ne sont, à ce jour, pas suffisants. On le voit encore dans la configuration de cette année: parvenir à un stade de levée suffisamment développé fin septembre sera difficile. Dès novembre 2021, les acteurs du monde agricole savaient que l'homologation du Phosmet ne serait pas renouvelée. Dans le même temps, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'époque, Julien Denormandie, a annoncé une enveloppe budgétaire de 2,5 millions d'euros destinée à financer l'émergence de solutions à court terme face à cette problématique. Un travail avec les services de l'État a donc été engagé sur ce thème, dès le début de l'année 2022, avec un double impératif: travailler sur le moyen et le long terme afin de trouver des solutions durables, et subvenir à l'urgence de la campagne à venir, avec des semis qui interviennent en ce moment. C'est dans ce contexte qu'a été monté le dossier de demande de dérogation. L'espoir est maintenant que cette dérogation mette un coup d'arrêt à la perte de surfaces en colza observée depuis plusieurs années dans notre région. Il faut aussi noter que le cyantranilipole a obtenu une dérogation de même nature pour le colza, en Allemagne. *« Nous devons malgré tout garder à l'esprit que l'efficacité de cette molécule face aux grosses altises est moindre que celle du Phosmet »* conclut le président de Terres Inovia.

Berty Robert



Photo: Réussir SA

La larve de grosse altise met à mal depuis plusieurs années les cultures de Colza en Bourgogne-Franche-Comté.

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri

Avallon 03 86 34 18 35
St Clément 03 86 83 02 01
Tannay - Brienon/Armançon - Tonnerre

Promodis
Pro, Proche, Promodis



L'OFFRE du MOIS

Fléaux KUHN A5407231

Prix de vente au sac de 50
1,30 € HT/unité

Prix de vente à l'unité
1,85 € HT/unité

Valable jusqu'au 30/10/2022

N'oubliez pas les autres pièces d'usure qui vont avec :
- Les manilles
- Les entretoises
- Les boulons
- Les écrous

Toutes ces pièces sont disponibles en diamètre 12 ou 14.

// LYNX

Un retour confirmé

Dans un communiqué de presse daté du 19 août, l'administration affirme avoir la preuve qu'un lynx s'est reproduit en Côte-d'Or.



Freepik

Depuis plus d'une décennie, des témoignages parvenaient à l'Office français de la biodiversité, sans pour autant que ces observations puissent être validées de façon formelle. La présence du lynx en Côte-d'Or est aujourd'hui confirmée, à en lire le communiqué de presse de la préfecture que voici en intégralité : *« Le suivi du Lynx boréal assuré en France par le Réseau Loup Lynx de l'Office français de la biodiversité a permis de mettre en évidence la première preuve de reproduction de l'espèce en Côte-d'Or. Cette espèce à fort enjeu patrimonial (environ 180 individus en France dont environ 80 % se situent dans le Massif jurassien) fait l'objet d'un plan national d'action dont Fabien Sudry, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, est le coordinateur. Un des enjeux de ce PNA porte sur la recolonisation spontanée de nouveaux espaces forestiers. Depuis plus de 10 ans, des témoignages parviennent à l'OFB de la présence de lynx en Côte-d'Or, sans pour autant que ces observations puissent être validées de façon formelle. C'est seulement en septembre 2018, avec la découverte d'un lynx mort à Échannay (21) que l'OFB obtient la confirmation de la présence de l'espèce dans le département. Entre 2018 et aujourd'hui, des images et vidéo confirment la présence d'au moins deux individus différents en Côte-d'Or (lynx différenciés par leur pelage unique). Pour rappel, le lynx est une espèce protégée au niveau national et au niveau international (sa destruction est passible de 150 000 euros d'amende et de trois ans d'emprisonnement). Cette espèce consomme préférentiellement des ongulés sauvages (chevreuil, chamois) et dans de très rares occasions des moutons. Un seul constat de dommage avéré a été réalisé et attribué au lynx en 2021 dans le département. Suite à plusieurs signalements et images de lynx sur la côte et l'arrière côte dijonnaise, les agents du service départemental de l'OFB ont disposé des pièges-photos pour confirmer la présence de l'espèce. La dernière relève a permis de collecter plusieurs vidéos montrant une femelle lynx avec son jeune jouant devant le piège-photographique. Afin de mieux suivre et connaître cette espèce sur notre département, un dispositif de pièges-photographiques sera déployé dans les semaines à venir, en partenariat avec l'ONF, la Fédération des Chasseurs, les associations de protection de la nature, ainsi qu'avec les correspondants du réseau Loup Lynx de l'OFB ».*

AG

Pas vu d'un bon œil

Le concours d'agneaux de boucherie de Saulieu se tenait le 20 août, au lendemain de cette publication. Quatre exposants ont accepté de livrer leur ressenti sur ce communiqué.



Gabriel Papillon (Santosse) : *« Nos ancêtres pleuraient de joie quand ils arrivaient à se débarrasser du loup et du lynx. Aujourd'hui, il y a de nouveau de quoi pleurer, mais certainement pas de joie. La ré-introduction du lynx, comme celle du loup, est vouée à la catastrophe pour nos élevages. Nos agneaux et nos brebis sont des proies faciles pour eux, les problèmes seront encore pour nous ».*



Julien Delamare (Thoisy-la-Berchère) : *« Nos anciens, à l'époque, avaient éliminé les loups et les lynx pour pouvoir faire de l'élevage et nourrir la population. Là, nous revenons clairement en arrière... Ça ne va pas pouvoir aller... Ces animaux seraient beaucoup mieux dans des parcs par rapport à la menace qu'ils représentent ».*



Romain Poillot (Thoisy-la-Berchère) : *« Cette nouvelle est forcément inquiétante pour les éleveurs. Le lynx attaque les ovins, il n'y a pas de débats là-dessus. Les éleveurs situés dans des régions où cet animal est en nombre rencontrent des problèmes. Si le lynx se multiplie chez nous, il y aura aussi des attaques. Il y a quelques jours, le loup a encore fait parler de lui à quelques kilomètres d'ici, à Moux-en-Morvan. Nous n'avons vraiment pas besoin de ça ».*



Romain Bertrand (Marcilly-Ogny) : *« Avec le loup et le lynx, cela commence à faire beaucoup... Que faire, à part changer de métier ? Il faut déjà des filets électriques contre le loup : va-t-on nous imposer un système supplémentaire contre le lynx ? Cela devient très compliqué... ».*

// ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Le grand inventaire

Depuis 2017, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) lance des appels à projet afin d'aider les communes à établir un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) dont certains dans la Nièvre.



Photo : Mathilde Adrien

Apéro Biodiv' sur la butte aux Orchidées à Arbourse.

L'Office Français de la Biodiversité (OFB) compte près de 2 800 communes impliquées dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité (ABC) depuis 2017, date de lancement du projet. Soutien financier pour lesdites communes, l'OFB lance chaque année un appel à projet dans ce cadre pour les communes intéressées. Le but est *« de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire »* comme l'indique le site de l'OFB. Parmi les communes concernées, la Communauté de communes des Bertranges, engagée depuis 2021.

« Nous avons répondu à un appel à projet lancé par l'OFB en 2021, et nous avons été retenus », précise Gilles Devienne, vice président en charge de l'environnement et du développement durable au sein de la Communauté de communes. *« La communauté de communes des Bertranges a créé le dossier pour les 32 communes qu'elle regroupe. Grâce à cela, nous avons un financement pour réaliser un inventaire de la faune et de la flore – sur des espèces patrimoniales ciblées – pour l'ensemble du territoire »*.

Financement

Élise Bitault, chargée de mission Biodiversité auprès de la Communauté de communes des Bertranges complète : *« L'OFB nous finance à 80 % du montant nécessaire pour la réalisation, soit 163 800 euros sur un budget total d'environ 204 000 euros. Sans cet engagement de l'OFB, nous n'aurions pas pu envisager de mener à bien un tel projet »*.

Selon l'OFB, le coût moyen d'un ABC mené sur 2 à 3 ans est estimé à 38 000 euros pour une commune. Ce coût et cette durée varient en fonction de la superficie, du degré d'exhaustivité demandé et de la complexité écologique du territoire. Pour aider les communes concernées, un guide méthodologique a été mis en place (https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/0035029488a65c81f59b3).

« Certes le montage du dossier peut paraître complexe, mais ce travail aura des retombées non négligeables » souligne Élise Bitault. *« En effet, nous sommes convaincus de l'importance de répertorier les espèces présentes sur notre secteur, notamment pour les agriculteurs, les habitants et les touristes. Nous avons d'ailleurs constaté une vraie demande en ce sens de la part de nos administrés et des personnes de passages. Répertorier ces espèces est donc un pan non négligeable pour l'attractivité de notre territoire. S'ajoute à cela, une volonté de la communauté de communes de mieux connaître son secteur afin de trouver des solutions pour préserver ces espèces comme la restauration de mares, de zones humides ou encore entretien des pelouses calcaires via un partenariat avec la profession agricole, etc. Cela nous permettra également d'adapter notre Plan local d'urbanisme (PLU) en fonction ou encore d'alerter les porteurs de projets (photovoltaïques ou éoliens) sur la présence de ces espèces dans le secteur choisi pour l'implantation de structures diverses »*.

Un peu d'aide

« Pour réaliser cet inventaire, nous travaillons main dans la main avec le Conservatoire Botanique national du bassin parisien, la société d'histoire naturelle d'Autun, Nature Nièvre (pour le comptage des oiseaux), anciennement LPO Nièvre. En cours de comptage, nous pouvons déjà dire que nous nous sommes intéressés aux chauves-souris, aux papillons, aux libellules ou encore aux amphibiens ; en fait aux espèces emblématiques de notre bassin de vie ».

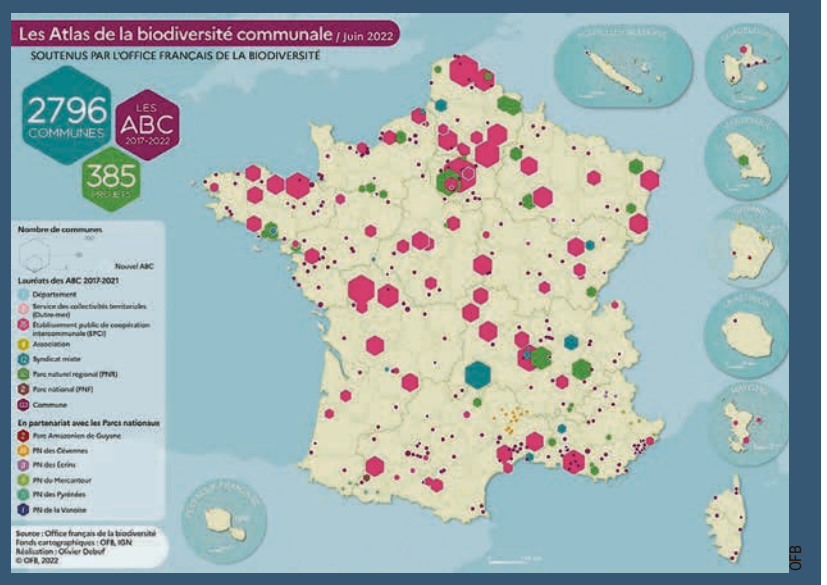
Aller plus loin

« Outre l'inventaire, nous avons mis en place des animations afin de communiquer sur le sujet pour sensibiliser le grand public à certaines problématiques environnementales. Cela passe par des expositions, des concours photos, des rencontres autour d'un pot de convivialité nommés « apéro Biodiv' » (le dernier était organisé le 2 septembre à Prémery), ou encore la projection de films ».

Chloé Monget

Retrouvez toutes les animations proposées sur www.lesbertranges.fr ou 03 86 37 99 07.

D'autres communes



Dans la Nièvre, Nevers est aussi engagé dans un ABC et prochainement Coulanges-lès-Nevers. D'autres articles plus précis sur le sujet seront prochainement publiés dans TDB. Il est également à noter que l'Yonne participe à la création d'ABC avec la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et la commune de Bassou.

L'ensemble des ABC se retrouve sur le site https://abc.naturefrance.fr/



// LABOUR À L'ANCIENNE

Du travail de pro

Un concours de labour à l'ancienne était proposé le 28 août dans le canton d'Arnay-le-Duc. Vingt-quatre personnes ont réalisé un travail le plus soigné possible, évalué par un jury.



Marius Raze (Uchey) et Jérémy Gagnepain (Molinot) ont obtenu les meilleures notes de la journée, avec respectivement 265 et 264 points.

Une journée à la campagne comme on les aime avec : de la bonne humeur, de la simplicité, le plaisir de se retrouver après deux années de covid et un challenge à relever avec un concours de labour, à l'ancienne qui plus est. Le programme du 28 août était fort sympathique à Uchey, hameau de Viévy à quelques dizaines de mètres de la commune de Thury. De nombreux spectateurs s'étaient déplacés pour assister aux différentes épreuves. Sur place, du vieux matériel, à deux roues motrices et datant d'avant 1975. *« Vingt-quatre personnes de 15 à 65 ans ont tenté leur chance. Deux autres concurrents, Serge Roulot et Jean-François Renard, ont même participé avec des chevaux de trait, mais ils n'ont pas été classés »*, indique Nathalie Raze, agricultrice dans le hameau et membre de l'organisation. Le jury, composé de deux groupes de quatre personnes, a attribué la meilleure note à Marius Raze, qui a rendu un labour le plus propre et le plus régulier de la journée au volant d'un Massey 42. Ce jeune homme de 22 ans, installé sur la ferme familiale à Uchey, devance d'un tout petit point Jérémy Gagnepain, originaire de Molinot, lui aussi très proche de la perfection (265 contre 264 points). Trois filles étaient également de la partie avec Anaïs Bourguignot, Clotilde Bizouard et Laetitia Gaborit. Cette dernière, en provenance du village de Sully (71), décroche une très belle 6e place.

À refaire

Ce concours de labour fêtait sa troisième édition. Les deux premières, organisées en 2018 et 2019, avaient réuni 15 et 18 participants. *« Nous avions à cœur de repartir de l'avant après ces trois années d'absence »*, confient Claude Raze et Sylvain Bourguignot, agriculteurs à Uchey et Chevigny-Saint-Sauveur. Ces deux amis sont à l'origine de cette manifestation : *« cela faisait un petit moment que nous en parlions ensemble, l'idée était d'organiser quelque chose pour s'amuser, bien entendu en lien avec l'agriculture. Le labour à l'ancienne était parfaitement trouvé. Ce rendez-vous est de plus en plus fréquenté, l'association des loisirs des Viévytiçois nous a rejoints dans notre démarche. Merci aux bénévoles et à l'entreprise de TP Stéphane Boulley à Uchey ainsi qu'au Gaec de la Chenevière à Aubigny-la-Ronce pour leur aide dans l'organisation. La majorité des participants étaient très jeunes, cela fait plaisir de voir qu'ils s'intéressent au matériel que nos anciens utilisaient. Merci également à toutes les personnes qui nous ont rendu visite et peut-être à l'année prochaine ! ».*

AG

Le classement complet

1er : Marius Raze (265 points), 2e : Jérémy Gagnepain (264), 3e : Vincent Fougère (261), 4e : Nicolas Raze (257), 5e : Yves Chatain (247), 6e : Laetitia Gaborit (244), 7e : Emmanuel Verdelot (243), 8e : Louis Bourguignot (242), 9e : Anaïs Bourguignot (240), 10e : Yann Malterre (239), 11e : Philippe Bidaud (238), 12e : Pierre-Édouard Boulez (237), 13e : Julien Valin (236), 14e : Adrien Fougère (235), 15e : Pierre Vaudiau (234), 16e : Emmanuel Pierre (230), 17e : Dorian Gest (228), 18e : Alexandre Simon (226), 19e Christian Bazerolle (224), 20e : Quentin Rochette (216), 21e : Clotilde Bizouard (213), 22e : Loïc Cautain (208), 23e : Loïc Rummler (185), 24e : Martin Gaujard (158).





Un peu d'imagination

// STRUCTURES EN PAILLE

Le canton JA d'Arnay-le-Duc/Nolay a remporté un jeu-concours organisé en amont de la fête de Saint-Léger-Triey.

Sortez vos télescopiques, vos bottes de paille, faites preuve d'imagination et communiquez sur la fête de l'agriculture ! Ce message avait été envoyé par le réseau JA21, en direction des différents cantons, pour communiquer le plus possible sur le retour de l'évènement départemental après deux éditions annulées en 2020 et 2021. L'appel a été parfaitement entendu avec de belles structures de paille fabriquées et installées le long des axes routiers. Les photos des différentes réalisations avaient été postées sur Facebook, les internautes étaient invités à voter pour le plus beau cliché. Après avoir pris le meilleur départ, la structure d'Arnay-Nolay s'est fait doubler par son homologue de Seurre, avant de reprendre définitivement la tête quelques jours avant le rendez-vous de Saint-Léger-Triey. Les résultats : 1er : Arnay-le-Duc-Nolay (640 votes), 2e : Seurre (581), 3e : Aignay-Baigneux (230), 4e : Saint-Seine-l'Abbaye (87), 5e : Châtillon-Laignes-Montigny (75), 6e : Saulieu (70), 7e : Semur-en-Auxois (53). Les lauréats remportent un panier garni offert par JA21.

AG



La réalisation lauréate avait été installée à la sortie de Mimeure, direction Pouilly-en-Auxois, sur la même parcelle qui avait accueilli la fête de 2017.

// DIJON CÉRÉALES

21

Une remise de diplômes

Quarante exploitations adhérentes de Dijon Céréales viennent d'être certifiées HVE.



Les participants à la soirée organisée la semaine dernière à Longvic.

La Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond au niveau le plus élevé, le niveau 3 de la certification environnementale des exploitations agricoles. Pas moins de 40 exploitations adhérentes de Dijon Céréales viennent de l'obtenir en 2022. Cela porte à 52 le nombre total de fermes labellisées dans le cadre de la démarche collective portée par la coopérative avec l'appui de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Une quinzaine d'entre elles étaient réunies le 30 août à Longvic pour recevoir leur diplôme et une jolie plaque signalétique. *« Faire certifier son exploitation est un acte courageux, un choix militant. Il n'y a pas que l'accès aux éco-régimes de la Pac derrière cela, il y a pour vous un engagement de fond, une réponse aux attentes des marchés, des consommateurs et des citoyens. Bravo à toutes et tous ! »*, s'est exprimé Didier Lenoir, président de Dijon Céréales. Christophe Richardot, directeur, a lui aussi salué les récipiendaires : *« Ce diplôme individuel, dont chacun d'entre vous peut être fier, confirme un positionnement global de notre coop autour de la qualité et des filières. On hausse le niveau en matière de durabilité. En complément de notre marque « Nous Autrement », cette démarche collective HVE est importante pour créer de la valeur et une image positive ! »*.

D'après communiqué

Les 40 exploitations certifiées

Promotion 2022 : EARL Lafontaine Albert (Beaumont-sur-Vingeanne), Vincent Beaunée (Montot), Gaec de la Chaume Ferrière (Clomot), Gaec Darbois Frères (Frolois), EARL de la Champagne (Flagey-Echezeaux), EARL de la Chassagne (Pont-de-Pany), EARL Franet Frères (Hauteville-lès-Dijon), EARL Moyemont (Marey-sur-Tille), Gaec des Ouches (Chaume-lès-Baigneux), Gaec Martens (Essarois), EARL Hurlevent (Hauteville-lès-Dijon), EARL des Argillières (Ahuy), Baptiste Masson (Hauteroche), Claude-Yves Pascard (Orain), Philippe Rozat (Genlis), SEP ACC (Châtillon-sur-Seine), Vincent Thomas (Essey), EARL Limbardet Deceveux (Longecourt-en-Plaine), EARL Juret (Chaignay), EARL du Gué des Pauvres (Brazey-en-Plaine), SCEA de l'Aiguevillon (Brazey-en-Plaine), EARL Bossong (Urcy), Gaec de l'Embranchement (89, Magny), EARL de l'Oiseau Rare (Messigny-et-Vantoux), Gaec de la Vallée de la Cure (58, Marigny-l'Eglise), Gaec Chevalier Laurent et Jean-Luc (Saint-Martin-du-Mont), Le Moulin de Leopaul (Montigny-sur-Vingeanne), SCEA de la Voillotte (Gevrolles), SCEA Lévêque (Magny-sur-Tille), EARL Bietry (Flagey Echezeaux), Charles Virely (Epoisses), Gaec du Val de L'Armancon (89, Vignes), EARL Rente de la Jument (Vernot), SCEA Yung (52, Chaumont), SCEA Lahaye Frères (52, Ormoy-lès-Sexfontaines), EARL de Montcharvot (70, Leffond-Champlitte), EARL du Poisot (Perrigny-lès-Dijon), Valérie Mutin (Massingy-les-Châtillon), EARL Bacquaert (Gevrolles), SCEA Chevallier (Saint-Broing-les-Moines).

89

Le programme de la rentrée // CHAMBRE D'AGRICULTURE

Plusieurs événements sont programmés en cette rentrée de septembre, pour la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Voici les dates des premiers gros événements à venir pour l'année.

C'est la rentrée à la Chambre. Et ça commence par deux événements forts à venir : un webinaire sur le houblon est prévu le 29 septembre (inscriptions auprès de la Chambre d'agriculture, depuis leur site internet) et une journée Innov'actionn, toujours en septembre (date à définir) sur le guidage robot en maraîchage.

Le 2 octobre, c'est une première à laquelle vont assister les intéressés : la fête de la noix à Chevigny (commune d'Étais-la-Sauvin). À cette occasion, des ateliers conférence autour de la noix sont programmés. Un marché de producteurs est également organisé et des animations/jeux pour enfants sont prévues.

En ce qui concerne le drive fermier, une grande campagne promotionnelle est lancée du 10 au 23 octobre. Une affiche sera exposée dans les abris bus de l'une des lignes de la ville d'Auxerre. Avec pour slogan : *« On ne vous raconte pas de salade »*.

Entre octobre et novembre, une demi-journée sur l'innovation en viticulture sera organisée, avec la présentation et la démonstration de l'exosquelette de la société RB3D, le tracteur autonome de l'entreprise Vitibot (basée à Reims en Champagne-Ardenne) et du système électrique consacré à l'assistance du travail manuel de la vigne du projet e-mule. Une intervention sur le changement climatique et les choix techniques faits par les viticulteurs dans cette optique viendra compléter la demi-journée.

Plus tard dans l'année, le 30 mars, Auxerrexpo accueillera *« les trophées de l'agriculture »*. Cet événement (là encore une première) est organisé par nos confrères de l'Yonne Républicaine, la Chambre d'agriculture, Groupama et le Crédit Agricole. L'objectif est de mettre en avant des exploitations innovantes sur six thématiques différentes : développement durable, installation-transmission, créateur de valeur, mise en avant du territoire-dynamique du territoire, innovation, réussite de collectifs. À noter qu'un prix coup de cœur du public sera également décerné. Cela ne s'arrête pas là. Les formations aussi reprennent (elles ont lieu d'octobre à mars) avec 35 % de nouvelles formations sur les 95 au total. Ces formations concernent toutes les filières avec quelques grandes nouveautés dans les thématiques du bien-être animal, du bâtiment, de la sécurité et du changement climatique. Des formations autour des réseaux sociaux font leur apparition. Le catalogue sera en ligne au 15 septembre puis dans les boîtes aux lettres, en format papier, au 30 septembre.

Christopher Levé

// MOISSONS 2022

21

Bilan et perspectives

La FDSEA et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or ont organisé leur traditionnelle réunion de fin de moissons, avec l'ensemble des partenaires.



Les présidents Fabrice Genin et Vincent Lavier, le 30 août devant les locaux d'Agronov.

66 q/ha en blé, 61 q/ha en orge d'hiver et 30 q/ha en colza : les moyennes départementales sont « à peu près » correctes, mais sans plus. Ce qui relève incontestablement la donne, c'est bien le niveau des prix, qui permettra à une majorité d'exploitations de terminer l'exercice sur une note positive. *« Cette année a laissé beaucoup de frustrations en termes de rendements »*, fait remarquer Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, *« nombre d'exploitations n'ont pas réalisé la moisson qu'elles espéraient mais, dans le même temps, les résultats économiques seront globalement d'un bon niveau, grâce à des prix qui restent relativement soutenus sur l'essentiel des denrées que nous produisons. Ce paradoxe est le bienvenu »*.

Des rendements très disparates, d'énormes écarts de produits et de charges selon les périodes de ventes et d'achats : il n'est pourtant pas facile de s'y retrouver ni d'estimer une quelconque moyenne cette année.

Personne dans la moyenne

À l'heure du bilan, chaque exploitant aura une situation certainement très différente de ses homologues, y compris de son voisin le plus proche. Une présentation de CER France BFC l'a bien démontré, avec un nombre inédit de paramètres à prendre en compte. *« Les résultats seront bons, en moyenne, sur le département, mais les écarts seront énormes »*, observe Fabrice Genin, président de la FDSEA, *« ce sera une belle année pour certains agriculteurs, mais pas pour tout le monde. Même avec ce niveau de prix, il y aura encore des fermes en difficulté, je pense notamment aux zones qui n'ont pas été arrosées et qui n'ont pas vendu ni acheté aux meilleurs moments »*.

Une certaine inconnue

Les projections restent très difficiles pour 2023. *« C'est clairement l'inconnu. Cette campagne, c'est un peu comme une boule de cristal : il faut être très fort pour savoir ce qu'il va se passer… »*, illustre Fabrice Genin, pour qui *« tout est possible »* : *« les orientations données par les fondamentaux peuvent être totalement revues avec une décision d'un groupe politique ou d'une personne… Il y a encore un an, aucun agriculteur n'aurait pu imaginer que le blé serait monté à plus de 400 euros/t, même si apparemment seulement 2 % des exploitants ont réussi à vendre à ce tarif. Depuis un mois et demi, les prix ont tendance à se tasser. À mon avis, tout est possible, ils peuvent bien reprendre 100 euros ou perdre 70 à 80 euros en seulement un mois. Le retour du blé à 180 euros/t dans 6 mois n'est pas à exclure non plus, à mon avis »*. Devant de telles inconnues, Vincent Lavier invite les agriculteurs à rester *« extrêmement vigilants »* sur la gestion de leur exploitation : *« mieux vaut baser nos modèles économiques sur des hypothèses modérément optimistes, voire pessimistes, afin de faire face à d'éventuelles situations délicates. Dans le même temps, il faut tout faire pour tenter de profiter des embellies quand celles-ci se présentent à nous »*.

AG

Zoom sur…

La moutarde

La culture de la moutarde séduit de plus en plus d'agriculteurs avec son prix à la fois attractif et connu à l'avance pour la récolte 2023 (2 000 euros/t). À la date du 30 août, près de 11 500 ha étaient déjà engagés, bien plus que les 1 000 ha espérés en juin dernier. L'actualité de la moutarde, c'est aussi la demande de deux dérogations pour la campagne qui va débuter : lumiposa en traitement de semence, cyantraniliprole en partie aérienne. Les producteurs étaient encore dans l'attente de réponses le jour de cette réunion. (La dérogation permettant l'utilisation du cyantraniliprole a été obtenue les jours suivants, pour une période de 120 jours, contrairement à celle relative au produit lumiposa).

Aléas climatiques

Baptiste Colson, président de JA, envoie un nouveau message aux politiques : *« Nous sommes encore et toujours très dépendants des aléas climatiques, nous l'avons encore vu cette année avec la sécheresse, les températures caniculaires, mais aussi la grêle dans certains secteurs. Le changement climatique va très vite, beaucoup plus vite que notre recherche de solutions. Nous voulons une politique ambitieuse pour s'adapter, avec des moyens de financements pour la recherche, l'innovation et la gestion de la ressource en eau. Il faut voir loin, avec une politique sur du moyen ou long terme. Ce que l'on nous propose aujourd'hui ne suffit pas »*.

Bio

La moisson bio est *« correcte, dans la moyenne »*, décrit Clément Divo, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Les rendements sont toutefois très *« étirés »* comme en conventionnel, avec de bons résultats par endroits mais aussi un certain nombre de déceptions dans les plus petites terres. La bonne surprise de l'année est à mettre à l'actif de la qualité (un avantage indéniable dans un marché engorgé). À l'inverse, des cultures comme le soja ou le sarrasin souffrent de la sécheresse et ne donneront pas de bons résultats.



21

Bienvenue Stéphanie // SYNDICALISME

La FDSEA de Côte-d'Or compte une nouvelle animatrice réseau.

Début août, la FDSEA a accueilli une nouvelle animatrice réseau pour renforcer l'équipe syndicale, Stéphanie Boudin. Cette femme de 46 ans, petite-fille d'agriculteurs, est originaire de l'Aube où son fils de 20 ans est en train de s'installer. Son CV affiche plusieurs expériences professionnelles, notamment à Groupama, à la MSA, à la Carsat ou encore à la MOS (Mutuelle des organismes sociaux). Elle aura notamment en charge : la promotion de la FDSEA et de ses services (avec l'objectif de renforcer le réseau syndical), l'animation des cantons dans la plaine dijonnaise et le val de Saône et le développement des avantages adhérents. Stéphanie Boudin interviendra également dans les télédéclarations Pac et coordonnera les mises à disposition de salariés pour les chantiers de castration maïs semences dans le cadre du Groupement d'employeurs départemental.

AG



Stéphanie Boudin est en poste depuis le 9 août à Bretenière.

// FÊTE DE L'AGRICULTURE

70 Des Terres de Jade qui ont tenu leur promesse

Avec plus de 10 000 visiteurs, la fête de l'agriculture organisée les 3 et 4 septembre à Vallerois-le-Bois a tenu toutes ses promesses. Une belle démonstration du savoir-faire départemental en matière d'organisation de grands évènements fédérateurs, et l'occasion pour le syndicalisme jeune de plaider pour un cadre plus favorable à l'installation.



Photo : Gaëtan Corti coopérative Interval

Après Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire l'an passé, c'est en Haute-Saône, à Vallerois-le-Bois, que Terres de Jade a posé son grand barnum.



Une vingtaine de concurrents ont pris part à cette finale régionale des labours.

Alors qu'à Vallerois-le-Bois, en Haute-Saône, au sud-est de Vesoul, les bénévoles s'activent à remettre en état le site de la Combe-Malpique, qui a accueilli le week-end des 3 et 4 septembre la finale régionale des labours, l'heure est à un premier bilan de cette grande manifestation nommée les Terres de Jade. Thibault Dirand, président des JA du canton organisateur, celui de Noroy-Lure, se réjouit du succès de fréquentation de la fête, en particulier pendant la journée du dimanche. *« On estime à plus de 10 000 le nombre de visiteurs : les objectifs sont atteints. Nous avons réussi à relever le défi d'organiser cette finale régionale des labours en un temps record, à peine six mois, alors qu'il faut compter un an normalement. C'est grâce au dynamisme de notre canton, qui compte 50 adhérents aux JA. Nous avons aussi pu compter sur l'appui de tous les JA du département pour la journée du dimanche, et, pendant tous les préparatifs, sur notre animatrice Michaëla pour que rien ne soit laissé au hasard ! »* Justine Grangeot, la présidente départementale des JA est également très satisfaite : *« je n'ai que des bons retours des partenaires et des exposants : une nouvelle fois les Haut-Saônois ont fait la démonstration de leur savoir-faire en matière d'organisation de gros évènements. La qualité était aussi au rendez-vous, pour les animations – le spectacle des Comtois en folie a été très apprécié - la restauration, la boisson (en privilégiant le local). Du côté des bénévoles – une centaine au niveau départemental pour assurer la restauration, le parking… - tout le monde a assuré jusqu'au bout, y compris pour le rangement, avec enthousiasme. Ces moments de fête nous font vraiment du bien à tous, dans une période difficile pour l'agriculture. »*

Organisation, fête et préoccupations du moment

Une telle manifestation permet effectivement de montrer sous un jour positif les savoir-faire et le professionnalisme des agriculteurs, tant dans le domaine des cultures que de l'élevage (une centaine de vaches laitières étaient présentes pour un concours départemental de haut niveau). C'est aussi un moment privilégié pour encourager les nouvelles vocations… sans perdre de vue les importantes difficultés conjoncturelles de nature à décourager les installations. *« Nous avons pu échanger avec Christian Morel* (vice-président du Conseil régional) *et la directrice de la Draaf au sujet de nos inquiétudes sur l'accompagnement administratif des dossiers d'installation, avec un passage de relais compliqué entre les deux administrations, qui fait craindre des retards de plusieurs mois, sur fond d'une baisse du montant des aides accordées aux JA. Par ailleurs la loi Égalim ne fonctionne pas, on le voit bien avec les cessations d'activité laitières en lait standard ! On ne peut pas répercuter nos coûts de production sur nos prix de vente, ce sont les GMS qui font encore la loi ! Chez nos voisins belges, le lait est à 1 € dans les supermarchés, pourquoi est-il toujours à 80 ct en France ? Enfin il faut rappeler l'urgence de la mise en place d'un vrai système d'assurance récolte, pour prendre le relais du dispositif des calamités aujourd'hui dépassé. Et, avec la nouvelle sécheresse qui nous touche, réclamer la possibilité de réaliser enfin des ouvrages de stockage de l'eau, pour pouvoir sécuriser nos systèmes d'élevage pendant les années sèches. »* Les autres représentants syndicaux présents à Vallerois-le-Bois, tels le Nivernais Florent Point (président des JA BFC) ou Christophe Chambon (président de la FRSEA BFC), n'ont pas manqué d'abonder aux propos de Justine Grangeot. D'autant que se profile dans les prochaines années un véritable choc démographique chez les actifs agricoles, avec une vague de départs en retraite que le rythme des installations peinera à compenser.

Alexandre Coronel

Palmarès de la finale régionale des labours

Cette deuxième édition des Terres de Jade constitue le niveau régional du championnat de France de labour. Le meilleur candidat de chaque catégorie a obtenu son billet pour la finale nationale qui aura lieu les 10 et 11 septembre dans le Loiret, à l'occasion des Terres de Jim.

Catégorie du labour en planche
1re : Laura Gogand (25) avec 237 points
2e : Pierre Cuenot (25) avec 231,97 points
3e : Jérôme Prieur (71) avec 216,75 points
4e : Loïc Mulhmatter (70) avec 179,25 points
5e : Antoine Mauffrey (70) avec 174,13 points
6e : Clément Perdriat (58) avec 156,75 points
7e : Romain Peiffer (39) avec 154,13 points
8e : Baptiste Villet (39) avec 141,44 points

Catégorie du labour à plat
1er : Stéphane Derobe (71) avec 237,25 points
2e : Damien Viennet (25) avec 220,75 points
3e : Brice Mulhmatter (70) avec 192,75 points
4e : Tony Andrey (25) avec 172,75 points
5e : Nicolas Saive (39) avec 165,75 points
6e : Jean-Denis Haghebaert (58) avec 151,25 points
7e : Cédric Iltis (90) avec 137 points
8e : Florian Gaumet (70) avec 134,75 points
9e : Aurélien Richardot (90) avec 120,5 points
10e : Romain Lorré (58) avec 108,75 points



Les jurés déterminent le meilleur labour en fonction de critères objectifs.



Le père Poireau, ancien agriculteur, a béni les tracteurs des concurrents.

// TOURNESOL

89

Des rendements dans la moyenne basse

Avec la sécheresse, la récolte de tournesols se trouve impactée. Dans le Tonnerrois, les moyennes sont basses avec des estimations de l'ordre de 25 à 28 q/ha pour Nicolas Fleury. Pour cette année, les cours hauts compenseront les résultats décevants. Cependant, avec les prix des matières et matériels agricoles qui explosent, l'année prochaine risque d'être compliqué pour les céréaliers.

Agriculteur à Les Forges (commune de Jully), dans le Tonnerrois, Nicolas Fleury a récolté sa cinquantaine d'hectares de tournesols la semaine dernière. Mais avec la sécheresse, les rendements ne sont pas des meilleurs. « *Les estimations donnent une fourchette située entre 25 et 28 q/ha pour moi* », indique-t-il. « *Pour mes collègues, j'entends un peu de tout : dans les champs très mauvais, les rendements sont de 10 q/ha et dans les meilleurs ils sont autour de 30 q/ha. Donc c'est assez variable* ». Ils sont toutefois en dessous des années dites normales, où la moyenne est de 30 à 32 q/ha pour Nicolas Fleury.

La raison de cela ? La sécheresse. « *Même si le tournesol est l'une des cultures les moins exigeantes en eau, il en faut quand même aux semis pour que ça lève, puis un peu à la fleur et un peu au remplissage* », explique-t-il. « *L'an dernier, on a eu de l'eau à ces moments et on a fait de très bons résultats avec 35-36 q/ha. C'était une année exceptionnelle pour le tournesol* ».



La récolte de tournesol s'est faite la semaine dernière pour Nicolas Fleury, agriculteur dans le Tonnerrois.

Une culture toutefois intéressante

Néanmoins, le tournesol « *reste une culture intéressante* », pour Nicolas Fleury. « *C'est devenu ma culture principale en tête de rotation avec les problématiques rencontrées sur le colza. Elle est aussi intéressante quand on voit les prix des engrais. Car le tournesol est beaucoup moins consommateur d'azote que le colza* ». Et avec les cours de cette année (ils étaient à 700 euros/t en début de semaine, ndlr), le tournesol est rentable.

Cependant, le problème du manque de rendement se répercutera sur l'année prochaine. « *Les prix des engrais, de fournitures et de matériels explosent eux aussi. Là on a eu une récolte dans la moyenne basse avec des prix très corrects et on a eu des charges relativement basses* », confit-il. « *L'année prochaine, cela sera difficile, tant sur les coûts que sur les disponibilités* ». Les agriculteurs n'avaient certainement pas besoin de cela.

Christopher Levé

Une culture ciblée par les gibiers

C'est un problème de plus en plus récurrent. Les tournesols, à l'image des maïs, sont des cibles privilégiées par les gibiers. « *On arrive dans des proportions pénibles* », constate Nicolas Fleury. « *Il y a des dégâts liés aux sangliers mais aussi aux cervidés qui mangent le bouton au tout début de la floraison* ». Comme d'autres agriculteurs confrontés à ce problème, Nicolas Fleury s'est inscrit à la formation « permis de chasser » organisée par la FDSEA de l'Yonne, dont des sessions auront lieu en novembre (complètes). Avec pour l'objectif pour tous : de réduire les populations de nuisibles pour que les cultures soient moins impactées.

// RÉCOLTE FRACTIONNÉE

89

Une technique pour maximiser l'autonomie protéique des fourrages

Une démonstration de récolte fractionnée aura lieu le mercredi 14 septembre, à Joux-la-Ville, dans le cadre du projet Pei Filolema, porté par Agronov, en partenariat avec l'entreprise Trust'ing, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et l'institut Agro Dijon. Une technique permettant de maximiser l'autonomie protéique des fourrages.



Agronov

Une démonstration de récolte fractionnée aura lieu le 14 septembre à Joux-la-Ville (ici lors de la démonstration du 1er septembre à Germigney (Jura).

Le projet Pei Filolema a pour but de réaliser une récolte fractionnée de la luzerne et du trèfle violet dans l'optique de maximiser l'autonomie protéique des fourrages. La récolte permet de séparer les tiges, riches en fibres, de la partie aérienne (les feuilles), riche en protéines.

Le mercredi 14 septembre, une démonstration de récolte fractionnée sera organisée à Joux-la-Ville (Earl la croix du château, 12 rue de la tour), où la machine de récolte (créée par l'entreprise Trust'ing) sera présentée afin de montrer la technique aux acteurs du monde agricole présents.

« *Il est maintenant possible de séparer les feuilles de luzerne des tiges afin d'accroître la valeur protéique* », explique Éric Juncker, représentant de l'entreprise Trust'ing, partenaire du projet. « *La récolte fractionnée est un procédé encore inconnu en Bourgogne Franche-Comté dont on connaît l'intérêt pour les éleveurs. L'objectif est de le faire connaître pour développer des filières locales qui vont permettre de faire cette récolte fractionnée de la partie aérienne riche en protéines, de la luzerne ou du trèfle violet, d'un côté et des fibres de l'autre côté* ».

Des cultures riches en protéines

Alors, pourquoi la luzerne et le trèfle violet ? « *Ils produisent deux à trois fois plus de protéines à l'hectare que ne le font toutes les légumineuses à graine, y compris la meilleure d'entre elles, le soja* », répond Éric Juncker. « *En moyenne, un hectare de soja, c'est une tonne de MAT, tandis qu'un hectare de luzerne ou de trèfle violet c'est deux ou trois tonnes de MAT. Il y a donc un avantage quantitatif à valoriser de la luzerne, d'autant plus qu'elle est bien adaptée à nos sols et nos climats, et plutôt tolérante à la sécheresse* ».

Lors de la journée du 14 septembre, différents points seront abordés, à commencer par la définition des bonnes pratiques de récolte pour limiter les pertes, puis comment conserver les feuilles de la luzerne et du trèfle violet. Ils seront suivis d'une démonstration de la récolte fractionnée dans le champ.

Note : Renseignements et inscriptions auprès d'Alexis Bruhat (Agronov) au 06 78 84 53 57.

Christopher Levé

// OLÉAGINEUX

Gérer les repousses dans les colzas

Les récoltes des céréales ont été précoces cette année et auraient dû permettre de pouvoir gérer facilement les repousses avant l'implantation des colzas. Cependant, l'absence de pluie l'a empêché. On observe actuellement une présence importante des repousses de céréales dans les parcelles de colzas levés.



Photo : L. Jung - Terres Inovia

Nuisibilité importante dès 5 à 10 repousses de céréales/m²

La nuisibilité des repousses augmente avec leur densité. La concurrence est souvent très visible au niveau des andains de paille pressée à chaque passage de moissonneuse-batteuse. Quand la paille a été broyée, la répartition des repousses est plus homogène et la concurrence moins importante.

Avec les conditions chaudes et l'absence de pluie, les jeunes colzas sont fortement concurrencés dans l'accès à l'eau et aux éléments minéraux dont l'azote. Cela limite leur développement et engage leur robustesse face aux ravageurs d'automne.

On considère que la densité de repousses reste acceptable en dessous de 5 à 10 repousses par m². En dessous de ce seuil, la gestion pourra être réalisée en même temps que le contrôle des autres graminées (vulpin et ray-grass) via la propyzamide en novembre. Quand les repousses sont trop nombreuses, une intervention spécifique est nécessaire.

Quand intervenir, et avec quelle solution, pour gérer les repousses ?

En cas de concurrence forte et précoce, il faut intervenir rapidement. Les repousses de céréales sont peu sensibles à l'action des herbicides de prélevée. Les produits anti-graminées foliaires (famille de fop et dim) présentent une bonne efficacité à partir de quelques feuilles des céréales. En application précoce (avant le tallage des repousses), il est possible de moduler la dose des produits pour limiter le coût de l'intervention.

Les produits à base de fop sont une solution économique et efficace. Voici quelques exemples (Tableau 1) de produits et de doses conseillés sur une cible de repousses de céréales (hors présence de vulpin et raygrass).

Pour une bonne efficacité, les conditions d'application sont importantes : intervenir à des températures douces et par une hygrométrie supérieure à 60-70 %. Il faut également des conditions poussantes et des plantes réceptives, c'est-à-dire non stressées par un manque d'eau, par exemple. Actuellement, sans retour d'eau, les conditions ne sont pas toujours remplies et peuvent engendrer des baisses d'efficacité. Dans tous les cas, l'intervention doit intervenir très tôt le matin.

En cas de risque vulpin ou raygrass dans la parcelle

Pour les parcelles avec présence de forte population de vulpins ou ray-grass et possiblement de résistance au fop, il faut préférer les produits à base de cléthodime (Tableau 2). Cependant, ces adventices ne sont le plus souvent pas encore totalement levées en parcelle. Dans ces parcelles, l'application doit être réalisée plus tard si la densité des repousses permet d'attendre.

Une double application peut être nécessaire avec un 1er produit à base de fop et un 2e passage de dim, si la levée de vulpin et raygrass est trop importante courant du mois de septembre et ne permet pas d'attendre le passage de propyzamide en novembre. Tout dépendra également du programme de désherbage contre les dicotylédones et la présence de certains chloroacétamides tels que le metazachlore qui limitera la pression vulpin ou raygrass.

Mathieu Dulot, Terres Inovia

TABLEAU 1

Produits	Dose / ha
Spécialités à base de quizalofop-p-éthyl 50 g/l (Pilot, Coursier, ...)	0,5 l + huile
Spécialités à base de fluazifop-p-butyl 125 g/l (Fusilade max, ...)	0,75 l + huile
Spécialités à base de propaquizafop 100 g/l (Agil, Ambition, ...)	0,4 l + huile

TABLEAU 2

Produits	Dose / ha
Spécialités à base de cléthodime 240 g/l (Centurion 240EC, Select, ...)	0,4 à 0,5 l + huile

Syngenta France SAS - 1228, chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques. * Liste définie dans la limite de nos connaissances, susceptible d'être modifiée par l'ANSES dans le cadre de la Phytopharmacovigilance. Prosulfocarbe : Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4 - Sensibilisation cutanée, catégorie 1 - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 - Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2. **Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

// RÉCOLTE DU TOURNESOL

21 Le meilleur pour la fin

Le Gaec Damongeot, de Marsannay-le-Bois, vient de récolter son tournesol. Cette culture devrait dégager la meilleure marge de l'année après des moissons d'été très décevantes.



Olivier Damongeot, le 24 août, dans l'un de ses champs au nord de Dijon.

Rien à voir avec les 39 q/ha nets payables de l'an passé. Mais tout de même : avec des rendements entre 23 et 29 q/ha et une moyenne nette payable légèrement supérieure à 25 q/ha, le tournesol du Gaec Demongeot devrait être la culture la plus rentable de l'exercice, surtout après les maigres résultats enregistrés ces dernières semaines autour de Marsannay-le-Bois. *« Nous avons pris cher cette année, au nord de Dijon. Chez nous, la moyenne du blé n'est qu'à 53 q/ha, l'orge d'hiver à 46 q/ha, l'orge de printemps n'arrive pas à 40 q/ha et l'avoine de printemps reste plantée à seulement 31 q/ha… Nous n'avons eu aucune pluie significative entre le 22 avril et le 5 juin… Les fortes amplitudes thermiques, couplées au vent du nord, n'ont bien sûr rien arrangé »*, retrace Olivier Damongeot, en Gaec avec son frère Jean-François.

En remplacement du colza

Dans ce contexte, l'agriculteur de 50 ans devrait se satisfaire de son tournesol cette année, même si ce dernier a, lui aussi, souffert du sec : *« les grains ne sont guère remplis et sont très petits, c'est dommage. Nous aurions pu prétendre à 8, 9, voire 10 q/ha supplémentaires s'il avait plu aux alentours du 15-20 juillet. Le tournesol ne demande pas d'énormes quantités d'eau mais il en faut tout de même un minimum avec, de préférence, une bonne répartition des pluies et aux bons moments. Cela n'a pas été le cas cette fois-ci. Cela dit, avec un bon 25 q/ha de moyenne payable, le tournesol nous donne encore satisfaction. Nous n'en cultivons pas depuis longtemps, seulement depuis quatre campagnes dans les terres à bon potentiels de la ferme, suite à l'arrêt du colza qui nous posait bien des problèmes avec les larves de grosses altises »*. En plus d'être une bonne tête de rotation, le tournesol présente d'autres avantages, notamment économiques : *« avec un prix aux alentours de 715 euros/t au moment où je vous parle, le produit brut à l'hectare du tournesol ne sera pas loin de celui du colza, tout en sachant qu'il y a beaucoup moins d'azote à apporter. Avec le tournesol, seulement 50 unités à l'hectare sont nécessaires, bien loin des 180 que nécessite le colza. Ces 130 unités d'écart pèsent beaucoup sur la balance, surtout avec de l'ammonitrate désormais à près de 900 euros la tonne. Avec une unité à 2,68 euros, l'azote ayant pris 258 % en deux campagnes, cela équivaut à une différence de 348 euros/ha entre ces deux cultures ! En plus, avec le tournesol, il y a beaucoup moins d'interventions. En colza, nous avons 12 ou 13 passages entre les désherbants, les insecticides ou encore l'engrais. Au prix actuel du carburant et du matériel, le tournesol marque encore un point, sans parler de l'épée de Damoclès que nous n'avons plus avec les insectes »*. Le Gaec Damongeot repartira logiquement en tournesol dans son prochain assolement, en lui accordant une nouvelle fois une surface avoisinant 25 ha.

Une première en moutarde

L'agriculteur de Marsannay-le-Bois sèmera prochainement de la moutarde sur 50 ha dans ses terres à potentiels moyens et plus limités, ce sera même une grande première pour lui et son frère : *« le prix est attractif et connu à l'avance, à hauteur de 2 000 euros la tonne. C'est un avantage certain. Les moindres unités d'azote, 125 contre les 180 du colza, sont une autre motivation : ces 55 unités en moins représentent une économie d'azote de 147 euros/ha, soit près de 7 500 euros pour nos 50 ha… Les graines de moutarde nous sont fournies sous forme de mélanges avec six variétés différentes, dont certaines seraient tolérantes aux altises. C'est une garantie supplémentaire… En termes de rentabilité, aujourd'hui, un colza à 40 q/ha équivaut à une moutarde à 12 q/ha, si toutefois le colza est vendu 600 euros/t en 2023, prix qui n'est pas atteint aujourd'hui. Je pense que nous avons beaucoup plus de chance de faire 12 q/ha en moutarde que 40 q/ha en colza… Par ailleurs, la date de semis de la moutarde est décalée vers fin septembre début octobre, soit 4 à 6 semaines minimum par rapport au semis d'un colza, ce qui laisse plus de temps pour préparer les terres et pratiquer des faux semis pour éliminer un maximum d'adventices indésirables. Nous pouvons ainsi diminuer les charges opérationnelles »*. Ces hectares de moutarde se feront au détriment du pois et de l'avoine de printemps semés en début d'année : *« le pois a livré un très mauvais rendement de 14,2 q/ha. Cette culture, qui avait elle aussi permis de remplacer le colza, est très difficile à cultiver chez nous. Cette année, le coup de chaud est arrivé en pleine floraison. Les semis s'étaient passés dans des bonnes conditions, mais nous avons eu un problème de phytotoxicité avec un désherbant accentué par le sec et la chaleur… Nous arrêtons également l'avoine, bien qu'elle ne soit pas une mauvaise tête de rotation. Avec 50 ha de moutarde et 25 en tournesol, nous aurons la surface nécessaire pour semer notre blé l'an prochain »*.

AG

ÉLEVAGE

// VENTE À LA FERME

58 Un choix spécifique

Organiser une vente à domicile, lorsqu'on est éleveur, c'est une approche différente du métier et de l'organisation du travail. Exemple avec Valentin Fassier, éleveur à Sampanges (Gimouille – 58) dont le marché de Sancoins est partenaire.



Valentin Fassier, éleveur à Sampanges dans la Nièvre.



Un des veaux qui sera proposé à la vente le 16 septembre.

« J'aime dire que je fais du broutard ». Valentin Fassier, éleveur situé à Sampanges, dans l'ouest du département de la Nièvre, revendique la fierté du travail bien fait. Il faut dire qu'il est la cinquième génération à opérer cette activité. *« Cette génétique, c'est un héritage de plus de 145 ans ! »* Elle ne vient pas de nulle part : l'éleveur conduit sa cinquantaine de mâles simplement : à la mise à l'herbe, ils sont séparés en deux lots selon leurs âges. En s'appuyant tout d'abord sur le pâturage tournant et les mères, la complémentation ne commence qu'au courant du mois de juin. Les animaux sélectionnés pour la vente sont triés début août et conservent le même régime. Cette conduite uniforme et ce tri tardif permettent de sélectionner les animaux en gommant l'effet milieu. Ce sont donc les qualités maternelles et le potentiel génétique qui sortent les animaux du lot.

Des raisons bien précises

Ce travail, il se voit complété par un mode de commercialisation particulier : une vente en ferme que l'agriculteur va proposer en septembre, en partenariat avec le marché de Sancoins, dans le Cher tout proche. *« J'organise,* poursuit l'éleveur, *une vente de reproducteurs Charolais inscrits »*. Valentin Fassier n'en est pas à son coup d'essai en la matière : c'est la troisième année qu'il procède ainsi, et pour des raisons bien précises. *« J'ai opté pour un partenariat avec Sancoins pour une question de proximité. Les deux marchés nivernais étant trop loins pour moi. C'est aussi sur ce marché que je commercialise une grande partie de mes animaux. L'équipe est accueillante et dynamique et l'organisation de la prochaine vente à la ferme est d'ailleurs confiée à Florian Mélaye, chef des ventes du marché de Sancoins »*. Pour l'éleveur nivernais, vendre à la ferme, c'est le moyen de redynamiser la communication sur son élevage, alors qu'il n'est plus présent sur les concours, les stations ou les autres ventes. Le bouche-à-oreille ne suffit pas. *« Autrefois,* ajoute-t-il, *nous réalisions des ventes à la ferme traditionnelles, avec des visites tout au long de l'année, mais la formule s'est essoufflée à partir de 2017. La mise en place d'une vente selon cette formule modernisée et en partenariat avec Sancoins a permis le maintien du nombre d'animaux vendus annuellement. C'était mon objectif à l'époque. Aujourd'hui, je souhaite valoriser plus de reproducteurs, car le cheptel en a le potentiel »*.

Optimiser une organisation de travail

Mais la raison principale du choix de Valentin Fassier, il faut la chercher du côté du fonctionnement de son exploitation. Les ventes réparties sur l'année sont extrêmement chronophages et peu prévisibles, elles demandent une gestion des lots d'animaux plus fine. *« Je cherche constamment à optimiser et simplifier mon travail pour me libérer du temps. Je trouve un meilleur équilibre dans ce nouveau mode de vente. Le travail en lien avec les reproducteurs se concentre dans les deux semaines autour de la vente, il est facilement planifiable et maîtrisable. Depuis 11 mois, c'est une des raisons qui me permet de pallier un manque de main-d'œuvre, suite à l'installation de mon salarié »*. Valentin Fassier est d'ailleurs en quête d'un nouveau salarié.

Chloé Monget

Renseignements sur la vente et le recrutement en cours au 06 45 50 00 01

// STATION CHAROLAISE DE CRÉANCEY

21 Admis et prêts pour la rentrée

Quarante-trois veaux ont été sélectionnés pour composer le nouveau millésime du GIE Charolais Évaluation. Leur arrivée à Créancey est programmée le 20 septembre.

Soixante élevages ont proposé un ou plusieurs veaux ces dernières semaines au GIE Charolais Évaluation. Comme chaque année, différentes commissions de sélection composées d'éleveurs naisseurs et/ou acheteurs se sont déplacées dans ces exploitations. Avec 43 places disponibles, il ne sera pas possible de satisfaire tout le monde. Jean-Pierre Godot, Frédéric Borne, Olivier Curty et Quentin Garnier se sont ainsi rendus les 16 et 17 août dans la zone Nord-Est. Pour la Côte-d'Or et les élevages situés dans les départements limitrophes, la sélection a été effectuée le 30 août par Lucie Poillot, François Lucand, Florian Renon, Jean-Marie Guyot, Jean-Marie Girardot, Thierry Pellenard ainsi que deux techniciens Bovins Croissance. *« Tout s'est très bien passé, avec une offre plus étoffée que les précédentes années »*, se satisfait Jean-Pierre Godot, président du GIE. Près de 140 veaux étaient en effet proposés : *« le succès de notre dernière vente y est forcément pour quelque chose, c'est très bien. En février prochain, il y aura beaucoup de reproducteurs typés viande et beaucoup de vêlages faciles également. Les animaux fins de viande et fins d'os étaient particulièrement prisés dans notre dernier millésime : nous avons décidé de rester sur cette même dynamique, sans négliger pour autant les facilités de naissance. Nous remercions toutes les personnes qui ont présenté un ou plusieurs animaux. Merci également aux différents membres des sélections, nous avions comme d'habitude des acheteurs fidèles de notre station, visiblement très intéressés par notre travail et de leurs investissements passés »*.

Une première

François Lucand, éleveur à Molphey, participait pour la première fois à la commission de sélection. Cet apporteur et acheteur de 65 ans partage lui aussi sa satisfaction : *« L'occasion ne s'était jamais trop présentée à moi car j'étais pris par le temps et le travail sur mon exploitation. Cette expérience a été très intéressante, je regrette même de ne pas l'avoir fait plus tôt ! Nous avons vu toutes sortes d'élevages, avec différents types de productions et sur différents territoires. Les échanges avec ces sélectionneurs passionnés ont été très enrichissants. Nous avons sélectionné les veaux en fonction de plusieurs paramètres : les index de leur mère et de leur père, leur morphologie, leur développement musculaire, leur développement squelettique, leur démarche, leurs qualités de race… Un débriefing tous ensemble en fin de journée a permis de nous mettre d'accord et de sélectionner les plus forts potentiels »*. La rentrée des veaux à Créancey est programmée mardi 20 septembre, après réalisation du protocole sanitaire.

AG

Dans le 71, aussi

La commission en Saône-et-Loire (et élevages limitrophes) a eu lieu les 30 août et 31 août. Deux côte-d'oriens (Jean-Marc Lucotte et un technicien Bovins Croissance) ont rejoint les équipes de la station de Jalogny (recrutement organisé conjointement depuis plusieurs années pour mutualiser les coûts).

// FERME ÉQUESTRE

58 Liberté, égalité, équidé

Mélinda Corne, 40 ans, a ouvert la Ferme de Poifond en 2017. Aujourd'hui, elle n'est toujours pas à court d'idées pour faire évoluer le lieu, un peu particulier.



Mélinda propose également de fêter les anniversaires (avec jeux à poney) et des stages tous niveaux durant les vacances (d'une demi-journée à 3 jours).

Originaire du Nord-Pas-de-Calais, Mélinda Corne ne se retrouvait plus dans ce lieu. *« L'endroit était devenu un peu trop peuplé à mon goût. Je me suis sentie diluée. Il fallait que je parte »*. C'est ainsi qu'elle décide de venir dans la Nièvre. *« J'ai enchaîné pas mal de petits boulots, mais je recherchais quelque chose dans l'univers équestre mais qui ne soit pas dédié au concours. Je voulais retrouver un lien plus fort entre l'animal et l'homme ; en fait remettre le cheval au cœur de tout cela »*.

S'accrocher

Ainsi, elle devient salariée dans un poney club. C'est en cherchant une maison à acheter, qu'elle tombe sur un domaine : celui de Poifond. *« Quand j'ai vu l'annonce, j'ai su. Ce serait là ou nulle part »*. Durant deux ans, elle tente sa chance auprès d'une dizaine de banques, son projet de ferme équestre sous le bras. Elle décide de signer un compromis sur le bien. *« Malheureusement, j'ai essuyé un énième refus… »*. Puis, un autre compromis est signé par des tiers – toujours pour le domaine. *« Je n'y ai pas cru… tout semblait perdu »*. Et pourtant, la chance lui sourit : *« le compromis des autres personnes tomba à l'eau et une banque accepta de soutenir mon projet*. Sa proposition passe et Mélinda devient propriétaire du Domaine de Poifond.

Venir du cœur

« Depuis que je suis petite je suis en contact avec les équidés. C'est une passion qui ne m'a jamais quitté, mais je ne pensais pas en faire mon métier car je voulais devenir éducatrice spécialisée. Mais, la vie faisant, cela ne s'est pas fait ; j'ai toujours gardé cela à cœur ». C'est ainsi qu'au moment de son installation, Mélinda a une idée bien précise de ce qu'elle désire proposer à la ferme de Poifond.

« Ici, j'ai voulu allier le cheval et l'aide au développement personnel. Les chevaux et les poneys, ainsi que tous les animaux ont un impact non négligeable sur le comportement de personnes en difficulté. Je me suis donc lancée dans la médiation animale auprès de personnes handicapées ou âgées (avec visites dans l'Ehpad de Donzy, principalement, mais aussi ceux de Clamecy et Varzy), en plus des randonnées, des cours (particuliers et collectifs), des initiations (à partir de 2 ans et demi), des pensions, des débourrages, du laser game à poney… Cela remplit bien mes journées » souligne-t-elle dans un sourire avant d'ajouter : *« le maître mot ici c'est l'entraide. Aucun jugement n'est porté sur personne, car tout le monde vient pour la même chose : le contact avec les animaux. Enfin, je pars du principe que chacun doit passer un bon moment, de manière ludique. On ne force personne à faire quoi que ce soit et le rythme de chacun est pris en compte »*.

Démocratisation

Outre cela, une autre particularité définit la ferme équestre de Poifond : *« j'ai mis en place un système de troc. Si un jeune vient me donner un coup de main avec les mini-camps, par exemple, il a des leçons gratuites. De même, s'ils n'ont pas le matériel nécessaire (comme les bottes), j'en mets à disposition pour les enfants. Une fois qu'elles deviennent trop petites, ils les reposent à l'endroit de stockage et en prennent d'autres. Tout le monde a le droit de monter à cheval, même si les parents ne peuvent investir dans le matériel. Je trouverai cela dommage de passer à côté d'une passion pour une question d'argent »*.

Vers l'infini

Comme si les possibilités étaient illimitées, Mélinda deviendra, à la rentrée prochaine, formatrice au lycée horticole de Varzy : *« ils ouvrent une formation équestre pour la première fois, de même qu'une pour les canins et félins. J'ai hâte de pouvoir transmettre ma passion sous une autre forme »*. Mélinda a aussi un autre projet puisqu'elle désire proposer des logements atypiques dans sa ferme avec l'installation d'une yourte, d'une roulotte et un tipi… La ferme équestre de Poifond n'a donc pas fini de faire son petit bonhomme de chemin (à cheval bien sûr !).

Chloé Monget

Pour partager votre passion des chevaux avec elle n'hésitez pas à la contacter : melinda.corne@laposte.net ou au 06 82 13 47 59.



La ferme pédagogique se compose d'une quinzaine de lapins béliers, d'un cochon Pietrain, d'une quinzaine de moutons (mélange Ile-de-France et Charollais), d'une dizaine de poules, et d'une dizaine de chèvres naines toutes races confondues.



Il faut compter entre 10 euros pour une balade en main dans le domaine (à partir de 2 ans et demi) et jusqu'à 150 euros environ pour une randonnée (de deux jours – tout compris).



La ferme équestre de Poifond accueillait, avant l'arrivée de Mélinda, un élevage de trotteurs pour les courses avec ici la piste d'entraînement qui a été conservée.



Mélinda Corne / ferme de Poifond

Des participants lors d'une randonnée organisée par Mélinda.

Amour inconditionnel



Mélinda Corne / ferme de Poifond

Hadesse à la fenêtre de la cuisine, pour le fameux rendez-vous du matin.

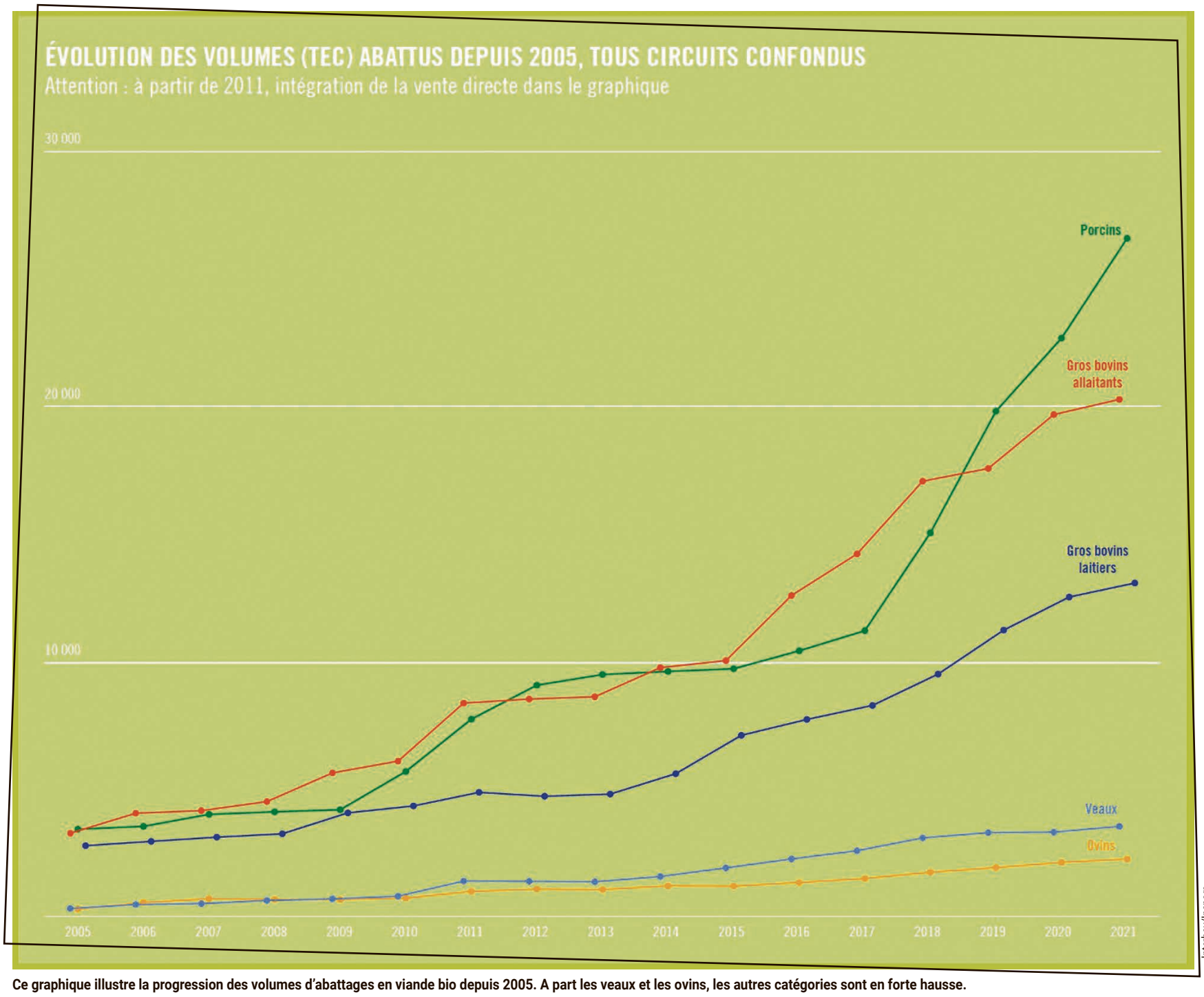
La ferme de Poifond compte environ 35 poneys (dont un petit élevage de race Pottock), 3 poulinières, un étalon. *« J'ai environ deux poulains par an,* **précise Mélinda,** *ce qui me permet de faire un renouvellement. Bien évidemment, je garde les retraités afin qu'ils finissent leurs jours ici »*. **Mélinda a choisi la race Pottock car** *« très rustique, docile avec des performances polyvalentes »*. **Parmi les nombreux équidés présents sur le site, Mélinda en a une qui tient une place particulière dans son cœur :** *« Hadesse à 28 ans. Elle me suit partout depuis tout ce temps. Je ne me vois pas vivre sans elle, car elle fait partie de moi. Cela fait 28 ans que nous partageons tout, d'ailleurs tous les matins nous prenons notre déjeuner ensemble. Elle est en liberté dans le domaine en permanence, du coup elle vient à la fenêtre pour le café et ne rate jamais ce rendez-vous »*.

// MARCHÉS

2021, belle année pour la viande bio … avant l'incertitude

Interbev, l'interprofession bétail et viande, et Inaporc, ont révélé les chiffres de leur observatoire des viandes bio portant sur l'année 2021. La filière a poursuivi sa croissance, sur un rythme qui s'est toutefois ralenti.

C'est un contexte de crise sanitaire encore très présent que reflète cet observatoire 2021 de la viande bio, dû à Interbev et Inaporc. Un contexte qui a eu une forte influence sur les comportements des consommateurs. En 2021, la restauration hors domicile (RHD) impactée par la crise du Covid l'année précédente, a retrouvé une croissance (+21 %) mais reste le débouché le moins important en volume pour les viandes bio. Si la loi Égalim fixe à la restauration collective un objectif de 50 % de produits de qualité et durables dans l'assiette, dont au moins 20 % de produits biologiques, ce seuil n'est pas encore atteint et ce, malgré les actions entreprises par la filière pour développer le marché. La montée de l'inflation n'est pas pour rien dans cette situation. Dans ce cadre, la consommation de viande bio en France est toujours en progression, mais le rythme de cette dernière s'est ralenti l'an passé. La production d'animaux bio a progressé entre 2020 et 2021, de 60 180 tonnes équivalent carcasse (Tec) à 65 637. La progression a été particulièrement prononcée en élevage porcin (de 22 500 Tec à 28 000 sur un an) alors que les ovins restaient quasiment stables (de 2 000 à 2 200 Tec).



Ce graphique illustre la progression des volumes d'abattages en viande bio depuis 2005. A part les veaux et les ovins, les autres catégories sont en forte hausse.

Quinze ans de progression forte

En 16 ans, entre 2005 et 2021, les volumes bios abattus en France ont été quasiment multipliés par 7 : ils sont passés de 9 790 Tec en 2005 à 65 637. Preuve d'une indéniable appétence du marché. Si l'on regarde plus dans le détail, on constate qu'entre 2020 et 2021, les abattages de bovins bios allaitants ont continué à augmenter, mais de façon plus modérée (+ 3 %). Une évolution en lien avec une stagnation du cheptel de vaches allaitantes biologiques et en conversion (+ 0,6 %), une baisse de la consommation fin 2021 ainsi qu'une concurrence plus importante des filières conventionnelles (avec la diminution significative de l'écart de prix payé producteur). On note des difficultés à valoriser une partie des pièces dites nobles, comme l'entrecôte ou le faux-filet, notamment en boucheries artisanales, qui s'explique entre autres par le déséquilibre créé par l'augmentation des débouchés en restauration hors domicile non commerciale (valorisant principalement des avants) et la part prépondérante de la demande en steak haché sur les autres circuits de commercialisation. Ce déséquilibre et la baisse des ventes ont pu être gérés via du déclassement pris en charge par les filières. Les baisses de volumes de ventes constatées en grandes et moyennes surfaces (GMS) ont pu être en partie compensées par la reprise des ventes en RHD et, dans une moindre mesure, par le développement de la vente directe et des boucheries artisanales. Du côté des ovins, on note là aussi un ralentissement du nombre d'abattages qui peut s'expliquer par une progression modérée du cheptel de brebis allaitantes bio et en conversion (+ 5,5 % tout de même). Comme chez les bovins, la concurrence du conventionnel contribue à la fuite de volumes d'agneaux bio afin de combler les déficits existants.

Des équilibres à trouver

Dans le domaine de la production porcine, la croissance des abattages est restée soutenue en 2021. Comme pour les autres viandes, les débouchés ont été moins importants en GMS. Cependant, les Français ont jeté leur dévolu sur certains produits comme les lardons, dont les ventes ont enregistré une forte hausse, notamment au premier semestre 2021, pendant lequel les consommateurs ont davantage cuisiné à domicile. Les volumes de ventes en RHD ont progressé ainsi qu'en magasins spécialisés et vente directe. Cependant, dans ce contexte de forte augmentation des abattages de porcs biologiques et de difficultés à équilibrer les carcasses (beaucoup de ventes de pièces type poitrine), une quantité significative des volumes a été exportée, déclassée ou congelée pour le stockage. En conclusion, en 2021, la filière viandes bios a dû s'adapter pour trouver le juste équilibre entre l'offre et la demande, entre une reprise dans certains segments (RHD) et une baisse de la consommation de produits biologiques observée en GMS. Des leviers de régulation ont été mis en place ou amplifiés pour gérer l'équilibre entre production et débouchés : export, déclassement, etc. L'ensemble des filières biologiques sont à un tournant historique concernant la consommation de leurs produits, qui représentaient en 2021 une part de marché globale de 6,6 % dans les courses alimentaires des Français. L'enjeu est de s'adapter pour limiter le déclassement et le stockage tout en ne pénalisant pas le potentiel de production dans l'hypothèse d'une reprise de la consommation. La courbe de production toutes espèces confondues a néanmoins continué de progresser et l'objectif de doubler les volumes en 5 ans est désormais atteint. Cependant, les opérateurs restent très prudents et précisent que 2022 s'annonce a priori moins favorable du fait du contexte compliqué.

Berty Robert

En chiffres

La viande bio, en France, en 2021, c'est :
- **6 600 éleveurs de vaches allaitantes**
- **5,3 % du marché bio, tous circuits de distribution confondus**
- **une progression de 10 % des volumes d'abattage**
- **une progression de 10 % de la commercialisation en vente directe**
- **une baisse de 9 % de la commercialisation en grandes et moyennes surfaces (GMS)**
- **une progression de 10 % de la production d'animaux bio, par rapport à 2020.**

// INNOVATIONS

Le vigneron nouveau est arrivé

Les nouvelles technologies de l'information révolutionnent le travail quotidien, de la vigne à la vente : les prévisions météo, les sites d'achat en ligne, mais aussi des applications spécifiques dédiées au vin.



PB

L'application Ar-winelabels.com propose des étiquettes de vin en réalité augmentée.



PB

Stephane Gendreau et Annick Ratsimanohat



PB

Loïc Tanguy a fondé LesGrappes.com en 2014 pour faciliter la vente de vin en direct vers les particuliers.



PB

MaPetiteCarafe.fr loue une machine destinée aux professionnels (restaurant et CHR). Objectif: éviter de transporter et jeter des bouteilles en verre. Le client revient faire remplir sa petite carafe de 25 ou 50 cl.

Le dernier LFDay (La Ferme Digitale) a rassemblé pour la sixième année une centaine de start-up qui numérisent l'agriculture, dont une partie s'intéresse à la filière viticole. Ainsi, les sites généralistes d'achat sur internet Farmitoo.com pour *« du matériel agricole petit et moyen et des pièces détachées en ligne »* et Agriconomie.com qui distribue aussi engrais et phytos. Les outils de surveillance de la start-up Lituus (Lille) détectent une intrusion, au chai comme dans les vignes et se pilotent au smartphone. Depuis quelques années, des prévisions météo plus précises aident, en évitant la pluie, à mieux anticiper la date des traitements et des vendanges.

Le QR code qui dit tout

D'autres outils numériques pour faciliter la relation avec le client s'avèrent plus spécifiques. Ainsi, l'application Ar-winelabels.com propose des *« étiquettes de vin en réalité augmentée »* : un simple QR code imprimé, lu par le smartphone du prospect ou du client, *« donne accès à une bulle immersive à 180 ou 360°, avec des pictos qui nous permettent d'interagir avec les contenus que nous apportent les professionnels »*, comme l'explique Stéphane Gendreau. L'on découvre la fiche du vin, la carte de l'appellation, le site du vigneron, le paysage en vidéo et l'on entend même crisser les cigales dans les coteaux ! La famille Ravoire explique son approche environnementale et précise les lieux de collecte des bouteilles en verre consignées, *« car le verre représente 40 % de l'impact carbone d'un domaine »*. Selon Stéphane Gendreau, *« notre offre commence à 900 € si le contenu à visualiser nous est fourni par les vignerons »*.

Une distribution différente

Loïc Tanguy a fondé LesGrappes.com en 2014 pour faciliter la vente de vin en direct vers les particuliers. Un vigneron qui crée son site internet pour diffuser ses bouteilles doit se faire connaître et générer un trafic ; les commandes enfin obtenues, il doit déposer les colis à la poste, souvent éloignée du domaine et aux horaires étroits. *« Notre solution : le stock reste chez le vigneron, qui reçoit la commande. Notre logisticien passe la prendre et elle est livrée par UPS, DHL ou La Poste au consommateur final. Notre commission est de 15 à 20 %. Une bouteille à 8 € se vend ainsi 10 €, plus le port payé par le client. »* Les Grappes devient donc le *« tiers de confiance »* entre vigneron et consommateur. *« Notre plateforme en circuit court référence 1 200 domaines et emploie 40 personnes. »*

Machines à vendre

Les distributeurs de produits existent depuis longtemps mais la technologie numérique leur apporte de nouvelles fonctions. Ainsi, MaPetiteCarafe.fr loue une machine destinée aux professionnels (restaurant et CHR), conçue par une start-up d'Issy-les-Moulineaux et fabriquée à Château-Gontier (Mayenne). Elle se recharge avec des poches de vin de 5 litres – des BIB sans carton. *« On peut faire des centaines de services en une heure, trois vins au choix, tirés à leur juste température et selon un volume précis (25 ou 50 cl), en libre-service, ou avec une carte prépayée »* raconte Sophie Blum. Objectif : éviter de transporter et jeter des bouteilles en verre. Le client revient faire remplir sa petite carafe de 25 ou 50 cl. Loi Evin oblige, le paiement ne s'effectue pas en carte de crédit, mais en carte prépayée. Le numérique gère des données utiles : le volume de vin distribué par chaque machine, son état de remplissage, la juste température obtenue instantanément grâce à deux circuits, et que chaque client règle à la demande. Rien à voir avec les vitrines réfrigérées dans lesquelles on range des bouteilles : la machine Ma Petite Carafe n'a pas besoin de gaz inerte, ni de temps pour que le vin arrive à bonne température – ni de bouteille, puisque le contenant est une écorecharge de 5 litres. Dans ces trois exemples (promotion, livraison, machines à vendre), la finesse de l'approche numérique et des datas donne un souffle nouveau à des outils classiques, en tenant compte de l'écologie et du bilan carbone. Ces systèmes ingénieusement conçus, pensés avec les acteurs de la filière, sont promis à un bel avenir. Il suffit de constater l'omniprésence des smartphones entre les mains de toutes les générations, à table et même en voiture ; le vigneron ne peut ignorer cette nouvelle réalité virtuelle. Bien sûr, il doit aussi relever la tête des écrans et rester un observateur du vivant. Un équilibre à cultiver…

Pierrick Bourgault

// EN SAVOIR +

www.lfday.fr

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !



// SEMOIRS

Les 10 points clés pour réussir ses semis au monograine



D. Laisney

La qualité de semis dépend pour beaucoup de l'attention apportée à l'entretien du semoir monograine.

Le maintien des performances des semoirs monograines passe par un bon entretien et par le remplacement des pièces d'usure. De petits défauts sont souvent la cause de gros soucis de distribution et/ou d'irrégularité de positionnement des graines sur le rang.

David Laisney

1 - Des éléments semeurs bien bridés et au bon écartement

L'utilisation d'un semoir monograine en bon état limite les risques d'immobilisation durant la saison. Il faut alors s'assurer de l'absence de fissure sur le châssis et vérifier que les éléments semeurs sont bien bridés sur les poutres. Les butées et les guides des modèles télescopiques, ainsi que les articulations des appareils repliables, sont aussi à surveiller. Hormis des réglages d'interlignes spécifiques, les distances entre rangs doivent être identiques, afin notamment de faciliter les interventions de binage. L'absence de jeu latéral des éléments semeurs garantit également le respect des interrangs.



D. Laisney



D. Laisney

2 - Vérifier la turbine et son animation

Le système d'aspiration est un des éléments clés des semoirs monograines fonctionnant par dépression, car il conditionne le bon fonctionnement du système de sélection des graines, donc le respect de la densité de semis. Le premier composant à vérifier est le cardan entraînant la turbine. Il est important de le conserver en bon état, y compris sa protection, et de vérifier sa longueur par rapport au tracteur. Le graissage de ses croisillons et de son tube télescopique est à réaliser périodiquement. La maintenance de la turbine passe par le contrôle de ses roulements, ainsi que de l'état et de la tension de la courroie. Un patinage génère une insuffisance de dépression. Pour faciliter le réglage de la tension de la courroie, il existe des applications sur smartphone, à l'instar d'Easy Tension APP d'Hutchinson.

Avec les appareils équipés d'une turbine animée par un moteur hydraulique, le débit du tracteur doit être suffisant et le tuyau de retour libre bien dimensionné pour limiter l'échauffement de l'huile. Par ailleurs, pour satisfaire à la réglementation, le monograine doit être équipé d'un déflecteur qui dirige, à l'aide de tuyaux, le flux d'air de la turbine vers le sol à une hauteur comprise entre 20 et 30 cm, afin de limiter la dispersion dans l'air des poussières provenant de l'enrobage des graines. Ce dispositif demande d'être nettoyé à l'aide d'une soufflette pour dégager les dépôts de terre et de graines brisées.

Agriculture régénérative, HORSCH répond PRÉSENT



AVATAR*
La référence du semis direct
*Non distribué par Centragri



PRONTO NT
Le semoir adapté à toutes les situations



SPRINTER ST
Nouvelle pointe étroite ThinEdge

Vos distributeurs HORSCH en Bourgogne

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24

CENTRAGRI
Maizières 03 86 69 15 90

DAFP Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87

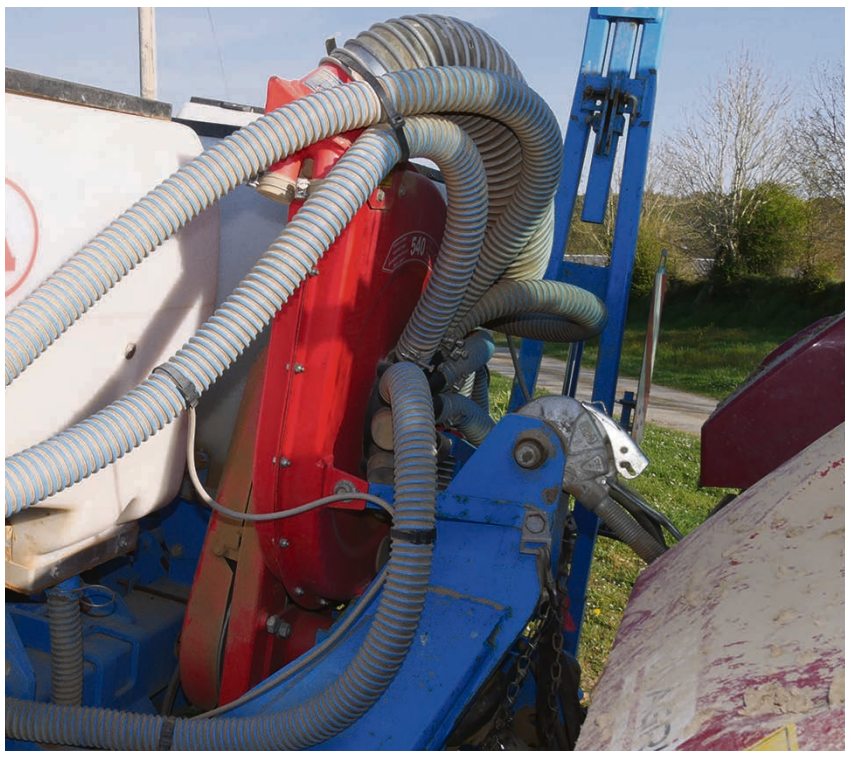
MANIÈRE SARL
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

HORSCH
horsch.com

MACHINISME

3 - Maintenir une aspiration optimale

« *Un défaut d'aspiration se traduit par des manques de graines sur la ligne de semis* », avertit Nicolas Levillain, formateur technique et commercial chez Monosem. Les tuyaux assurant la dépression au niveau des éléments semeurs sont nombreux sur les monograines et, avec le temps, ils durcissent et deviennent cassants. Il est conseillé de vérifier leur état et le serrage de leurs colliers de maintien, ainsi que leur bonne fixation sur l'appareil pour éviter tout frottement susceptible de les perforer. Ces contrôles sont particulièrement importants sur les semoirs à châssis repliable ou télescopique, sur lesquels les tuyaux sont plus exposés à la rupture. Il faut aussi, sur certains appareils, vérifier les tubes des châssis par lesquels passe l'aspiration. Pour détecter d'éventuelles fuites, l'idéal est de faire fonctionner le semoir à vide.



D. Laisney

4 - Gonfler les pneus à la pression préconisée

Les roues des semoirs monograines entraînant mécaniquement la distribution doivent être gonflées à une pression précise, car elles déterminent la densité par hectare. Des pneus sous gonflés engendrent un surdosage, puisque, comme ils s'écrasent, ils réalisent davantage de tours pour parcourir une distance donnée. « *Les problèmes de densité par hectare sont dus à 90 % au défaut de pression de gonflage*, remarque Nicolas Levillain. *Pour du maïs semé à 75 cm d'interrang, un manque de 0,1 bar par rapport à la pression préconisée entraîne un surdosage de 1 000 grains par rapport au réglage souhaité. À l'inverse, un surgonflage engendre un sous dosage* ».



D. Laisney

5 - Garantir un entraînement sans à-coup des distributions

Les monograines à entraînement mécanique demandent de l'attention au niveau de la chaîne cinématique. Les cardans, les barres hexagonales et les chaînes de transmission doivent évoluer sans à-coup. Les chaînes se lubrifient de préférence avec de la graisse sèche, évitant l'accumulation de poussière. Dans la boîte de distance, les chaînes doivent être bien alignées et les tendeurs fonctionnels. Le bon fonctionnement se contrôle en tournant manuellement les roues motrices du semoir. « *Un point dur sur une chaîne engendre des à-coups sur les disques de dosage, conduisant à des erreurs de sélection et donc à des manques de graines sur le rang* », précise Nicolas Levillain. Sur les semoirs à animation électrique des distributions, le formateur conseille de contrôler la tension de la batterie, qui varie selon les marques : 12 volts chez Monosem et Väderstad par exemple. Avec une mauvaise alimentation électrique, les moteurs ne fonctionnent pas. L'hivernage correct de la batterie se révèle alors important.

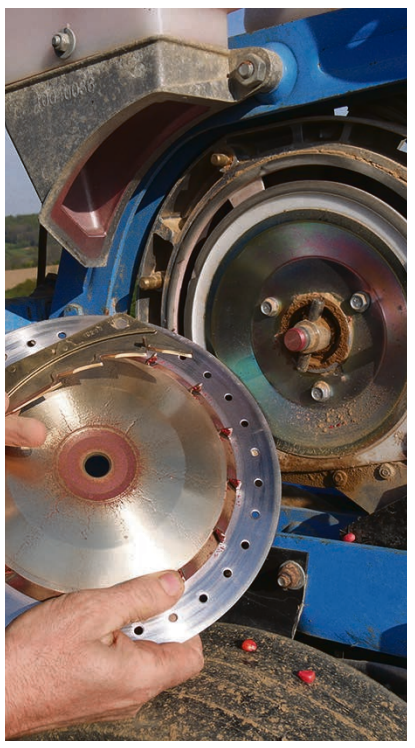


D. Laisney

6 - Garder le module de distribution propre et étanche

Au cœur des performances du semoir, le module de distribution mérite la plus grande attention. Il doit être maintenu propre et, avant la campagne de semis, il est important d'ouvrir chaque doseur pour vérifier l'absence de nids fabriqués par les rongeurs durant l'hivernage. Il peut être opportun de détecter tout bouchage en passant un coup de goupillon entre la trémie et la distribution, ainsi que dans la goulotte guidant la semence jusqu'au sol. Le joint de la porte du module de distribution est à garder en bon état pour garantir une bonne dépression, donc une bonne sélection des graines. Le disque est à nettoyer et doit toujours être monté sur le même élément semeur. La solution est de le numéroter. Le sélecteur, qui évite les doubles et les manques, est une pièce d'usure à remplacer si nécessaire. Il faut aussi nettoyer l'éjecteur de graine et vérifier le bon fonctionnement des trappes de vidange.

Les distributions sont parfois équipées de cellules photoélectriques comptant les graines. Ces capteurs s'entretiennent, par exemple, avec un coup de soufflette ou une brosse à dents, afin de retirer les poussières et les brins de paille. S'ils sont encrassés, les informations de comptage sont erronées et le chauffeur est perturbé par des alertes intempestives.



D. Laisney

SEMOIRS PNEUMATIQUES

AGUIRRE

Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)

Largeur de travail de 4 à 7,2 m

Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve

Double parallélogramme

Roues de jauge avant et arrière

Exclusivité AGUIRRE, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée

Electro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

> Le seul constructeur qui vous propose quatre trémie (quatre distributions) sur ce type de semoir; capacité totale jusqu'à 4000 L.

> idéal pour implanter vos cultures associées

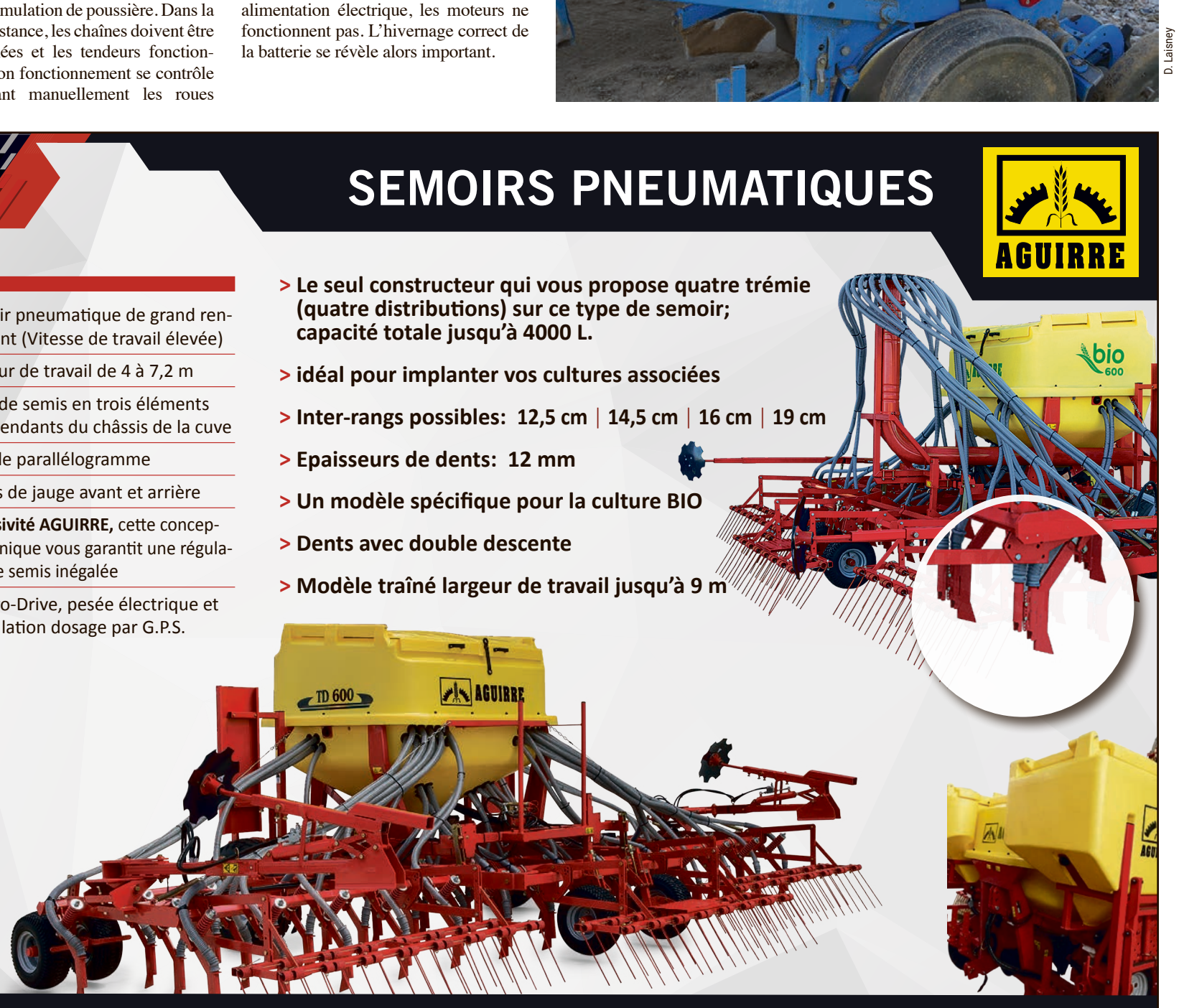
> Inter-rangs possibles: 12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm

> Epaisseurs de dents: 12 mm

> Un modèle spécifique pour la culture BIO

> Dents avec double descente

> Modèle traîné largeur de travail jusqu'à 9 m



31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail: aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

MACHINISME

7 – Surveiller l'usure des organes d'enterrage

Les organes d'enterrage n'agissent pas sur la dose par hectare, mais ils sont en revanche garants du respect de la bonne profondeur de semis et de la distance entre les graines sur le rang. Les roues de jauge à bandage caoutchouc doivent être en bon état et effleurer les disques ouvreurs. Leur balancier, à graisser, doit bouger sans point dur. Les doubles disques, visibles après dépose des roues de jauge, possèdent un diamètre minimal à respecter: 360 mm chez Monosem (380 mm pour les modèles neufs). S'ils sont trop usés, la qualité d'enterrage est dégradée, car le sillon ne peut pas être formé correctement. Ces deux disques se touchent et s'auto-entraînent lorsqu'ils sont bien réglés. Autre composant essentiel, le soc (ou pointe sillonneuse), situé entre les disques ouvreurs, mérite d'être conservé en bon état. S'il est usé ou cassé (pose brutale du semoir sur un sol en béton), le sillon ne présente pas la forme en V optimale pour réceptionner et bloquer les semences. Par conséquent, les graines rebondissent ou roulent, entraînant une mauvaise répartition sur le rang et des levées irrégulières. Lors du remontage des différentes pièces des organes d'enterrage, il faut penser à ajuster les décrotteurs des disques et des roues de jauge. Enfin, il est recommandé de contrôler visuellement le bon alignement du bloc tasseur arrière avec le module de mise en terre.



D. Laisney



D. Laisney

8 – Éviter les longs trajets avec les fertiliseurs remplis

« Le bon fonctionnement des fertiliseurs passent par un entretien rigoureux. L'idéal est de vidanger l'engrais en fin de chantier, afin qu'il ne prenne pas en masse », souligne Nicolas Levillain. Un coup de soufflette pour bien nettoyer les doseurs est recommandé. Le formateur Monosem conseille d'éviter les longs trajets avec de l'engrais dans les trémies, afin d'éviter que le produit se compacte et bouche les unités de dosage. Les trajets en charge sont toutefois possibles avec les appareils équipés de trappes qui isolent les doseurs de la trémie. Pour l'incorporation, la distance à respecter entre le coutre fertiliseur et la ligne de semis est de 6 à 10 cm. Pour vérifier ce critère, il est possible de parcourir quelques mètres avec le semoir posé au sol. Aussi, il est important de vérifier que les tuyaux de descente ne sont pas percés ni bouchés.



D. Laisney

9 - Contrôler le débit des microgranulateurs

Les trémies des microgranulateurs sont de préférence à remplir au champ, afin d'éviter la prise en masse dans les doseurs. Elles méritent d'être maintenues en bon état, en les vidangeant après les chantiers. Il s'impose de vérifier la rotation de leur système de dosage et l'absence de bouchons ou de trous dans les tuyaux de descente. Le type et la position des diffuseurs sur les éléments semeurs sont à adapter à l'insecticide apporté. Comme pour les fertiliseurs, le contrôle du débit des microgranulateurs s'effectue à poste fixe en réalisant un nombre précis de tours de roue du semoir et en récupérant le produit. Les constructeurs décrivent généralement la démarche dans leur notice (ou sur une application sur Smartphone) et fournissent la formule de calcul à appliquer, qui dépend du diamètre de la roue et de l'espace entre rangs.



D. Laisney

10 - Respecter l'aplomb du semoir au travail

L'attelage du semoir à l'aplomb est un critère important, car il agit sur la répartition des graines sur le rang. En effet, la goulotte guidant la semence depuis la distribution jusqu'au sol présente une forme incurvée, afin que la vitesse de la graine et celle de travail s'annule. Par conséquent, la graine s'immobilise dès qu'elle arrive dans le sillon. Or, si l'appareil ne respecte pas la bonne inclinaison, la semence va, durant sa descente, soit être ralentie, soit prendre de la vitesse, causant un mauvais positionnement.



// SEMOIRS

Sélection de nouveautés en semis

Par la rédaction Réussir Machinisme

Agro-Masz

Un combiné de semis rapide de 3 mètres

Importé par la société Agripartner, le combiné de semis porté Aquila du Polonais Agro-Masz intègre deux rangées de disques indépendants à la place de l'habituelle herse rotative, pour offrir davantage de débit de chantier (vitesse jusqu'à 20 km/h) et intervenir en itinéraire simplifié. Les disques de 410 mm de diamètre sont montés par paire sur des suspensions à boudins élastomères. Le réglage de leur profondeur de travail s'effectue hydrauliquement. La trémie de 1 500 l est associée à un doseur à cannelures à entraînement électrique. La tête de répartition à 24 sorties alimente la rampe de semis à doubles disques, dont chaque élément est doté d'une roue de rappui de type Farmflex et d'une herse à la position réglable. L'ajustement de la pression sur la ligne de semis est aussi hydraulique. À l'avant des éléments semeurs, différents types de rouleaux sont proposés : trapézoïdale, packer ou caoutchouc.



Agro-Masz

Amazone

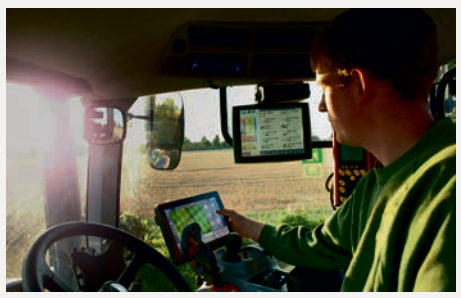
Le semoir monograine Precea jusqu'à 12 rangs

Deux nouveaux châssis (fixe 6000 et repliable 6000-2) complètent l'offre en semoirs monograines Precea d'Amazone, permettant d'accueillir 8, 9, 11 ou 12 éléments selon l'interrang choisi (45 à 80 cm). D'une largeur de 6 m et dotés d'une poutre à profil en H pour faciliter le déplacement des éléments semeurs, les Precea 6000 et 6000-2 accèdent en option à une trémie de fertilisation embarquée (950 ou 1 250 l) ou se combinent à une cuve frontale FTender (1 600 ou 2 000 l). Dans les deux cas, l'entraînement est électrique et la mise en terre de l'engrais est réalisée par des doubles disques FertecTwin à une profondeur de 3 à 10 cm. Bénéficiant d'un entraînement similaire, un microgranulateur pour chaque rang est également proposé en option. Compatibles Isobus, ces monograines sont pilotés par le terminal du tracteur ou l'une des deux consoles : Amatron4 et Amapad2.



Amazone

LA SOLUTION 100% DIGITALE



POUR FINANCER VOTRE TRACTEUR SUR-LE-CHAMP.

Avec votre concessionnaire, financez votre matériel grâce à Agilor, la solution 100% digitale.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

agilor | CA CHAMPAGNE BOURGOGNE

Le financement Agilor est réservé aux agriculteurs et soumis à conditions. Il est disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agricole agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. L'obtention d'un financement Agilor dépend de l'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur.
Le processus de signature électronique de la demande de financement Agilor est disponible dans les Caisses régionales participantes et soumis à conditions, notamment un abonnement au service de banque à distance Crédit Agricole En Ligne (service facturé selon barème tarifaire en vigueur, hors coût du fournisseur d'accès à internet) : renseignez-vous auprès de votre conseiller sur sa disponibilité ainsi que sur les conditions d'éligibilité à ce service.
09/2022 – 4043 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images. BETC

Agri-Structures

Un correcteur de dévers sur le semoir à dents Semflex

Le semoir à dents Semflex Evo d'Agri-Structures est conçu pour intervenir sur labour ou en itinéraire technique simplifié. Sa déclinaison semi-portée, de 12 m d'envergure, est désormais disponible avec un essieu directionnel, afin de conserver la bonne trajectoire en dévers. La correction s'opère à l'aide d'un distributeur hydraulique du tracteur. Pour le transport, des cales se positionnent manuellement pour bloquer la direction. Comme les modèles portés de 3 à 8 m, le Semflex semi-porté est équipé de 4 rangées de dents vibrantes accueillant chacune un tube de descente pour la dépose de la semence. Il est équipé d'une trémie en inox de 5 000 l.



D. Laisney

Alpego

Un troisième compartiment pour les trémies frontales AS-Pro et ASmaX

La trémie Micro-Jet d'Alpego est conçue pour apporter un produit supplémentaire (engrais, semence…) lors du semis. Elle s'adapte sur les trémies frontales AS-Pro à simple doseur et ASmaX pourvue de deux compartiments. Cet équipement additionnel, d'une capacité de 120 l, est réalisé en inox et profite du pilotage Isobus. Il est équipé de l'injection pneumatique pour éviter les bouchages, notamment en fortes pentes. Comme le doseur principal, la trémie Micro-Jet s'étalonne et se contrôle depuis le terminal en cabine. Utilisable avec les ensembles de semis mesurant de 3 à 8 m de large, elle est compatible avec la modulation de dose par GPS, le contrôle de sections, le travail en demi-largeur…



Alpego

Bednar

Le semoir Omega déploie ses ailes

Bednar complète son offre en semoirs Omega OO L et Omega OO FL par le haut. Outre les modèles de 3 et 4 m à châssis fixe et les versions repliables de 4, 5, 6 et 8 m, le semoir Omega OO L est désormais disponible en 9 m. Il reçoit alors une trémie de 4 000 l, comme le modèle de 8 m. Jusque-là déclinés en 4, 5 et 6 m, les semoirs à trémie double (fertilisation/semis) Omega OO FL s'enrichissent de modèles de 8 et 9 m de large. Ces derniers héritent de la même trémie que le modèle de 6 m, d'une capacité de 5 000 l divisée en deux parties de 2 000 et 3 000 l.



Bednar

Kuhn

Un combiné de semis pneumatique compact

Le semoir pneumatique intégré Venta 320 complète la gamme de combinés de semis Kuhn. Pouvant être associé à différents modèles de herses rotatives (HRB 302, HRB 303, HR 304 et HR 3004), ce semoir de 3 m intègre une trémie de 850 l (rehausse de 300 l en option). Compact et léger, il autorise l'utilisation de tracteurs de gabarit modeste (à partir de 120 ch). Facilement accessible pour les essais de débit, le doseur à entraînement électrique délivre de 1 à 430 kg/ha, sans changement d'élément. La tête de distribution positionnée à l'arrière de la trémie alimente deux rangées d'éléments semeurs monodisques (20 ou 24 rangs) espacées de 27 cm. Le réglage de profondeur est centralisé, sachant que la barre de semis en montée sur le rouleau de la herse. La pression sur les disques s'ajuste jusqu'à 32 kg manuellement ou hydrauliquement en option. Le Venta 320 est piloté depuis le boîtier Quantron S2 permettant la modulation de la dose, la surveillance de la distribution, de la soufflerie, du niveau de semence et le jalonnage. Il peut également être couplé à un radar en option.



Kuhn

Carré

Le semoir à dents Penterra-SF intègre la fertilisation localisée

Le semoir à cinq rangées de dents Penterra-SF de Carré se distingue par l'intégration de deux têtes de répartition assurant, pour l'une, la diffusion de la semence et, pour l'autre, la fertilisation localisée. Il s'utilise avec une trémie frontale à deux compartiments non disponible chez le constructeur vendéen. La semence et l'engrais sont mis en terre par des tubes diffuseurs distincts fixés à l'arrière des dents. La profondeur de dépose se règle indépendamment du terrage. Cet appareil porté, conçu pour travailler entre 8 et 12 km/h, présente un dégagement sous bâti de 65 cm et un interligne de 15 cm. Il est équipé de deux paires de roues de jauge à l'avant et d'un rouleau sillonneur de 600 mm de diamètre à l'arrière. Il est commercialisé en largeurs de 4, 5 et 6 m et se replie à 3 m pour le transport.



Carré

Horsch

Les semoirs Pronto DC revus et corrigés

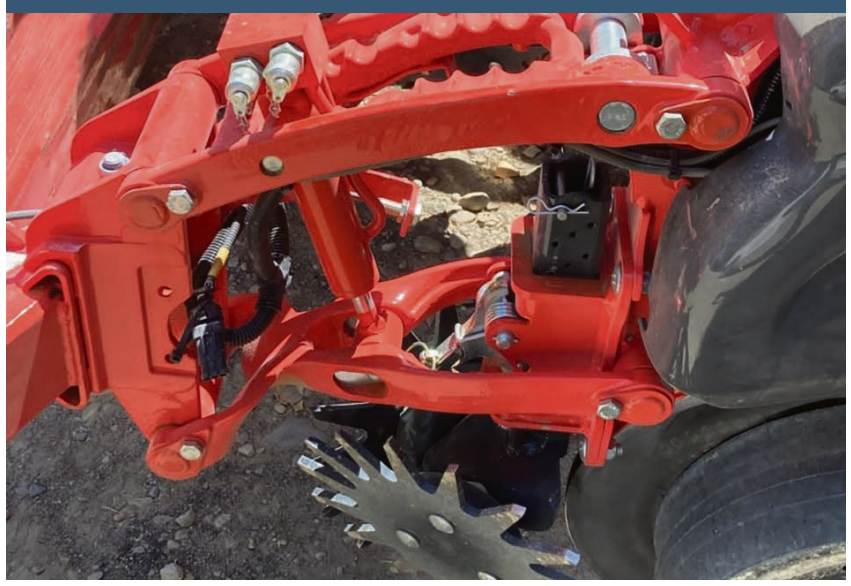
Le lifting opéré sur les semoirs Horsch Pronto DC de 3, 4 et 6 m de large facilite leur mise en œuvre. Certes, le constructeur a revu le design de la trémie, mais il a surtout corrigé les petits défauts reprochés par les clients. Par exemple, la soufflerie a été déplacée pour moins aspirer de poussière. Une trappe en fond de cuve permet désormais d'isoler le rotor du système de distribution, afin de pouvoir l'interchanger lorsque l'appareil est chargé de semences, une opération qui n'était possible auparavant que trémie vide. L'accès aux doseurs pour l'étalonnage du débit a aussi été amélioré. Ces semoirs intègrent désormais une électronique développée par Horsch, qui rend l'utilisation plus conviviale des terminaux, grâce à la possibilité de personnaliser l'affichage des informations. Le Pronto 6 DC adopte des pneus de 18 pouces pour son rouleau packer (16 pouces pour les autres). Cet appareil se décline en deux configurations de trémie : unique de 4000 l et double (2000 + 3000 l). Il se complète de la trémie Minidrill de 400 l déclinée en deux variantes pour l'apport du troisième composant : dans la ligne de semis (GF) et en surface par des éclateurs (PPF). Une version du Pronto de 6 m avec Minidrill PPF permet d'appliquer les trois composants à trois profondeurs distinctes (féverole à 5-6 cm, colza à 2-3 cm et antilimace en surface), grâce à l'utilisation de trois lignes d'enterrage distinctes.



Horsch

Terrage hydraulique et relevage des rangs

Sur le Maxima 3 vous pouvez désormais contrôlez la pression de terrage que vous souhaitez régler sur l'ensemble de vos éléments semeurs directement depuis la cabine ! Grâce à la fonction terrage hydraulique vous pouvez optimiser constamment la pression ajoutée sur les éléments semeurs afin de maintenir la profondeur de travail que vous souhaitez en toutes conditions. Cette fonction vous permet également de relever facilement les rangs que vous souhaitez sur la machine. La pression est réglable directement depuis la cabine via le terminal ISOBUS.





Boucheron
TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
21150 Ménétreux-le-Pitois
03 80 97 01 50



■ **Rubin 10** - Incorporation & nivellement jusqu'à 14 cm
■ **Solitair 9+ Duo** - Conçu pour les cultures associées
■ **Juwel 8** - Labourez en toute sereinité

LEMKEN
The Agrovision Company

Vos distributeurs LEMKEN

Dans la Nièvre

DE BRUIN
Vente et réparation de machines agricoles
Nouveau distributeur
Chateauneuf VdB
03 86 59 31 26

Dans l'Yonne

OUANNE AGRI sarl
Ouanne 03 86 47 65 87

DE BRUIN
Vente et réparation de machines agricoles
Cerisiers 03 86 96 20 08
Charny 03 86 63 09 13

Sly Agrisem

Le semoir mBoss, un Boss au gabarit compact

Marque d'Agrisem, Sly propose une version compacte de son semoir à disques inclinés Boss, dont il reprend tous les équipements de série ou en option. D'une largeur de 3 m, le mBoss se compose de deux rangées de disques semeurs espacés de 16,70 ou 18,75 ou 20 ou 25 cm. Doté de deux roues de 500 mm de large, il reçoit une trémie à double compartiment, contenant deux fois 800 l, deux fois 1 100 l ou deux fois 1 600 l, couplée à deux doseurs électriques et à un système de transport pneumatique. Le dosage à l'hectare s'appuie sur une antenne GPS et sur une régulation à partir d'un terminal Isobus.



L. Vimond

Claydon

Le semoir porté Évolution pour toutes les conditions

Conçu pour le semis direct, le semoir porté Evolution de Claydon intègre le système de mise en terre Opti-Till travaillant uniquement la ligne de semis, déjà connu sur les semoirs Hybrid du constructeur britannique. Il profite du réglage hydraulique de la profondeur de semis et de modifications améliorant l'accès au système de dosage pour le calibrage du débit. Ses organes d'enterrage se composent en standard d'une dent fissuratrice ouvrant le sillon, suivie d'une dent semeuse à soc patte d'oie réalisant un semis en bande. Pour s'adapter aux différentes conditions de sol, la dent fissuratrice s'escamote à l'aide d'un vérin hydraulique. Elle peut même être remplacée par un disque ouvreur lisse ou gaufré. Claydon propose également de remplacer la ligne de semis classique par des éléments semeurs à deux dents pourvues de socs étroits ne bouleversant pas le sol (principe de zéro disturbance). Cette configuration convient pour la rénovation des prairies, le travail en présence de gros couverts végétaux ou encore pour le semis de céréales en conditions humides. Le semoir porté Évolution se décline en largeurs de 3 à 6 m et reçoit une trémie de 1 910 l. Le constructeur propose en option deux, voire trois trémies doseuses pour implanter simultanément plusieurs espèces et/ou fertiliser. Les variantes 3MF et 4MRF, de 3 et 4 m, embarquent un système de fertilisation et reçoivent une trémie bicompartimentée (50/50) de 2 700 l pour emporter la semence et l'engrais.

Châssis : porté

Largeurs : 3 ; 4 ; 4,5 ; 4,8 ; 5 et 6 m

Puissance recommandée : de 150 à 300 ch



Claydon

Lemken

Un combiné de semis de 6 mètres avec la trémie frontale Solitair 23 + Isobus

La gamme de combinés de semis Lemken évolue avec la mise à jour de la trémie frontale Solitair 23 + de 1 900 l et de nouvelles déclinaisons de la rampe de semis OptiDisc 25, qui couvrent dorénavant une largeur de travail de 3 à 6 m. La trémie Solitair 23 + se démarque par le pilotage Isobus (terminal du tracteur, CCI 800 ou 1200) de ses quatre doseurs donnant accès à la coupure de sections et à la modulation de dose par section. Cette trémie est associée à la rampe de semis OptiDisc 25, qui profite d'une nouvelle liaison avec la herse rotative de manière à limiter le porte-à-faux. Cette rampe à double disque, dotée en option d'un réglage hydraulique indépendant de la pression sur les éléments, se décline désormais en version fixe de 3 et 4 m et repliable de 5 et 6 m, en plus des 4 et 4,50 m existantes. Les deux modèles les plus larges disposent d'un chariot de transport, dételable au champ, permettant de respecter le PTAC du tracteur sur la route. En version standard dotée d'une bâche pour sa fermeture, la trémie Solitair 23 + offre jusqu'à 250 kg/ha de débit pour l'engrais. En version pressurisée équipée d'un couvercle, ce débit est porté à 750 kg/ha à 8 km/h. Elle peut ainsi être associée au semoir monograine Azurit, qui lui aussi profite d'évolutions : trémie à microgranulés intégrée à l'arrière de la trémie à semence, nouveaux disques pour le soja et le tournesol, fermeture de sillon HD, contrôle automatisé des sélecteurs de double et contrôleur de bouchage sur la ferti.


Lemken

Monosem

ValoTerra, le nouveau monograine tout électrique

Monosem lance le ValoTerra, un nouveau semoir monograine à entraînement exclusivement électrique. D'une puissance de 5,6 kW, un alternateur embarqué anime électriquement tous les éléments de semis, de fertilisation et les microgranulateurs. Cela permet de moduler la densité en maïs par pas de 100 graines par hectare. Doté de trémies de 70 l, ce semoir arbore un nouveau boîtier de sélection, fonctionnant toujours par dépression, et un système de mise en terre par double disque de 450 mm de diamètre, jouxté de roues de jauge de 11,5 cm de large et de même circonférence. Les disques sont précédés d'un chasse-débris de série proposant huit niveaux de réglage et, en option, de chasse-mottes et coutre lame à réglage sans outil. Pouvant être escamotée dans les conditions humides, une roue Pro assure le plombage de la graine. La pression par élément semeur est réglable de 145 à 225 kg. Monosem annonce un gain de vitesse de semis de 2 km/h par rapport aux éléments Monoshox. Le semoir est proposé au choix en châssis de 127 ou 180 mm de section, ce dernier étant adapté au semis direct ou en TCS.

Distribution simultanée de microgranulés et de microfertilisants

Doté de rouleaux à augets, le système de fertilisation FertiSmart distribue une large gamme d'engrais (jusqu'à 600 kg/ha). Il dispose de moteurs intelligents MSM permettant un pilotage individuel des doseurs démontables sans outil et la coupure rang par rang. Une trappe permet d'isoler chaque doseur de la trémie. Pourvus d'une trémie individuelle de 20 l, les microgranulateurs Micro-Smart disposent également d'un réglage rang par rang du dosage (2 à 35 kg/ha). Ils permettent la distribution simultanée de microgranulés et de microfertilisants, soit au contact de la graine, soit en surface. Par ailleurs, le ValoTerra est compatible Isobus, arborant les fonctionnalités TC-SC et TS-GEO pour la coupure rang par rang (jusqu'à 24 rangs) et la modulation de dose de semis. Il peut être livré avec une console Monosem Touch, Touch Mini ou Touch Pro, à partir de laquelle le chauffeur change facilement le dosage et dispose de la surveillance rang par rang pour le semis et d'indicateurs de remplissage pour l'engrais et les microgranulés. En outre, une application, baptisée MonosemPlus, permet un contrôle depuis le smartphone. Ce semoir sera disponible en volume limité pour la saison 2023.

Modèle : MB 260 6R ST ; TFC2 8R ; TFC2 8R FertiSmart/TFC2 9R/TFC2 12R

Nombre de rangs : 6 ; 8 ; 8, 9, 12

Interrang : 70, 75 ou 80 cm/55 ou 60 cm/45 ou 50 cm

Largeur de transport : 3,50 m ; 3 m ; 3 m/3 m/3 m

Fertiliseur arrière : 980 l ; - ; 1 350 l/-/-


Monosem



Maschio Gaspardo

Le monograine Chrono en porté repliable huit ou douze rangs

Après les Chrono 300 et 700 (portés télescopiques et traînés à repliage vers l'avant), Maschio Gaspardo poursuit le développement de sa gamme de semoirs monograines rapides avec le Chrono 500, doté d'un châssis porté à repliage vers le haut. Cet appareil reprend l'élément de semis Chrono, qui dispose d'une gestion pneumatique de la pression au sol et d'une distribution par dépression couplée à un transport de la graine sous pression dans le tube de descente. Le châssis intègre douze rangs à 45 ou 50 cm d'écartement et peut évoluer à huit rangs à 70 ou 75 cm, en retirant quatre éléments : deux sur la partie centrale et un sur chaque extension repliable. Un chariot facilite le montage et le démontage des éléments, tandis que l'écartement est rapidement ajusté grâce au montage sur glissière. Le constructeur estime à deux heures le temps nécessaire pour passer de huit à douze rangs. Pour un suivi du sol homogène et garantir une pression identique sur tous les éléments, une force de 300 kg est appliquée via le relevage hydraulique sur les extensions repliables au travail. Par ailleurs, ces dernières se relèvent automatiquement en bout de champ pour améliorer la garde au sol lors des manœuvres. Le Chrono 500 accueille de nouveaux éléments de fertilisation à simple disque et roue de contrôle de profondeur. Ceux-ci sont fixés au châssis sur une glissière facilitant les changements d'écartement et disposent, comme les éléments semeurs, d'une gestion pneumatique de la pression au sol. Dans ce cas, le semoir est complété par une trémie frontale de 1 100 l, également pilotée par Isobus.



Maschio

Lemken

Le semoir Solitair DT ultra-modulable

Le semoir Solitair DT de Lemken est adapté aux itinéraires techniques simplifiés et conçu pour intervenir entre 10 et 16 km/h. Développé pour remplacer à terme le Compact Solitair, cet appareil traîné s'en distingue par sa conception plus légère. Le modèle de 6 m pèse, par exemple, deux tonnes de moins que son prédécesseur. Le Solitair DT se caractérise par sa grande modularité de conception. Il est disponible avec deux types d'attelage (sur le troisième point ou sur le piton) et reçoit au choix, à l'avant, deux roues de jauge, une rangée de disques ondulés ou un train de pneumatiques. La préparation du sol est réalisée par des disques concaves de 465 mm de diamètre ou par des disques gaufrés travaillant uniquement la ligne de semis. Ce semoir dispose ensuite d'un rouleau à pneus suivi en option par des boudins de nivellement en caoutchouc ou par un rouleau packer trapèze, dont chaque bille rappuie dans l'axe de la ligne de semis. La mise en terre de la semence est assurée par les éléments à double disque OptiDisc. La trémie se décline en version simple ou à deux compartiments. La version double donne la possibilité d'implanter simultanément deux cultures différentes ou de fertiliser au semis. En configuration Single-Shot, l'engrais est déposé avec la semence, alors que la solution Double-Shot l'incorpore à l'aide d'une rangée de doubles disques placée entre le module de préparation et le rouleau à pneus. Pour ceux qui désirent apporter un troisième composant, Lemken annonce l'arrivée d'une variante à trois trémies en 2023.

Largeur : 4/6 m

Trémie simple : 3 400/4 400 l

Trémie double : 4 100/5 100 l

Interligne : 12,5 ou 16,7 cm



Lemken

Pöttinger

Nouvelle génération de Terrasem

La nouvelle génération de semoirs Terrasem de Pöttinger se caractérise notamment par une nouvelle organisation des disques de travail du sol de 510 mm de diamètre. Qu'ils soient lisses ou crénelés, ils sont désormais montés en X, afin d'éviter le travail en crabe, notamment en grandes largeurs. En alternative, les disques gaufrés sont quant à eux positionnés sur un plan vertical et alignés avec le sens d'avancement. La disposition en X vaut également pour les éléments semeurs à doubles disques légèrement décalés, espacés de 12,5 ou 16,7 cm. Les Terrasem adoptent une nouvelle trémie qui devient sous pression lorsqu'elle est dotée du dispositif d'enfouissement d'engrais (répartition 60/40). Cette trémie compte une trappe de vidange au-dessus et en dessous de la distribution. Pour la fertilisation, l'engrais (ou une seconde semence) est injecté soit avec la semence, soit via les disques fertiliseurs, soit dans les deux circuits. En option, une troisième trémie Tegosem place les microgranulés (ou autre produit) au niveau de la première et/ou de la deuxième distribution. Cette génération de semoirs Terrasem inaugure une passerelle pour circuler plus facilement au-dessus des outils de travail du sol et accéder facilement à la trémie. Ils bénéficient aussi du réglage hydraulique de la profondeur de semis depuis la cabine, ainsi que d'une nouvelle roue plombeuse ouverte. Côté nomenclature, les suffixes Classic ou Fertilizer disparaissent au profit de lettres : V pour repliable, D pour le travail du sol et Z pour la fertilisation.



Pöttinger

Väderstad

Le monograine Proceed sème toutes les graines avec précision

Le semoir Proceed de Väderstad est doté d'éléments semeurs adaptés des semoirs monograines Tempo. Il propose des espacements de 225 ou 250 mm pour le semis des céréales. En changeant simplement de configuration et de disques de semis, il est possible de passer à un interrang de 450 ou 500 mm pour les betteraves ou le colza, voire à 750 mm pour le maïs ou le tournesol. Montés sur deux rangées, les éléments semeurs sont précédés d'une roue de rappui, suivie d'un chasse-débris étoilé. En quittant le tube de descente, chaque graine est plaquée dans le sol grâce à la roue de rappui, afin de garantir un positionnement précis. Chaque élément est entraîné électriquement et piloté, via le système Väderstad E-Control grâce à un iPad. La fertilisation est assurée par une trémie frontale, tandis que chacune des distributions des éléments est alimentée en graines par une trémie centralisée de 3 000 l. Avec ce nouveau semoir, Väderstad ouvre la voie au binage entre rangs pour toutes les cultures et annonce, en blé, un taux de germination plus élevé, une maturité plus régulière, une réduction de moitié de la densité de semis pour un rendement identique, ainsi qu'une optimisation de la fertilisation et des traitements fongiques et herbicides.



Väderstad



BOucherON TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES — 89 Lézinnes 03 86 75 63 22 ; BSA 89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

DE BRUIN Vente et réparation de machines agricoles — 89 Cerisiers 03 86 96 20 08 ; 89 Charny 03 86 63 09 13 ; 58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26

OUANNE AGRI — 89 Ouanne 03 86 47 65 87

MACHINISME

Simtech

Le semoir T-Sem en version pneumatique à châssis fixe

Le spécialiste du semis direct Simtech étoffe sa gamme de semoirs à dents T-Sem avec une version à distribution pneumatique déclinée en trois modèles portés à châssis fixe de 3 à 4 m. Le constructeur continue de faire appel à Sulky pour le doseur et la distribution. Ces appareils bénéficient d'une nouvelle trémie améliorant l'accessibilité aux organes de réglage. À l'avant des trois rangées (4 en option) de dents semeuses à socs en T inversé, les disques ouvreurs sont désormais montés sur boudins élastomères. À l'arrière, ils disposent d'un rouleau Springflex à lames ressorts et d'une herse niveleuse à chaînes lourdes. Comme le reste de la gamme, ces nouveaux T-Sem peuvent recevoir en option un dispositif de fertilisation liquide Startec comprenant une cuve frontale et des diffuseurs à l'arrière des dents semeuses. Simtech propose également une seconde trémie pour le semis de petites graines dans la ligne ou à la volée.

Modèle : T-Sem 300, 350, 400
Largeur : 3 ; 3,50 ; 4 m
Nombre de dents : 16 ou 20, 18, 20 ou 22
Interligne : 18,75 ou 15 ; 19,4 ; 20 ou 18,2 cm
Trémie : 1 000 l (1 700 l en option)



M. Portier

Weaving

Un appareil de sursemis à disques

Bien connu pour ses semoirs à disques inclinés et à dents dédiés au semis direct, Weaving étend sa gamme avec un outil de sursemis de prairie. Décliné en une seule largeur de 3 m, le Fenix intègre deux rangées de disques indépendants espacées de 60 cm. Ces disques crénelés inclinés sont montés sur sécurité à boudins caoutchouc et s'accompagnent chacun d'une descente et d'un soc semeur qui dépose les graines dans le sillon découpé par le disque (pression de 90 kg). Le rappui est assuré par un rouleau prismatique 450/500 mm qui gère également le contrôle de profondeur. Le Fenix embarque un doseur Accord à entraînement électrique délivrant 1,8 à 400 kg/ha. La tête de distribution est alimentée par une turbine à entraînement hydraulique demandant un tracteur avec un circuit de 70 l/min minimum. Doté de masses amovibles pour ajuster la pression sur les disques, le Fenix peut aussi semer des céréales sur terres travaillées.

Largeur : 3 m
Nombre de disques : 32
Diamètre des disques : 405 mm
Interrang : 9,3 cm
Trémie : 1 000 l
Poids : 3 135 kg



M. Portier

Pöttinger

Le semoir Aerosem FDD évolue et s'élargit

Combinant une trémie frontale de 1 700 ou 2 400 l à une rampe de semis arrière, le semoir Aerosem FDD de Pöttinger évolue. Désormais, la trémie dispose d'un seul capot, qu'il y ait une ou deux distributions. Ces dernières reçoivent une trappe de vidange au-dessus en plus de celle du dessous. Le réglage de la pression sur les éléments semeurs s'effectue mécaniquement ou hydrauliquement (en option). Par ailleurs, la gamme accueille un nouveau modèle de 6 m de large, l'Aerosem 6002 FDD, se combinant à la nouvelle herse rotative Lion 6002 C.



L. Vimond



AVENIR motoculture	21 Arc/Tille - Ménétreux	03 80 63 07 77
DACHARD SAS	58 St Benin d'Azy	03 86 60 21 80
SARL GIACOMEL 21130 AUXONNE	21 Auxonne	03 80 27 08 00
MALECOT POIRIER AGRI	58 Saint-Loup 89 Ligny le Châtel	03 86 26 24 49
Groupe Sureau Sureau Europagri	89 Avallon - Tonnerre 58 Tannay	03 86 34 18 35

MaterMacc

Un monograine plus productif avec l'élément MS8000 Evo

Afin de rendre son semoir monograine pneumatique plus véloce, MaterMacc fait évoluer son élément semeur en introduisant le MS8000 Evo. Capable de maintenir une bonne qualité de semis jusqu'à 12 km/h, selon le constructeur, cet élément adopte un nouveau ressort au niveau du parallélogramme, de façon à appliquer jusqu'à 135 kg de pression. Ce parallélogramme intègre également des axes autolubrifiés, à la rigidité accrue. Doté d'une trémie de 50 l, l'élément MS8000 Evo reçoit de nouveaux disques à profil droit améliorant la capacité de pénétration. Ceux-ci s'accompagnent d'un double racleur en tungstène. Les roues de contrôle de profondeur, désormais ajourées, sont fixées à un bras forgé avec des roulements plus résistants. Le doseur MagicSem Plus accueille des nouveaux disques et un agitateur intégré. En version Elektro, le doseur reçoit un entraînement électrique, qui a la particularité d'utiliser un alternateur associé à des condensateurs à la place de batteries, pour un entretien simplifié. La version Elektro dispose aussi du pilotage Isobus, donnant accès à la modulation et à la coupure de rang.



MaterMacc

Horsch

Le semoir monograine Maestro décliné en six rangs

La gamme de semoirs monograines portés de Horsch compte désormais un modèle six rangs, en complément des variantes de huit, neuf et douze rangs déjà existantes. Cet appareil supplémentaire reçoit au choix un système de dosage par dépression AirVac (RV) ou par pression AirSpeed (RX). Le premier s'utilise entre 2 et 12 km/h et garantit une meilleure régularité de la profondeur de semis, tandis que le second autorise une vitesse de travail plus importante (de 6 à 15 km/h), selon la firme allemande. Les éléments de ce monograine embarquent chacun une trémie emportant 70 litres de semences. Ils exercent une pression au sol allant de 125 à 180 kg, dont le réglage s'opère manuellement sur le terminal en cabine ou automatiquement grâce à la fonctionnalité AutoForce. Le Maestro six rangs se complète en option de microganulateurs et d'un système de fertilisation localisée alimenté par une trémie frontale.



Horsch

Duro

Le semoir à dents Evo décliné en 3 et 4 mètres

Duro ajoute deux nouveaux modèles portés à la gamme de semoirs simplifiés Evo. Une version à châssis fixe de 3 m de large et une autre repliable de 4 m enrichissent la gamme jusque-là déclinée en 6 et 8 m. Comme leurs grands frères, ces appareils disposent de dents fines (12 mm de large) espacées de 20 cm, de roues avant et d'un rouleau arrière pour le contrôle de la profondeur. Le réglage de cette dernière s'appuie sur un jeu de cales (1 cale = 1 cm de profondeur) sur les roues de jauge avant, qui pilote également le rouleau arrière, grâce à des bielles.



L. Vimond

Amazone

Plus de polyvalence pour le semoir Primera

Conçu pour le semis direct ou simplifié, le semoir à dents Primera d'Amazone offre désormais trois choix de roue de contrôle de profondeur pour équiper ses éléments semeurs à coutre rigide sur parallélogramme. Polyvalente, la roue cage double convient aussi bien à un sol travaillé qu'à une implantation en direct sur chaumes. Le réglage de l'angle des roues permet de ramener plus ou moins de terre sur le sillon. La roue simple en caoutchouc ferme et rappuie le sillon de manière à optimiser le contact sol-graine en conditions sèches avec des petites graines. Enfin, la roue simple spéciale pierres dotées de doigts acier en périphérie, favorise l'auto-entraînement et dégage les résidus en semis sous couvert.



Amazone



Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Agri-Structures

Le grand déchaumeur porté se transforme en semoir

Le déchaumeur porté Disc-AgriFlex d'Agri-Structures affiche une largeur de 8 m et s'utilise entre 8 et 10 km/h pour les premiers passages, 12 km/h pour semis et jusqu'à 15 km/h pour les faux semis. Il se caractérise par le montage de ses disques de 460 mm de diamètre sur des lames ressorts. Il dispose d'une rangée de peignes derrière chacune de ses deux rangées de disques, qui cassent le flux de terre à grande vitesse. Sa profondeur de travail se contrôle, à l'avant, à l'aide de deux doubles roues et, à l'arrière, d'un rouleau Farmflex de 300 mm de diamètre à bandage caoutchouc, autorisant des interventions entre 2 et 3 cm. Cet appareil se complète en option d'un système de semis composé d'une tête de répartition, de tuyaux et tubes de descente, alimentés par une trémie frontale, afin d'implanter en direct les couverts et même les céréales. Pesant 4,7 t et construit en trois éléments, le Disc-AgriFlex se replie à 3,30 m pour le transport.



Agri-Structures



Carré

Le semoir à dents Pentasem-ST en interligne spécial binage

Semoir à cinq rangées de dents conçu pour intervenir sur des sols préparés, le Pentasem-ST de Carré est désormais proposé en interligne de 20 cm, en complément de l'interrang de 15 cm déjà disponible. Le nouvel écartement répond à la demande des agriculteurs souhaitant biner les céréales. Il permet aussi de bénéficier d'un grand espace entre les dents (1 m entre chaque dent sur la même rangée), qui facilite les interventions en présence de résidus végétaux. Cet appareil uniquement commercialisé en largeur de 6 m s'utilise entre 10 et 12 km/h. Il est alimenté par une trémie frontale non fournie par la marque vendéenne.



Carré

Väderstad

Des semoirs Tempo L à trémies centralisées

Le semoir monograine Väderstad Tempo L à trémie centralisée se distingue du Tempo L (trémie de 3 000 ou 5 000 l d'engrais et réservoirs individuels de 90 l pour la semence) par l'adoption d'une première trémie de 2 200 l pour la semence et d'une seconde de 5 000 l dédiée à la fertilisation. Présentant une hauteur de remplissage de 2,10 m, chaque trémie pressurisée dispose de sa propre soufflerie : celle d'engrais compte huit doseurs Fenix III indépendants. L'engrais est conduit vers des coutres circulaires jouxtés d'une roue de jauge, qui fertilisent à quelques centimètres en amont de la ligne de semis. Chaque élément semeur régule le nombre de graines nécessaire pour alimenter sa distribution PowerShoot. Affichant un gabarit au transport de 3 m de large par 4 m de haut, le Tempo L Trémie centralisée sera décliné en 16 (700, 750 ou 762 mm d'espacement) ou 24 rangs (450, 457, 500 ou 508 mm d'interrang). La commercialisation débutera en juin 2022.



Väderstad



// AMRF

La culture, un enjeu majeur pour l'attractivité des territoires

Loin d'être un sujet qui ne préoccupe que les citadins, la culture entre aujourd'hui au cœur de la réflexion autour de l'attractivité des communes rurales. Éléments d'analyse avec deux maires membres de l'Association des maires ruraux de France.

En 2019, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) avait fait de *« la culture au village »* la thématique de son assemblée générale. Un symbole fort, qui tend à montrer une véritable prise de conscience des élus locaux du poids majeur que peut représenter la culture pour le dynamisme de leur commune.

Pour Yvan Lubraneski, maire des Molières dans l'Essonne et vice-président de l'AMRF en charge notamment de la culture, *« la représentation de la culture sur le territoire français est très hétérogène »*. Avec ses confrères de l'AMRF, il *« s'est insurgé contre une lecture inopérante de l'État qui conduit à ce que dans certaines zones, les dépenses soient parfois nulles sur le plan culturel. L'enjeu est de mieux comprendre comment sont fléchées les aides à la culture vers les communes rurales »*. Si l'action au niveau national manque encore d'objectifs chiffrés, Yvan Lubraneski estime que la mise en place d'un Agenda rural en septembre 2019 sous la pression de l'AMRF a au moins permis de s'attaquer concrètement au problème. L'État s'est en effet engagé à affecter une part significative des crédits des directions régionales des affaires culturelles (Drac) aux territoires ruraux et à poursuivre l'accompagnement des collectivités rurales. Surtout, une Commission culturelle a été mise en place pour soutenir les élus dans les conseils locaux des territoires pour la culture, pour élargir les liens avec les autres fédérations d'élus au service de la culture et pour créer un véritable annuaire d'artistes prêts à se produire dans les territoires ruraux.



Crédit: Yvan Lubraneski

Yvan Lubraneski, maire des Molières dans l'Essonne et vice-président de l'AMRF en charge de la culture.

« S'appuyer sur les atouts existants »

Pour François Descœur, maire d'Anglards-sur-Salers dans le Cantal, l'enjeu de l'accès à la culture a toujours existé et s'intègre dans une problématique plus large qu'est l'aménagement du territoire. S'il appelle de ses vœux à une meilleure répartition des aides culturelles, l'élu estime *« logique que les sommes soient plus importantes pour les grands centres urbains »* et appelle surtout les maires à *« s'appuyer sur les atouts existants »*. Sur sa commune, François Descœur fait tout pour optimiser la richesse patrimoniale locale, le château de la Trémolière notamment, pour faire venir des artistes ou encore pour accompagner la création d'une association de lecture. Une manière de montrer que l'initiative locale, souvent portée par plusieurs communes pour mutualiser les moyens, peut permettre de *« créer une vraie émulsion culturelle »* et ainsi contrer la fatalité de déserts culturels en milieu rural. *« Nous essayons de tirer le meilleur du peu de moyens que nous avons. Sur ma commune, nous ne créerons jamais de grande bibliothèque comme nous pouvons le voir en ville. Néanmoins, nous nous sommes servis d'un grand bâtiment pour y aménager, à côté du bureau de poste, un relais de bibliothèque permettant à nos habitants d'avoir accès à des livres toute l'année »*, témoigne-t-il encore. *« La ruralité a aujourd'hui le vent en poupe mais pour soutenir les élus, nous avons besoin d'une vraie réponse de l'État qui se fait encore attendre. Espérons que ce nouveau quinquennat puisse être l'occasion d'enclencher une nouvelle dynamique »*, conclut Yvan Lubraneski.

Pierre Garcia

// SOCIAL

La MSA présente à la 56e édition de la Foire de Montbard



La traditionnelle Foire régionale de Montbard, évènement incontournable de la rentrée en Côte-d'Or, s'est déroulée du 1er au 4 septembre 2022, avec près de 35 000 visiteurs !

Fidèles à la tradition, les délégués de l'échelon local du secteur y tenaient un stand aux couleurs de la MSA Bourgogne. Lors de l'inauguration de la Foire, la délégation officielle a été accueillie par Jean-François Donadoni, Carole Roca et Bertrand Choublier, respectivement président et vices présidents de l'échelon local.

Tout au long de l'évènement, ils ont également reçu de nombreuses personnalités, parmi lesquelles, Laurence Porte, maire de Montbard et vice-présidente du Conseil départemental de Côte-d'Or et Stephen Loureiro, président de la Foire de Montbard. Ce fut l'occasion, pour les représentants de la MSA Bourgogne, d'échanger sur leurs missions d'élus MSA et de faire la promotion de leur régime de protection sociale.

Dynamisme et convivialité étaient au programme de ces 4 jours au sein de l'équipe de délégués dont l'implication a permis d'assurer une présence permanente sur le stand. Au-delà des informations données au public curieux, les délégués proposaient un quiz sur *« La nutrition »* qui a rassemblé plus d'une centaine de visiteurs qui ont joué le jeu.

D'après communiqué

"ÊTRE VOTRE INTERLOCUTEUR EST QUELQUE CHOSE D'UNIQUE DEPUIS 150 ANS."

GROUPAMA, ASSUREUR AGRÉÉ POUR EXPERTISER ET INDEMNISER VOS PERTES DE RÉCOLTES.



AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.

Acteur majeur de la réforme de l'assurance récolte, Groupama participe à une couverture renforcée dès 2023, avec un processus d'indemnisation simplifié et plus rapide. Qui mieux que Groupama comme interlocuteur agréé pour la protection de vos récoltes ?

Vous pouvez nous déclarer dès maintenant* en qualité d'interlocuteur agréé sur groupama-agri.fr

*Déclaration sans engagement de votre part.
Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter aux contrats ou voir avec un conseiller en agence.
Groupama Rhône-Alpes Auvergne : Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon. Entreprises régies par le code des assurances. Document et visuel non contractuels - Réf. Com SDB/2022 - Création : Studio Groupama - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Juillet 2022.

Groupama

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALIMENTATION

21

La logistique, élément-clé d'une consommation plus locale

Le 19 septembre, le département de la Côte-d'Or organise un événement pour valoriser son Projet alimentaire territorial mais aussi pour attirer l'attention sur la question de la logistique. Elle doit être en cohérence avec toute politique visant à favoriser la consommation de produits agricoles locaux. Et ce n'est pas simple…

Le 29 août dernier, le sénateur du Nord, Frédéric Marchand, a rendu un rapport sur les Plans alimentaires territoriaux (PAT). De ce document de 50 pages, il ressort notamment une préconisation concernant les collectivités : l'élu propose de doter ces dernières d'une *« compétence partagée d'organisation de l'alimentation durable et résiliente »*. Il serait bien que, parmi ces compétences, on trouve les questions liées à la logistique qui doit accompagner toute volonté de favoriser une consommation de produits agricoles locaux. La question figurera en tout cas en bonne place, le 19 septembre, lors du Conseil départemental de l'Alimentation qui se tiendra dans les locaux du département de la Côte-d'Or, à Dijon. L'évènement permettra de valoriser le Projet alimentaire territorial départemental (PATd) conduit par la collectivité en présentant les travaux en cours, mais il ambitionne également de caractériser les besoins en matière de logistique alimentaire, par le biais d'une table ronde et d'un débat ciblant ce sujet. Consommer plus local est une notion qui s'est imposée à l'occasion de la crise sanitaire de 2020 et des périodes de confinement qu'elle a généré. Les circuits courts agricoles sont apparus comme des solutions vertueuses par de nombreux aspects. Mais, curieusement, la question de la logistique semble être toujours demeurée sous les radars, alors qu'elle est essentielle. Vous pouvez avoir, d'un côté, des producteurs talentueux et de l'autre, un marché potentiel demandeur, mais si vous ignorez le lien à établir entre les deux, par le biais du transport, de la distribution ou du stockage, la meilleure des intentions est condamnée à l'échec.

Impliquer d'autres acteurs

Qu'on le veuille ou non, la logistique est un métier à part entière, et ce n'est pas celui des agriculteurs. Favoriser les circuits courts implique donc de mettre dans la boucle d'autres acteurs, parmi lesquelles les collectivités. D'où le choix du Conseil départemental de Côte-d'Or d'aborder cette question de front. Après les interventions du président du Conseil départemental de Côte-d'Or, François Sauvadet, et de Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture départementale, l'après-midi du 19 septembre embrayera sur le PATd qui sera abordé sous trois angles :

le rôle de l'État en matière d'alimentation de proximité, avec Florence Laubier, Directrice départementale des territoires de la Côte-d'Or

- une description de la politique volontariste du département, avec Vinciane Marin, chargée de mission sur les filières locales au départemental le co-portage du PATd au service des agriculteurs et des territoires, avec Vinciane Marin et Séverine Gautier, conseillère Développement local à la Chambre d'agriculture.

Un exemple en Eure-et-Loir

Les enjeux de la logistique alimentaire seront abordés dans une seconde partie, au cours d'une table ronde réunissant Gwenaëlle Raton, chercheuse à l'université Gustave Eiffel, près de Paris, spécialisée en logistique et approvisionnement alimentaire. Elle posera le contexte global et précisera ce que le terme de logistique implique concrètement. À cette table ronde participera également Frédéric Marcouyoux, agriculteur à Vernot, au nord de Dijon, membre de plusieurs collectifs agricoles organisés pour la vente de produits locaux. Enfin, les participants pourront aussi prendre connaissance d'un exemple de plateforme logistique de proximité mis en place dans un département (en l'occurrence, l'Eure-et-Loir) sous un format original et qui fonctionne. C'est Aurélie Toutain, chargée de mission à la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir qui le présentera. De quoi, sans doute se faire une idée plus précise afin de donner corps, peut-être, à un projet apte à fonctionner en Côte-d'Or, et à accompagner le développement de la consommation de produits locaux.

Berty Robert



Crédit Réussir

Le caractère direct du producteur au consommateur est une vue de l'esprit. Dans les faits, une organisation logistique est indispensable entre les deux.

// BIENVENUE À LA FERME

89

Les Brebis de Pauline rejoignent le réseau

Installée depuis 2019 sur la commune de Magny, dans le parc naturel régional du Morvan, Pauline Trimoulinard, à tout juste 30 ans, élève depuis maintenant trois ans des brebis Manech à tête rousse, dont elle transforme la production en fromages et yaourts.



Pauline Trimoulinard a récemment rejoint le réseau Bienvenue à la ferme.

Baignée dans l'univers agricole depuis l'enfance, grâce à la ferme de son grand-père, Pauline Trimoulinard a spécialisé son cursus lors d'un apprentissage à la ferme de l'abbaye de la Pierre-qui-Vire. C'est là que sa passion pour la transformation laitière s'est développée. « *J'y ai découvert que c'était aussi magique de faire du fromage que de l'élevage* », confie-t-elle. Après sa formation, elle travaille auprès d'AgroParisTech, puis en tant que responsable de fromagerie dans la Sarthe pendant deux ans, où elle découvre le réseau Bienvenue à la Ferme.

Après s'être perfectionnée une année supplémentaire comme responsable de fromagerie dans l'Ain et avoir testé les différentes productions laitières (vache, chèvres et brebis) Pauline Trimoulinard a gardé son objectif de toujours en tête : continuer à faire vivre la ferme de son grand-père.

Faire cohabiter la terre et les animaux

Coup de cœur pour la production ovine, Pauline Trimoulinard se veut paysanne et a à cœur de faire cohabiter la terre et les animaux, tout en les respectant. La ferme a d'ailleurs obtenu la marque « valeurs parc », par le parc du Morvan. Elle a lancé sa première production en 2020, qu'elle propose aujourd'hui en vente sur certains marchés hebdomadaires ainsi qu'à la ferme.

Elle a rejoint le réseau Bienvenue à la Ferme en 2022, qu'elle avait découvert auparavant, dont la notoriété et la charte qualité représentaient un véritable levier pour développer son activité. « *C'est un réseau porté par les Chambres d'agriculture, solide et qui envoie un message fort* », juge Pauline Trimoulinard.

Bienvenue à la Ferme est le premier réseau agricole en France de vente directe et d'accueil à la ferme. Il compte environ 8 000 adhérents et met un point d'honneur à valoriser le savoir-faire de nos agriculteurs et vous proposer des produits et services de qualités.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Contact : Pauline Trimoulinard (13 Grande Rue Etrée – 89200 Magny), au 06 31 22 11 27, à lesbrebisdepauline@gmail.com. Retrouvez la également sur son site internet à www.lesbrebisdepauline.fr et sur sa page Facebook @LesBrebisdePauline.

Calendrier

Retrouvez les Brebis de Pauline jusqu'au 30 septembre :

- **sur les marchés hebdomadaires d'Avallon et d'Asquin, ainsi que sur le marché estival de Bessy-sur-Cure**
- **en vente à la ferme les jeudis, vendredis et samedis, de 17 heures à 19 heures**
- **lors de ses portes ouvertes en juin**

ENVIRONNEMENT

// QUALITÉ DE L'EAU

89 Les agriculteurs des Bac de Dollot et de Saint-Valérien, et le Sivom du Gâtinais s'engagent

Mardi 6 septembre, le Sivom du Gâtinais et les agriculteurs des bassins d'alimentation des captages de Dollot et de Saint-Valérien se sont engagés dans une charte de protection de la qualité de l'eau de ces derniers.



Les plantes compagnes associées au colza permettent de couvrir le sol et donc d'utiliser moins d'herbicides.

Depuis les années 2010, les captages de Dollot et Saint-Valérien font l'objet d'un travail de protection de la part des agriculteurs qui cultivent sur le bassin, ainsi que du Sivom du Gâtinais.

En 2019, en lien avec cette collectivité, les agriculteurs se sont engagés volontairement dans la construction d'un projet agricole pour la qualité de l'eau formalisé dans cette charte. Un groupe de travail constitué de sept agriculteurs a travaillé à son élaboration, accompagné par la MACMAE qui leur a apporté un appui technique et méthodologique.

Le but de cette charte ? « *C'est d'organiser une gestion locale et concertée d'un projet de reconquête de la qualité de l'eau des captages de la source du château, à Dollot, et de la source de l'Orvanne, à Saint-Valérien, sur l'enjeu des produits phytosanitaires* », explique Christine Aïta, présidente du Sivom du Gâtinais en Bourgogne. « *Elle instaure des instances de dialogue et de décision, et prévoit les outils de pilotage du projet sur lesquels ces instances pourront s'appuyer. Elle repose sur un engagement massif des agriculteurs cultivant sur le bassin dans le projet* ».

Aussi, cette charte « *vise à nourrir une gouvernance locale active du captage, par un dialogue constructif, notamment entre le Sivom du Gâtinais (gestionnaire des captages) et les agriculteurs du Bac. Le projet de reconquête de la qualité de l'eau est défini localement vise des objectifs clairs et partagés. Il prévoit les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre* ».

Une évaluation annuelle de la réalisation des actions prévues et des résultats obtenus sera réalisée. Elle contribuera à éclairer les partenaires du projet et leur permettra de l'améliorer si celui-ci ne procure pas les résultats escomptés.

80 % de la surface du Bac ont adhéré à la charte

Comme le dit Christine Aïta, « *c'est un projet fait par les agriculteurs pour les agriculteurs* ». En effet, le territoire concerné par cette charte est de 3 300 ha. Aujourd'hui, 80 % de la surface du Bac ont adhéré (soit près de 2 700 ha). « *L'objectif est d'avoir la totalité des agriculteurs concernés qui adhèrent à ce projet* », indique Damien Renoux, agriculteur à Villebougis.

C'est d'ailleurs sur une parcelle de ce dernier que le groupe de personnes présentes s'est rendu, pour voir comment cela se traduit sur le terrain. Car pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires (comme le prévoit la charte), des alternatives sont à mettre en place. Damien Renoux, lui, a opté pour l'association de plantes compagnes à du colza. « *J'ai utilisé des légumineuses : trèfle, vesce, fenugrec et luzerne* », liste l'agriculteur. Il rappelle également que « *l'origine du problème était de réduire le chlore dans les captages. Plus les agriculteurs adhèrent à la charte, plus le chlore diminuera* ».

« *Le but des plantes compagnes est de couvrir le sol et d'empêcher la pousse des adventices. Cela permet donc d'éviter d'utiliser des herbicides* », détaille Laurette Paravano, conseillère en agronomie et environnement à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, présente ce jour-là. Autre atout pour le colza, « *les légumineuses permettent de capter l'azote dans l'aire pour lui redonner ensuite* », conclut la conseillère de la Chambre.

Christopher Levé

Que dit la charte ?

Cette charte pour la qualité de l'eau des captages de la source du château, à Dollot, et de la source de l'Orvanne, à Saint-Valérien, liste des engagements auxquels doivent adhérer les agriculteurs et le Sivom du Gâtinais. Ainsi, les agriculteurs s'engagent (individuellement) à allonger la période de retour du colza (pas plus d'un colza tous les cinq ans sur au moins la moitié de ses champs cultivés du Bac), à maîtriser les adventices en colza sans (ou avec peu) d'herbicides de type « chlores », et à être actifs dans l'opération de protection de l'eau. Le Sivom du Gâtinais, lui, s'engage à actualiser la liste des agriculteurs signataires de la charte, à faire réaliser et débattre de l'évaluation annuelle, à réunir les acteurs locaux du territoire, et à mobiliser les moyens financiers nécessaires aux actions de la charte.

Cette charte a été signée à la suite de la présentation, en présence du sous-préfet de Sens, Rachid Kaci.



L'ensemble des acteurs de cette charte pour la qualité de l'eau étaient présents lors d'une visite d'une parcelle de Damien Renoux.

COLLECTIVITÉS

// ATTRACTIVITÉ

21 Petites villes de demain, la proximité en projets

Lancé en 2020 par l'État, le programme Petites villes de demain (PVD) concerne 109 communes en Bourgogne-Franche-Comté. Il a nécessité le recrutement de chefs de projets qui se sont réunis à Montbard, en Côte-d'Or.



Par petits groupes, les chefs de projet ont visité Montbard afin de prendre connaissance des travaux de réhabilitation menés grâce au programme Petites villes de demain.

Des financements pour du concret

Le programme Petites villes de demain s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui remplissent un rôle central, au quotidien pour les habitants des territoires ruraux. Il est prévu pour durer jusqu'en 2026. Ces petites villes, souvent riches d'un patrimoine architectural et fortes d'un certain dynamisme économique, souffrent parfois d'une dégradation de leur bâti. Elles sont confrontées à des enjeux de transformation des espaces publics qu'elles doivent conjuguer avec les contraintes du changement climatique, de la transformation des mobilités, et de la présence des services publics. Il leur faut les capacités à monter des projets et à les mener à bien et pour cela, PVD repose sur trois piliers :

- le soutien en ingénierie (financement à 75 % par l'État des postes de chefs de projet, mais aussi d'études et de diagnostics)
- le financement des actions qui découlent de ce travail d'ingénierie
- la mise en réseau des chefs de projet.

Voici plusieurs exemples d'actions inscrites dans le programme PVD en Bourgogne-Franche-Comté :

- Requalification de plusieurs rues et création de deux parkings à Auxonne (21)
- Réalisation d'une liaison cyclable à Baume-les-Dames (25)
- Réhabilitation du centre-ville, développement économique, accès aux services publics, pour la Communauté de communes Arbois-Poligny-Salins (39)
- PVD joue un rôle d'accélérateur pour des projets de rénovation de l'habitat, de voirie et la création d'un espace numérique dans un ancien moulin, à Luzy (58)
- Amélioration du cadre de vie, des services publics, des mobilités et la valorisation des cours d'eau à Ronchamp et Champagney (70)
- Élaboration d'une charte des devantures commerciales à Sennecey-le-Grand (71)
- Rénovation du cinéma-théâtre à Tonnerre (89)
- Construction de nouveaux logements et d'un nouveau gymnase pour la cité scolaire, à Delle (90).

Un parking devant les halles du marché qui a cédé à la place à une esplanade piétonne plus conviviale, un centre-ville en pleine réfection avec l'espoir d'attirer de nouveaux commerces, un habitat qui se rénove… Voilà ce que pouvaient découvrir les participants aux rencontres régionales des chefs de projet « Petites villes de demain » (PVD), lors d'une découverte à pied de la ville de Montbard, en Côte-d'Or. Venus de toute la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), ils étaient réunis, le 2 septembre, et leur déambulation, en petits groupes, dans la ville, avait pour but d'illustrer concrètement les traductions sur le terrain, du programme PVD.

Ces femmes et ces hommes ont été recrutés dans la foulée du lancement par l'État, il y a deux ans, de ce programme dont l'objectif revendiqué est de *« renforcer l'attractivité et le dynamisme des petites centralités rurales »* (voir encadré). Toutes ces villes, ou ces communautés de communes, comptant entre 5 000 et 20 000 habitants, constituent cette « France périphérique » qui a si souvent le sentiment d'être oubliée.

Tour de France

Deux ans après le lancement de PVD, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), qui est en charge de son animation, a mis sur pied un tour de France des régions – dont la réunion de Montbard constituait la 12e étape – afin de faire le point sur l'avancée des projets et de favoriser les échanges entre les 67 chefs de projet qui officient pour les 109 communes de BFC concernées. *« Montbard est une ville représentative de la cible du programme PVD »* soulignait sa maire, Laurence Porte, également vice-présidente du Conseil départemental de Côte-d'Or. En prolongement de ces propos, Juliette Auricoste, la directrice au niveau national, du programme PVD, soulignait qu'à Montbard *« on pouvait voir les effets d'une stratégie de revitalisation sur le temps long »*. Fabien Sudry, préfet de Région BFC et de Côte-d'Or, est revenu sur les priorités d'action portées par le programme PVD : l'habitat ancien, le rayonnement en termes de services, l'attractivité… *« Ainsi,* précisait-il, *l'État donne aux élus locaux une visibilité dans la durée de leur mandat »*. Ces thèmes intéressent les élus locaux désireux de montrer à leurs administrés les effets positifs de leurs choix, mais ils nécessitent une « mise en musique » cohérente, tenant compte des moyens disponibles et du contexte social et territorial. Cela, c'est le travail des chefs de projets qui, pour Laurence Porte *« sont des chefs d'orchestre permettant aux élus d'avoir la partition bien en tête »*. Une telle volonté ne peut fonctionner qu'en fédérant des partenaires multiples, en termes d'ingénierie et de financement. C'est ce que soulignait Mathieu Aufauvre, le directeur régional de la Banque des territoires de BFC. Son organisme a contribué au financement de travaux récents sur les centres anciens de Genlis ou Saulieu, en Côte-d'Or, ou encore de Joigny, dans l'Yonne.

Un paysage hétérogène

Les chefs de projets réunis à Montbard ont donc, en déambulant dans la ville en petits groupes, pu analyser les composantes de ce territoire. Une action qu'ils ont complétée par des travaux en ateliers. *« Pour innover dans ce domaine,* concluait Juliette Auricoste, *et pour faire émerger de nouvelles idées, il faut s'appuyer sur l'intelligence collective représentée par tous ces chefs de projets. C'est le sens de ce rassemblement régional… »* Deux ans après son lancement, le programme PVD révèle un paysage hétérogène dans lequel se mêlent des communes qui avaient déjà des projets structurants et d'autres qui partaient d'une feuille blanche. En France, 1 600 communes sont concernées.

Berty Robert

Une complémentarité avec la Région

Éric Houlley, vice-président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et maire de Lure, en Haute-Saône, était également présent lors de cette journée de rencontre. L'élu est en charge, à la Région, des questions liées à la cohésion territoriale et à la politique de la ville. Il est venu rappeler qu'en plus du dispositif national Petites villes de demain, la Région a mis en place son propre programme, nommé Centralité rurale en Région (C2R), dont bénéficient 128 communes en BFC. *« Ces deux dispositifs sont parfaitement convergents, précisait-il. L'État intervient plutôt sur l'ingénierie, et nous, plutôt sur l'investissement et les animations commerciales. Nous travaillons main dans la main pour un enjeu fondamental d'aménagement du territoire, surtout dans une région telle que la nôtre ».*



Les chefs de projet PVD de toute la Région BFC étaient réunis à Montbard le 2 septembre, afin de mettre en commun leurs expériences.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Évaluer l'impact de la réforme de la PAC 2023 sur mon exploitation

• le 20 septembre à Creancey, le 29 septembre à Bretenière et le 4 octobre à Châtillon sur Seine

Contact : Cathie Cuisin - 03 80 68 66 62 cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Mes volailles fermières en toute sérénité

• le 26 septembre à Creancey

Contact : Cathie Cuisin Tél. 03 80 68 66 62 cathie.cuisin@cote-dor.chambagri.fr

// Égalim 2 : contractualiser sereinement en élevage bovin allaitant

• Les 27 septembre et 28 octobre à Creancey

Contact : Marie-Claude Guerrier Tél. 03 80 90 68 76 marie-claude.guerrier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• Le 15 septembre à Corbigny

Dans un contexte agricole à forts aléas, poser une installation photovoltaïque sur son bâtiment agricole (construction ou rénovation) permet de maîtriser à long terme les charges de structure de l'entreprise.

Renseignements : 03 86 93 40 37

// Les bases de la santé animale et utilisation des plantes

• Le 19 et 20 septembre à Decize

Dans un contexte de réduction de l'utilisation des antibiotiques en élevage, cette formation permet un élargissement de ses compétences pour se tourner vers de nouvelles pratiques.

Renseignement : 03 86 93 40 37

// Un autre calendrier pour le vivant - Initiation

• Les 21 septembre et 17 octobre à Nevers

La lune a une influence connue sur la vie. Cette formation a pour objectif de vous aider à comprendre les cycles lunaires et leurs effets sur le vivant et être capable de lire et d'interpréter un calendrier lunaire.

Renseignement : 03 86 93 40 37

// L'alimentation du troupeau allaitant

• Le 22 septembre

Une alimentation adaptée aux caractéristiques (race, sexe, âge) et aux besoins (objectifs de croissances, productions laitières, fertilité) des animaux assure une bonne santé tout en garantissant des performances.

Renseignement : 03 86 93 40 37

// Polyculteurs-éleveurs : avoir les clés des champs

• Le 27 septembre à Nevers

Pour assurer l'alimentation de leur troupeau, les besoins en paille ou pour la vente du grain, les éleveurs, éleveuses possèdent de petites surfaces en cultures. Cet atelier n'est pas la priorité mais il est nécessaire de connaître plusieurs facteurs clés afin de maîtriser ses charges.

Renseignement : au 03 86 93 40 37

YONNE

/ Rédiger son DUER

• Mardi 18 octobre

De 9 heures à 17 heures, à Auxerre (salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans les locaux de Groupama, rue Guynemer à Auxerre). L'objectif ? Apprendre à rédiger son document unique d'évaluation des risques, identifier et évaluer les principaux risques pour les travailleurs, et acquérir la méthodologie pour les retranscrire à l'aide du logiciel en ligne Systéra.

Contact : France Lahutte au 03 86 49 48 10. D'autres sessions sont également programmées les mercredi 23 novembre, vendredi 2 décembre, mercredi 7 décembre et mercredi 14 décembre.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Transmission des exploitations

• mardi 20 septembre et jeudi 6 octobre

Le Pays Beaunois, la Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne organisent deux matinées d'échanges autour de la thématique de la transmission des exploitations agricoles. Deux tables rondes, regroupant des experts et des témoins, apporteront des éléments de réflexion sur deux des aspects cruciaux de la transmission :
1 - la transmission du foncier et la valeur d'une exploitation (mardi 20 septembre à partir de 9 h 30 à la salle des fêtes d'Essey21) ;
2 - les spécificités et enjeux des transmissions en société (jeudi 6 octobre matin, à partir de 9 h 30 à la salle polyvalente d'Aubigny-La-Ronce).
À l'issue de ces matinées, les participants sont invités à un pot de l'amitié ainsi qu'à un buffet froid.

Pour des questions logistiques, merci de signaler votre présence en contactant Alexis Parent (alexis.parent@cote-dor.chambragri.fr, 06 30 82 30 93) ou Maude Château (maude.chateau@biobourgogne.org, 06 31 19 48 40).

NIÈVRE

// Deux événements au lycée Nevers-Challuy

• le 30 septembre et 1er octobre

Alsoni Conseil Élevage organise, le 30 septembre uniquement, une journée dédiée à la pelvimétrie au Lycée agricole de Nevers-Challuy sur l'exploitation de l'établissement.
La matinée sera consacrée à partir de 9 heures à des ateliers portant sur la conduite autour du vêlage, avec à 11 heures une démonstration de prise de mesures d'ouverture pelvienne.
L'après-midi se déroulera sur le même principe avec les ateliers à 13 h 30 et une démonstration à 15 h 30. La Chambre d'agriculture et le GDS s'associent à cet événement.
En parallèle, l'exploitation du lycée organisera, le 30 septembre et le 1er octobre, une vente de reproducteurs.

Cette journée est ouverte et gratuite pour tous. Renseignements pour la journée pelvienne : 06 33 63 69 23 Renseignements pour la vente de reproducteurs : 06 07 72 02 07 ou 03 86 21 66 05

// Concours fromager

• le 8 octobre

Dans le cadre du salon du bien-être organisé à la Ferme du Marault (les 8 et 9 octobre), la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise pour la première fois un concours fromager. Ce dernier se déroulera durant la journée du 8 octobre uniquement.

Entrée gratuite, ouvert le samedi de 10 heures à 19 heures et le dimanche de 10 heures à 18 heures Renseignements auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 00

YONNE

// Commande de fioul « gros volumes »

• Lundi 12 septembre

Les semis approchant, un appel d'offres pour une commande de fioul « gros volumes » est organisée par la FDSEA de l'Yonne. Celles-ci doivent parvenir au plus tard le lundi 12 septembre à midi, avec la mention « gros volumes ».

Contact : Véronique Léger au 03 86 49 48 20.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Comme vous avez pu le constater les salaires attachés à la Convention Collective Nationale de la production agricole et Cuma ont été renégociés en début d'année 2022 puis en mai 2022 pour faire suite à l'augmentation du SMIC. La valeur du SMIC horaire brut est passée de 10,57 € en janvier à 10,85 € en mai 2022.
Par avenant du 15 juin 2022 l'intégralité de la grille des salaires a une nouvelle fois été revalorisée pour s'adapter à cette nouvelle augmentation. Cette grille sera applicable à tous à compter du 1er septembre 2022 suite à la parution de l'arrêté d'extension du 3 août 2022.
Par ailleurs, pour s'adapter aux effets de l'inflation, le montant du SMIC a de nouveau été augmenté. Ainsi, à partir du 1er août 2022 le montant du SMIC horaire brut passe de 10,85 € à 11,07 €. Cette augmentation va impacter la grille de salaire sur les 2 premiers paliers. Ainsi les salariés classés sur les paliers 1 et 2, dont le montant actuel est inférieur à 11,07 € doivent être ajustés au montant du SMIC (correspondant aux coefficients d'emploi de 9 à 16). Il est probable que la grille en entier soit encore une fois revue par la commission nationale de négociation.
Aussi à compter du 1er août 2022 les deux premiers paliers sont portés à 11,07 € et à partir du 1er septembre 2022 les salaires minima à appliquer sont les suivants :

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,07
12 - 16	2	11,07
17 - 24	3	11,11
25 - 35	4	11,35
36 - 51	5	11,88
52 - 73	6	12,47
74 - 104	7	13,21
105 - 143	8	14,16
144 - 196	9	15,34
197 - 270	10	17,02
271 - 399	11	19,36
400	12	22,15

Service emploi FDSEA21, FDSEA58, FDSEA89

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.
Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

06/09/2022

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 482 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3.36	3.60	3.46	-0.05
		350-400	3.23	3.48	3.38	-0.08
		400-450	3.34	3.50	3.44	0.00
	R	300-350	3.29	3.43	3.38	-0.02
		350-400	3.30	3.41	3.38	-0.06
		400-450	3.24	3.37	3.33	0.04
F	U	250-300	3.30	3.32	3.32	
		300-350	3.19	3.37	3.34	-0.08
		350-400	3.29	3.29	3.29	0.02
	R	250-300	3.20	3.23	3.21	
		350-400	3.20	3.20	3.20	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 100 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3.21	3.28	3.24	
F	U	300-350	3.15	3.15	3.15	-0.16
		350-400	2.93	3.12	3.03	-0.25
		400-450	2.88	3.05	2.95	-0.18

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 271 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2.49	2.58	2.53	-0.03
F	E	24 à 36 mois	3.36	3.62	3.48	-0.30
	U	24 à 36 mois	2.70	3.26	2.96	-0.09
		- 5 ans	2.69	3.23	2.85	0.00
		5 à 10 ans	2.69	3.00	2.77	-0.01
		+ 10 ans	2.50	2.70	2.59	0.00
	R	24 à 36 mois	2.19	2.78	2.55	0.15
		- 5 ans	2.42	2.68	2.58	0.00
		5 à 10 ans	2.21	2.70	2.52	-0.03
		+ 10 ans	2.32	2.47	2.41	0.13

OBSERVATIONS

Effectif global : 853 - Taux de vente : 92 %

Broutards : Vente rapide et totale à des tarifs reconduits pour les bons lots provenant du secteur. Pour le reste de la catégorie, la présentation est plus hétérogène et la vente plus lente pour les lots médiocres non vaccinés FCO.

Laitonnes / génisses 18 mois : L'offre ne permet toujours pas de couvrir les besoins.

Vaches / génisses 30 mois : Marché de saison. Les cours sont plus ou moins reconduits dans toutes les catégories pour les animaux préparés. Vente rapide.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

05/09/2022

Effectif : 238

Broutards :	**(280 - 420 kg)**	**940 - 1440**	**3,08 - 3,40**
Broutards limousins et croisés :	**(295 - 450 kg)**	**990 - 1600**	**3,23 - 3,53**
Génisses 24 - 36 mois :	**(455 - 660 kg)**	**1200 - 2080**	**2,33 - 3,15**
Génisses 18 - 24 mois formées :	**(330 - 500 kg)**	**1210 - 2390**	**3,60 - 4,83**
Génisses 24 - 36 mois formées :	**(535 - 880 kg)**	**1960 - 3950**	**3,33 - 5,21**
Vaches :		**1210 - 2330**	

Vente rapide et globale en broutards à des tarifs fermes. Bonne demande en broutards limousins. Placement fluide en femelles d'export, cours inchangés.

Peu d'apports en vaches maigres cette semaine, tarifs facilement maintenus.

Bovins gras : 19

Génisses de viande : 5,44 à 5,50 € kg de viande.

Vaches de viande : 5,18 à 5,34 € kg de viande.

Vente suivie en sujets gras à des tarifs reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

31/08/2022

VACHES (€/kg vif) — *Effectif : 21 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	-10 ans +400 kg	5.25	5.42	5.36	

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

05/09/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 552 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.21	3.51	3.35	0.00
		de 38 à 44 kg	3.16	3.56	3.39	0.00
		de 44 à 50 kg	2.93	3.41	3.18	0.00
		+ de 50 kg	2.83	3.02	2.92	0.00
	R	de 32 à 38 kg	2.97	3.28	3.16	0.00
		de 38 à 44 kg	2.99	3.27	3.14	0.00
		de 44 à 50 kg	2.88	2.94	2.89	0.00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 132 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		(M)	1.10	2.00	1.44	
F	U	+ de 60 kg	1.22	1.43	1.36	0.00
	R	- de 60 kg	0.32	0.75	0.58	
		+ de 60 kg	0.88	1.22	1.07	0.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 33 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	37.00	90.00	64.00	0.00

OBSERVATIONS

Effectif global : 718 - Taux de vente : 94 %

Agneaux de boucherie : L'offre est légèrement meilleure en qualité, mais il reste encore des efforts à faire pour trier les animaux et offrir des lots qui cibleront bien les besoins. Néanmoins les tarifs ont repris quelques centimes.

Brebis : Belle présentation dans l'ensemble. Vente rapide et totale à des cours en hausse.

Béliers, caprins : Demande suivie.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/08/2022

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 543 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3.17	3.43	3.36	-0.23
		de 38 à 44 kg	3.41	3.75	3.48	-0.10
		+ de 44 kg	3.11	3.20	3.13	-0.35

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 210 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1.16	1.81	1.46	0.00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 134 Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	25-35 kg	90	100	95	4
	R	25-35 kg	41	88	68	-5

AUCUNE COTATION

Effectif global : 915 - Taux de vente : 89 %

Agneaux : La chute des cours amorcée il y a 15 jours continue malheureusement, les volumes présentés sont importants pour la saison et la demande bien trop fébrile. À vérifier dans 15 jours, la semaine du 15 août étant une semaine de trêve estivale, le marché est fermé.

Brebis : Cours reconduits.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

5 Septembre 2022

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché équilibré, les cours sont reconduits. Attention à la revalorisation semestrielle des coûts de production!

Bovins maigres : le marché est toujours dynamique et les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Le Ministère de l'Agriculture a publié, la semaine passée, la version validée par la Commission européenne, du plan stratégique national de la PAC 2023-2027.
Cette publication permet de confirmer les annonces de cet été concernant les mesures de rotations pour les terres arables (notamment l'obligation de rotation annuelle sur au moins 35% de la surface en culture de plein champ). Concernant le couplage, la méthode de comptage des UGB n'est pas encore en finalisée.

SANITAIRE

Après plusieurs rebondissements, le règlement d'exécution de la Commission européenne désignant des antimicrobiens réservé au traitement de certaines infections chez l'Homme a été publié au Journal officiel de l'Union Européenne et suit l'avis du groupe d'experts de l'Agence européenne du médicament. Applicable à partir du 9 février 2023, il préserve finalement l'arsenal thérapeutique vétérinaire (la colistine reste notamment utilisable) mais peut être revu par la Commission Européenne à la lumière de nouvelles données.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Les indicateurs Prix de revient en viande bovine viennent d'être mis à jour, par l'IDELE, pour le 1er semestre 2022. Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 : 5,82€/kg pour la vache allaitante; 6,36€/kg pour la génisse allaitante; 5,64€/kg pour le JB allaitant et 3,85€/kg vif pour le Broutard (à retrouver dans les chiffres de la semaine ci-dessous)
Il est donc essentiel, dans la contractualisation obligatoire, de prendre en compte le coût de production et sa mise à jour semestrielle!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

5,82 €/kg

C'est le prix de revient de la Vache allaitante, révisé sur le 1er semestre 2022! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 9% par rapport au semestre précédent, due principalement à une augmentation forte des postes alimentation, énergie lubrifiants, engrais.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

5,64 €/kg

C'est le prix de revient du Jeune Bovin allaitant, révisé sur le 1er semestre 2022! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 9% par rapport au semestre précédent, due principalement à une augmentation forte des postes alimentation, énergie lubrifiants, engrais.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

3,85 €/kg vif

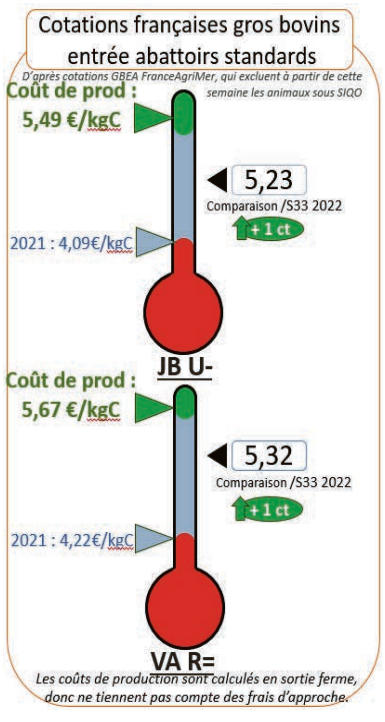
C'est le prix de revient du Broutard, révisé sur le 1er semestre 2022! Cette mise à jour s'est faite conformément à l'accord interprofessionnel relatif à la méthodologie validée en section bovine le 22 mai 2019 et est publiée par IDELE. Il est en hausse de 9% par rapport au semestre précédent, due principalement à une augmentation forte des postes alimentation, énergie lubrifiants, engrais.

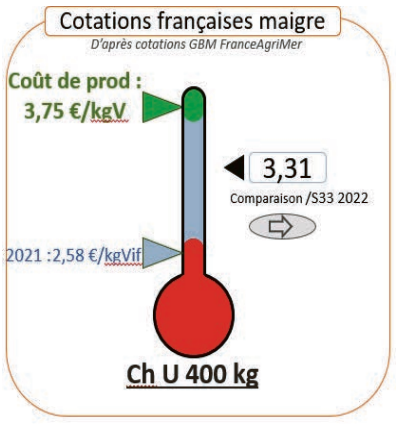
CHIFFRE DE LA SEMAINE

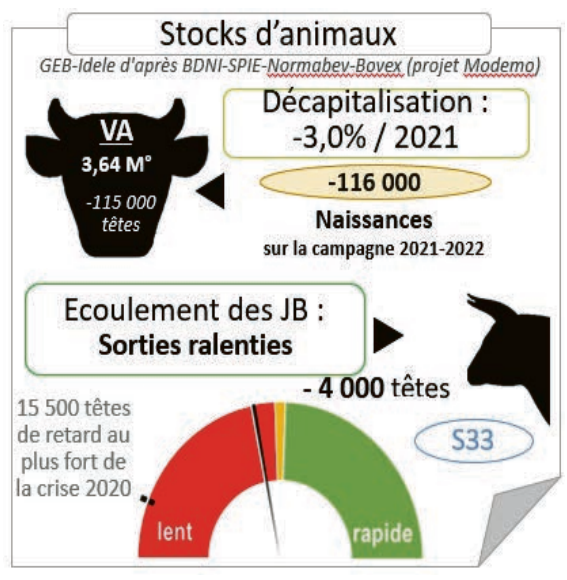
+0,72€/kg

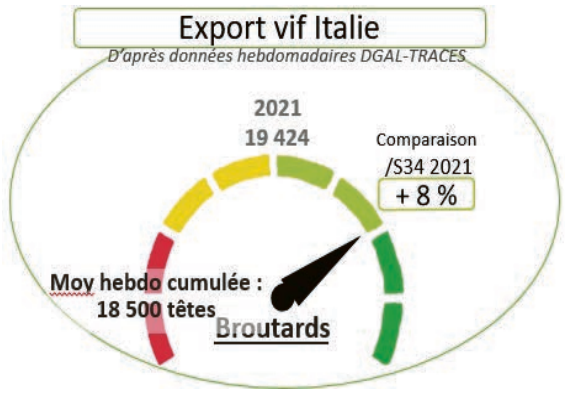
C'est le surcoût Label Rouge sur le 1er semestre 2022, d'après la méthode interprofessionnelle et publiée par IDELE, quand 1/3 des animaux est labellisé sur l'exploitation. Il s'agit du surcoût le plus représentatif de la situation terrain, au vu du déploiement actuel en Label Rouge. Ce surcoût est à ajouter lors de la contractualisation d'animaux Label Rouge, car il représente l'application des Conditions de Productions Communes (CPC).

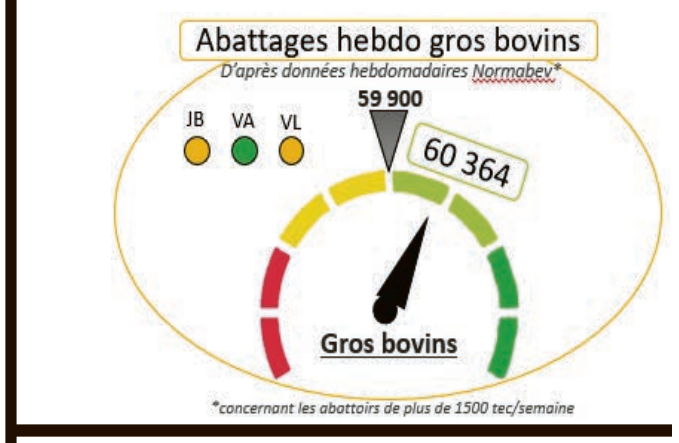
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*



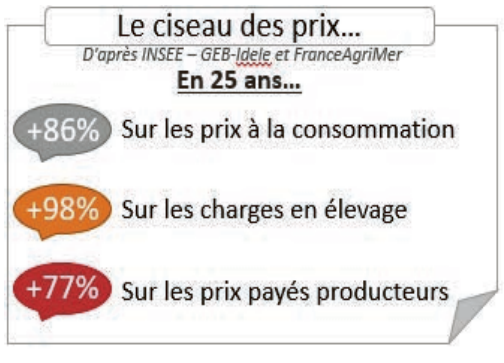












TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 36
du 5 au 11 septembre 2022

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : La sècheresse persistante conduit les éleveurs à vendre précocement leur bétail. Les apports augmentent dans toutes les catégories. La demande reste active, les différentes destinations Italie et Pays Tiers permettent de reconduire voire de réhausser les cours dans les bons mâles. Les sujets lourds et vaccinés sont recherchés, ce qui creuse l'écart avec la marchandise moyenne et/ou non vaccinée. En laitonnes, les tarifs restent fermes face à une offre globalement insuffisante.

Gros bovins maigres : Les volumes restent corrects et les achats sélectifs. Les conditions d'engraissement restent tendues. Les bonnes vaches proches de la finition sont activement recherchées et tirent les tarifs vers le haut. Pour le reste, les sujets sont triés et beaucoup plus discutés.

Boucherie : L'ambiance commerciale reste bonne et le placement facile. Les allaitantes supérieures sont recherchées, notamment blondes et limousines. Les cours sont fermes dans ces catégories, avec quelques ajustements à la hausse. En femelles d'entrée de gamme ou mixtes/laitières, les difficultés perdurent, les transactions restent calmes à des tarifs difficilement maintenus selon la finition des animaux, notamment en vaches P1 ou P2.

Veaux : Le commerce demeure atone. Les veaux allaitants se placent encore assez facilement à des cours reconduits. Inversement en veaux croisés et laitiers, la baisse continue sur plusieurs places. Le tri est important et les sujets sont de plus en plus difficiles à placer. En veaux gras sur l'Aveyron, le marché reste porteur avec des cours globalement haussiers.

Ovins : Les volumes sont de saison mais la qualité est encore hétérogène. Les lots bien triés trouvent plus facilement preneurs face à des acheteurs aux besoins précis. Les cours sont globalement stables pour cette semaine aussi bien en allaitants que sur le bassin aveyronnais. En brebis, la dynamique se poursuit permettant de tenir fermement les cours.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends tracteur Someca DA 50 BE fendeuse à bois 700 euros.
✆ 06 75 04 60 70

21 - Vends charrue simple Goizin 4 socs, bon état, versoirs et socs neufs (3704)
✆ 09 75 60 19 53 - 06 36 66 56 58

42 - Vends semoir 15 rangs, ADI, bétaillère 3 tonnes, pulvér. 400 litres, divers.
✆ 04 77 29 10 18 le soir

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Achète **TRACTEURS**
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

63 - Recherche tracteur 4RM exo TVA 60 à 90 CH avec cabine BE préférence Case IH, petit budget.
✆ 06 88 71 17 45

Travail du sol

18 - Vends épareuse Kuhn 4844 P, très bon état, de 2012, peu servi, mise à prix : 12.000 euros.
✆ 06 12 03 08 28

18 - A vendre un combiné de semis Kuhn Integra 3000, 3 mètres ; un cover-crop Kuhn, 30 disques, repliable manuel, essieux hydraulique avec jumelage.
✆ 06 59 33 68 60

18 - Vends brabant Kuhn sur chariot, 6 corps, NSH, équipé carbure, très bon état.
✆ 06 10 78 30 21

Récolte

18 - Recherche moissonneuse batteuse New Holland, type 80 / 70, 80/60 ou 80/80, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

38 - Vends ramasseuse à noix Cacquevel type 1550 moteur diesel Lombardini.
✆ 06 81 48 48 35

89 - Vends beau séparateur Marot 50 qx, bascule de circuit peseuse unitaire marque Averty, très bon état. Livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Traitement

38 - Vends pulve rau 1000l rampe 12m fer électrique TBE prix à débattre faire offre.
✆ 06 71 80 60 66

Divers

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3401)
✆ 06 30 11 59 25

25 - Vends piquets de clôture électrique en fer (3501)
✆ 06 82 66 55 60

38 - Vends Karcher neuf 200 bar sur 380 volt 1600 euros.
✆ 06 31 80 13 93

38 - Vends broyeur d'accotement Dragone 1000 euros - Donne semoir engrais Vicon - Faucheuse condi trainée Krone pour pièces.
✆ 06 83 93 04 19

38 - Vends groupe électrogène 10 kwa attelage 3 points + charrue 6 corps Ovlac varilarge tout hydraulique 2015 à voir.
✆ 06 81 87 41 50

42 - Vends remorque frêne avec c. grise 2,60 L, 1,60 l, ridelle 1,20 m, tous usages.
✆ 06 07 96 23 40

55 - Recherche arracheuse à pommes de terre Samro offset, en très bon état.
✆ 06 86 87 14 49

57 - Vends herse rotative Kuhn HR300 + Packer, jante 10 trous pour pneus 28.1 R 26 ou 750/70 R 26.
✆ 06 83 28 38 00

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
>> RAINURAGE CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT NOUVEAU
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleur auto.
SPACE HALL 1 Stand C21
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

Elevage

07 - Elevage caprin saaneen : vends 14 boucs nés 09-21: 180 euros/bouc, 2 nés 09-17: 120/bouc, 1 né 09-19 : 160 euros. Chèvres au lait âgées de 2 à 5 ans : 150 euros/chèvre. Elevage indemne CAEV, suivi gestion sanitaire GDS, CL, Capgènes, vacciné fièvre Q, animaux écornés.
✆ 06 82 14 98 01

69 - Vends pompe a vide westfalia (GEA fam RPS 800}
✆ +33 6 37 87 28 53

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends 2000 bottes rondes enrubannées herbe sorgho - livré ou départ région Bourg en Bresse.
✆ 07 77 70 75 79

21 - Agriculteur vend foin PN, luzerne mélangée paille, départ ou livré.
✆ 06 84 27 13 81

38 - Vends foin montagne balles rondes diam 120 bonne qualité, 100 balles.
✆ 06 19 39 27 95

Fourrage

03 - Vends foin, sous abris en bottes 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

18 - Vends enrubannage, balles rondes diamètre 140, avoine immature 51,4 % de MS, 65 euros la tonneet ray grass, 1ère coupe,76,2 % de MS, 95 euros-tonne, analyses à l'appui.
✆ 02 48 73 74 14

18 - Vends foin, récolte 2021 et 2022, très bonne qualité, cubiques et rondes ; paille, blé, récolte 2022, cubiques. Possibilité livraison.
✆ 06 10 78 30 21

18 - Vends foin, bottes rondes, 120 x150.
✆ 06 68 38 21 97 ou 06 98 90 23 72

21 - Vends 10 ha maïs sur pied + 200 BR de foin de pré, trèfle, luzerne + enrubannée trèfle RGI (3503)
✆ 06 83 59 60 13

69 - Vends foin et paille 2021 bottes carrées, bonne qualité - Luzerne 1ère et 2ème coupe. Livraison par 10 T.
✆ 04 74 00 30 70

Divers

69 - Brasserie Georges Lyon donne Drêches de Malt 350 kg / sem. Demander M. Mayoud brasseur : brasseur@brasseriegeorges.com
✆ 04 72 56 54 54

Terrain

26 - A vendre sur Chateauneuf S/ Isère 2 terrains agricoles de 2 ha 97 et de 2 ha 45. Ecrire au Journal Agriculture Dromoise 145 av Georges Brassens 26500 Bourg les Valence.
✆ 04 27 24 01 70

Immobilier

71 - Recherche ferme à vendre ou à louer, annonce sérieuse.
✆ 06 81 89 18 52

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettre capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

PORTES OUVERTES élevage



9e PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages

Samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022

Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, sans cornes et génotypés.

Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA

- **EARL Dominique Compot**
 Les Nolats - 58 Thianges
 06 03 59 84 26 (naisseur d'outremer)
- **François Bouché**
 La prairie - 58 Cercy-la-Tour
 06 16 07 54 55
 (présentation de 20 produits de Picasso P)

Vente Reproducteur
16 septembre 2022
Veaux - 18 mois - Adultes
Valentin FASSIER
Élevage charolais HBC depuis 1876
Sampanges - 58470 GIMOUILLE
06 45 50 00 01

Fabienne et Jean-Michel
CHATILLON
Élevage HBC aux Angles
71190 MESVRES
06 15 93 22 70
PORTES OUVERTES
Vend. 16 et Sam. 17 septembre
Veaux, taureaux de 18 mois, exposés au pré. Prix raisonnables
Les Ets BIGALLET présents sur le site exposeront leur gamme d'aliment. (Un Big Bag d'aliment et divers lots à gagner)



Prix d'ensemble mâles National 2021

Élevage charolais inscrit IBR A-TGS
Gaec **CADOUX père & fils**
89420 St André en Terre Plaine
Tél. : 06 89 18 05 87 ou 06 79 50 15 71
PORTES OUVERTES AU PRÉ
les 23, 24 et 25 septembre 2022
30 taureaux de 18 mois - 100 mâles reproducteurs de l'année
génisses de 18 mois- vaches
Livraison possible - Prix raisonnables
VENTE PERMANENTE DE REPRODUCTEURS
http://pagesperso-orange.fr/charolaiscadoux

Invitation PORTES OUVERTES
Les 16, 17 et 18 septembre 2022
Reproducteurs Charolais,
Mâles de l'année, Taureaux de 18 mois
GAEC BAULOT Yannick et Xavier
4, chemin du bois de Champeau
21140 Villenotte - 06 70 12 20 09

Vendredi 16 & samedi 17 septembre 2022
EXPOSITION VENTE
REPRODUCTEURS CHAROLAIS à Perrigny - 71 ISSY-L'ÉVÊQUE
BUTEAU Benoît (HBC) - **06 12 26 74 70**
Garanties sanitaires - Livraison assurée
Le meilleur accueil vous sera réservé

3 CHEPTELS CHAROLAIS H.B.C., IBRA et garanties sanitaires
Vendredi 23 et samedi 24 septembre 2022
75 veaux mâles de l'année, 17 taureaux de 18 mois aptes de suite à la saillie, 1 taureaux adulte

EARL ALEXANDRE	Les Communs - Paray-le-Frésil	06 10 44 20 67
GAEC BLANDIN-CURY	Vauve - Vaumas	06 30 20 98 12
GAEC CORNELOUP	Beaulon	06 77 68 78 58

>> Animaux rassemblés à Santigny le Haut - 03230 Beaulon

VIDÉO VISIBLE SUR simongenetic.com
LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

89 - Elevage HBC vend 40 taureaux charolais 18 mois, - veaux mâles de l'année, - génisses 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (3408)
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux

Caprin

01 - Biziat, cause retraite, A retenir : 80 chèvres AB libres décembre 2022, échographies réalisées pour mises bas janv/Fév. 2023. Reprise débouchés : marché, magasin prod., magasins+matériel fromagerie et élevage.
✆ 06 47 16 50 70 ou 06 83 25 57 22

73 - Vends 3 boucs alpins issus d'IA, écornés, bonne génétique.
✆ 06 15 72 23 17

Ovin

21 - Elevage texel vend agnelles pour reproduction (3601)
✆ 06 48 54 62 33 - GAEC Lepee

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

58 - Vends antenaises Texel pour reproduction. Louvrier Daniel - St Franchy (3504)
✆ 03 86 58 36 05

71 - Négociant achète agneaux gras, agneaux à engraisser, brebis de réforme, paiement comptant.
✆ 09 71 27 88 01

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

01 - Vends 2 chiots Griffon Vendéen croisés Gascon 4 mois et demi, parents extra sanglier, identification mère 250 DGJ, non inscrits livre, n° SIREN 502 922 214 00015.
✆ 06 87 22 42 75

26 - Agriculteur vend chiots non LOF nés 17/07/22 - 1 femelle et 3 mâles - Identification mère: 250269610232531. Montagne des Pyrénées.Livraison possible Bollène et Albi.
✆ 06 77 49 74 13

42 - A réserver 4 chiots type Berger Allemand. N° mère 250269811597762, puce vacc., dispo le 30/09.
✆ 06 81 47 85 94

42 - Vends chiots Border Collie, Lof, 4 femelles, n° mère 250269812081081, nés le 18.07.2022. Parents travaillent sur bovins et ovins.
✆ 06 10 08 92 33

74 - Vends 7 chiots Border Collie M/F, non LOF, nés le 09/06/2022, mère N° 250269811820447.
✆ 06 81 57 34 42 HR

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Le cabinet BRIVET – RAFFIN
Spécialiste de l'immobilier rural depuis 1968,
recherche pour sa clientèle française et européenne :
maisons de charme, châteaux, fermettes,
domaines agricoles et forestiers
Tél : 04.70.35.05.33 - *brivet-raffin.moulins@orange.fr*

Location

Agricole

26 - Région Pierrelatte éleveur recherche agri voulant refaire structure humus avec sainfoin dactyle semis début septembre irrigué courte ou longue durée au choix étudie ttes propositions. Pour toute correspondance contactez l'Avenir Agricole de l'Ardèche 4, Av de l'Europe Unie BP 139 07001 PRIVAS ou au 04 75 64 90 20 – ref 4165/01
✆ 04 75 64 90 20

71 - EARL pépinières à reprendre début octobre 2023 sur 2 ha 30 ; diversification possible : culture maraîchère, horticulture, jardinerie ; facile d'accès, axe Tournus-Chalon. Forage 15 mètres cube/h, 2 hangars de stockage, chambre froide, tunnel 50x8m. Liste du matériel sur demande.
✆ 06 23 36 65 78

Emploi

Offre

58 - Exploitation polyculture-élevage, région Lormes - Corbigny recherche salarié (e) autonome et motivé, CDI (3703)
✆ 06 87 31 57 31

58 - Exploitation bovins - ovins - céréales recherche salarié (e) agricole, CDI, temps plein. GAEC Nandrot (3702)
✆ 06 82 98 16 60

69 - Exploitation viticole situe a Rivolet recherche vendangeurs h/f pour une duree de 10 jourstarrif prefectoral non loge peut être nourri.
✆ 06 89 31 06 82

69 - Ch. vendeur en fruits et légumes, trois marchés par semaine (Lyon et Craponne), de 6 h à 13 h.
✆ 06 85 16 40 97

73 - Urgent cherche berger pour génisses en alpage (les Belleville) jusqu'au 20 octobre.
✆ 06 22 11 35 15

Mariage

89 - Agriculteur 59 ans recherche jeune femme pour vie à 2. Écrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1rue des Coulots
✆ 21110 Bretenière (3203)

Animaux

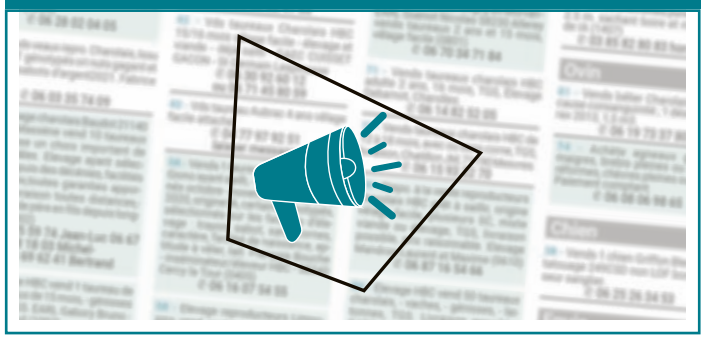
Bovin

03 - Vends taureau HBC 30 mois pedigree intéressant fils Jazz petit-fils Frivole.
✆ 06 69 01 80 73 - 06 79 39 42 44

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose choix important de jeunes taureaux aptes à la saillie. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3002)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
✆ 06 67 58 18 03 Michel
✆ 06 74 69 62 41 Bertrand

38 - GAEC de Maltrait vend pour cause d'arrêt de la production laitière génisses vêlées et prêtes Prim holstein rouge et noir ; Montbéliard ; Vaches fraîches vêlées et prêtes.
✆ 06 17 95 33 26

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSES BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. **03 88 53 08 70** - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : **GUINCHARD SARL**
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. **03 81 49 30 12** - **Guinchard.wolf@wanadoo.fr**

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DES STATUTS

SCI ECHSEPA
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 Rue de Lorraine
21200 BEAUNE
534 445 770 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 21/12/2021, les associés ont décidé à l'unanimité de :
1/ transférer le siège social au 18 Rue Paul Bouchard - 21200 BEAUNE à compter du 21/12/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,
2/ remplacer à compter du 21/12/2021 la dénomination sociale par « LEONINA 21 » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,
Ils ont en outre pris acte :
- de la cessation des fonctions de cogérant de Monsieur Claude SEGAUT suite à son décès survenu le 10 janvier 2017,
- de la démission de leurs fonctions de cogérante de Mme Geneviève ECHINARD à compter du 31/12/2021 et de Mme Anne-Gaël PARRY-AVRIL à compter du 31/12/2020. M. Frédéric MOSTACCI, demeurant 18 Rue Paul Bouchard - 21200 BEAUNE, a été nommé gérant pour une durée illimitée à compter du 21/12/2021
Pour avis
La Gérance

AL22003886

TAXI KRUMM

SARL au capital de 8 000 euros, ayant son siège social sis 7 Rue du Professeur Georges Chabot, 21600 LONGVIC, immat. RCS DIJON 452 814 874 : Aux termes d'une décision en date du 29/08/2022, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant M. Bruno DEROSSI, demeurant 6 Voie Creuse, 21490 SAINT JULIEN, sans limitation de durée. Pour avis.
La Gérance

AL22003900

AMBULANCES SAINT BERNARD – ASSISTANCE

SAS au capital de 108 040 euros, ayant son siège social sis 7 rue Professeur Georges Chabot, 21600 LONGVIC, immat. RCS DIJON 491 599 460 : Aux termes d'une décision en date du 29/08/2022, l'associée unique a nommé M. Bruno DEROSSI, demeurant 6 Voie Creuse, 21490 SAINT JULIEN en qualité de Directeur Général. Pour avis. Le Président

AL22003901

LES AMBULANCES HERMARY

SAS au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social sis 13 rue des Levées, 21200 BEAUNE, immat. RCS DIJON 397 458 043 : Aux termes d'une décision en date du 29/08/2022, l'associée unique a nommé M. Bruno DEROSSI, demeurant 6 Voie Creuse, 21490 SAINT JULIEN, en qualité de Directeur Général. Pour avis. Le Président

AL22003902

TRANSFORMATION

SERF
SARL Au capital de 22.867,35 €
Siège social : Rue Alice Poulleau
21340 NOLAY
397.687.690 RCS DIJON

Par décisions de l'associée unique du 02/08/2022, il a été décidé, à compter du même jour, la transformation de la Société en Société par actions simplifiée et la nomination de la société SERF INVESTISSEMENT en qualité de Présidente pour une durée illimitée. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme : Ancienne : Société à responsabilité limitée. Nouvelle : Société par actions simplifiée.
Administration : ancienne : Gérant : Camille SERF. Nouvelle : Présidente : société SERF INVESTISSEMENT – 5 avenue Lazare Carnot à NOLAY (21340) 878.964.287 RCS DIJON.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Agrément : Les actions se transmettent librement, à titre gratuit ou onéreux, entre associés. Elles ne peuvent être transmises, à quelque titre que ce soit, à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Mention sera faite au RCS de DIJON

AL22003924

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BUSINESS PLAN COMPANY
SAS au capital de 1 500 euros
Siège social
7 rue du Moulin à Vent
21320 CIVRY EN MONTAGNE
851 967 471 RCS DIJON

L'AGE réunie le 01/08/2022 a décidé de transférer le siège social du 7 rue du Moulin à Vent, 21320 CIVRY EN MONTAGNE au 8 Ruelle de Gué 21320 POUILLY EN AUXOIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, Le Président.

AL22003940

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SOCNA RESEAUX
SARL au capital de 10 000 euros
21, rue Beaumarchais
21000 DIJON
889 052 452 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 19/08/2022, a été nommé en qualité de cogérant, Romain GOUBY, 26 boulevard des Allobroges 21000 DIJON pour une durée illimitée compter du 1er septembre 2022.

AL22003943

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 26/07/2022, les associés de la Société PACAJELOCLAN, SCI au capital de 1 000 euros, Siège social : 25 bis Rue des Marmuzots 21000 DIJON, RCS DIJON 801 706 128, ont transféré le siège social de la société pour le fixer au 6 Allée du clos du Roy 21240 TALANT à compter du même jour. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS DIJON.Pour avis – la Gérance

AL22003949

AVIS DE MODIFICATIONS

ANCIEN : DOMINIQUE CLERC
NOUVEAU : VETAROM
Ancienne dénomination : DOMINIQUE CLERC. SAS. Capital social : 1500 €. Ancien siège social : 17 Route DE PUBAS, 88120 BASSE SUR LE RUPT. 497911917 RCS d'Epinal. Aux termes d'une décision en date du 30/06/2022, l'associé unique a décidé, à compter de cette date de - transférer le siège social à 6 Rue du Professeur Louis Néel, 21600 Longvic. - modifier la dénomination sociale comme suit : VETAROM - désigner en qualité de Présidente la société MF.F, SARL au capital de 3 449 550,00 €, 6 rue du Professeur Louis Néel, 21600 LONGVIC, RCS DIJON : 424 718 65, représentée par François MESTRALLET, en remplacement de Dominique CLERC, ancien Président. Statuts modifiés en conséquence. Radiation du RCS d'Epinal et immatriculation au RCS de Dijon. Pour avis

AL22003951

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 05/09/2022
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants : MEURSANGES : Loué - Terre - Urbanisme : R.N.U. Objectif : Maintien du fermier en place
18 ha 80 a 04 ca
- La bordotte: Y-86[10]-87[11]-90[12] - Le bas des petits paquiers: Z-16-20 - Le dazey: A-540[537] - Le trembley: T-151 - Les grandes vignes: Z-45-53

POMMARD : Loué - Vigne AOC BOURGOGNE COTE D'OR - Urbanisme : RNU Objectif : Maintien du fermier en place
18 a 12 ca
- Les crenilles: AO-30-31
POMMARD : Libre - Vigne AOC COTEAUX BOURGUIGNONS, Urbanisme : R.N.U.
30 a 80 ca
- Champs pourris: AW-99

ECHENON : Pré, bois taillis Urbanisme : R.N.U.
54 a 80 ca
- Pre bly: ZE-129-148

SAINT-USAGE : Terre
Urbanisme : Zone A du PLU
36 a 01 ca
- La farquee: AD-50 - Le petit cheminot: ZC-68
AUXEY-DURESSES : Libre Terre
Urbanisme : R.N.U.
33 a 48 ca
- Le bas du tremblay: A-62
COUCHEY : Vigne AOP Bourgogne Aligoté - Urbanisme : zone Ap du PLU - Libre
53 a 35 ca
- Au corcaron: AD-77(J)-77(K)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26/09/2022 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL22003952

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

«Suivant acte reçu par Me Marie GANDRÉ, le 02 Septembre 2022en cours d'enregistrement au SIE d'AUXERRE, la société dénommée «GREEN CORTON, au capital de 10.000 euros immatriculée au RCS de DIJON (21000) sous le numéro SIREN889 333 217
A cédé à la société dénommé MHA, Société à responsabilité limitée, au capital de 5.000,00 euros, immatriculée au RCS de DIJON (21000) sous le numéro SIREN 914 867 999 dont le siège social est à DIJON (21000), 16 rue André Malraux,représentée par M. Mohamad KHADRA demeurant à DIJON, 18Boulevard Voltaire, agissant en qualité de gérant associé
Le fonds de commerce de restauration rapide à emporter et sur place, vente de boissons non alcoolisés, exploité à DIJON (21000), 10/20 Boulevard Georges Clémenceau.
Moyennant le prix de 55.000,00 euros, savoir :
- éléments incorporels : 40.000 euros
- matériel et mobilier, agencement : 15.000 euros
Entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Blandine MARC notaire à QUETIGNY (21800) 2rue du Cap Vert, où domicile a été élu à cet effet.»
Pour insertion - Me Marie GANDRÉ»

AL22003948

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LS COIFFURE
SARL AU CAPITAL DE 10 000 €UROS
Siège Social : 37 rue d'Alsace -
21200 BEAUNE
Siège de la Liquidation :
18 rue du Tilleul -
21200 MEURSANGES
RCS DIJON 803 240 670

Par décision du 30 juin 2022, les associés, statuant au vu du rapport du Liquidateur ont,
- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
LE LIQUIDATEUR

AL22003912

ARTAUD & Associés

DISSOLUTION

SCI LEROY

L'AGE du 31/08/22 de la SCI LEROY, société civile immobilière au capital de 1 500 € dont le siège est à BRETENIERE (21110), 28 rue Principale, 490 530 615 RCS DIJON, a décidé la dissolution par anticipation à compter du même jour. M. Jean Yves LEROY, demeurant à BRETENIERE (21110), 28 rue Principale, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation. Le siège de liquidation est fixé au siège social. Les actes relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis,

AL22003941

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEA DU GROS CHARME
Société civile d'exploitation agricole
Société civile au capital de 28 815,00 euros
Siège social FERME DU GROS CHARME
21130 LES MAILLYS
320170312 DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/06/22 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter su 01/06/22 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Dominique BORNET, demeurant 999 route de Trouhans - 21130 LES MAILLYS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Ferme du Gros Charme 21130 LES MAILLYS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003955

// CONSTITUTION

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à CHEVIGNY EN VALIERE en date du 01/09/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée. Dénomination sociale : AP AUTOMOBILE 21. Siège social : 5 Rue Mercey, 21200 CHEVIGNY EN VALIERE. Objet social : L'import-export et l'achat-vente de tous types de véhicules ; L'import-export et l'achat-vente de pièces détachées, de fournitures, de produits, d'équipements et accessoires automobiles. Toutes prestations de services se rapportant à l'activité automobile. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Capital social : 1 000 euros. Gérance : Monsieur Anthony PERREY, demeurant 5 Rue Mercey 21200 CHEVIGNY EN VALIERE, assure la gérance. Pour avis. La Gérance

AL22003918

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitutionAvis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI CAR
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 500 euros
SIEGE SOCIAL : 2A rue du Château 21121 DAROIS
OBJET : L'acquisition, la prise à bail, la propriété d'immeubles construits, la vente à titre exceptionnel, de tous biens meubles ou immeubles; La propriété (démembrée ou non), la gestion, à titre civil, de tous biens immobiliers et mobiliers à quelques endroits qu'ils se trouvent; L'administration, la mise en valeur et l'exploitation par location ou autrement de biens sociaux; L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie;
DUREE : 99 années
GERANCE : Monsieur Julien CARRIERI demeurant 2A rue du Château 21121 DAROIS.
CESSION DE PARTS : Les cessions sont libres entre associés et soumises à agrément dans les autres cas
IMMATRICULATION : RCS Dijon
Pour avis,

AL22003950

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL DU PETIT SAUZAY
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 7, Le Petit Sauzay
58460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX
903 711 091 RCS NEVERS

L'AGE réunie le 01/07/2022, a décidé de porter de 10 000 euros à 25 000 euros le capital par voie d'apport en nature et de nommer Mme Virginie JARREAU demeurant 7, Le Petit Sauzay 58460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX aux fonctions de gérante en remplacement de M. François JARREAU demeurant 7, Le Petit Sauzay 58460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX, démissionnaire à effet du 30/06/2022 au soir. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis, la gérance.

AL22003780

COGEP AVOCATS

CHANGEMENT DE GÉRANT

GESTION ET ADMINISTRATION DES FORAINS DE FRANCE
Entreprise unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : 2 rue Charles Chevalier
58 400 LA CHARITE SUR LOIRE
792 324 949 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 29/08/2022, M. Christophe DESCAMPS, devenu associé unique, a pris acte du décès de M. Patrice DESCAMPS intervenu le 11/08/2022 et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Stéphane GUESNIER, demeurant 26 Rue des Fossés, 58400 La Charité sur Loire, pour une durée illimitée à compter du 29/08/2022. Pour avis, la Gérance

AL22003906

MODIFICATION DU CAPITAL

CABINET BEUGNOT
Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : 19, Avenue Pierre Bérégovoy - 58000 NEVERS
551 880 396 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 05/05/2022 et des décisions du Président du 28/06/2022 le capital social a été réduit de 32 317,90 € pour le ramener de 100 000 € à 67 682,10 € puis augmenté de 32 317,90 € par incorporation de réserves le ramenant ainsi à 100 000 €.

AL22003907

JURICONSEILS-ACLG
Société d'avocats
Maître Anne Cécile SEMELAGNE
MONTLUCON
13, rue André Messager
MOULINS (cab.sec.)
10 rue des Bouchers

AVIS DE PUBLICITÉ

MATESTHEREVE
Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Bourg
58240 TRESNAY
RCS NEVERS 794 417 717

Aux termes d'une délibération en date du 31 mai 2022, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social sis Le Bourg, 58240 TRESNAY au 1155 Route de Saint-Amand 18200 DREVANT à compter du 31 mai 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de BOURGES.
Pour avis
La Gérance

AL22003917

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS ANQUETIL
Société par Actions Simplifiée au capital de 26 500 € ramené à 4 800 €
Siège social : 62, Route de Nevers
58180 MARZY
508 119 542 RCS NEVERS

Il résulte de l'acte ssp du 01/06/2022 et des décisions du Président du 04/07/2022 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 04/07/2022 :
- Capital social :
* ancienne mention : 26 500 €
* nouvelle mention : 4 800 €

AL22003927

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCP D'INFIRMIERES SAINT BENIN-MONTOTS – CABINET INFIRMIER
Société Civile Professionnelle d'Infirmières au capital de 120 000 €
Ancien siège social : 33 Ter, rue Saint-Benin – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 15 Bis, rue des Montots – 58000 NEVERS
529 384 224 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 12/05/2022 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 1er juillet 2022 :
Dénomination :
- ancienne mention : SCP AU CLOS SAINT BENIN – CABINET INFIRMIER
- nouvelle mention : SCP D'INFIRMIERES SAINT BENIN-MONTOTS – CABINET INFIRMIER
Siège social :
- ancienne mention : 33 Ter, rue Saint-Benin – 58000 NEVERS
- nouvelle mention : 15 Bis, rue des Montots – 58000 NEVERS

AL22003928

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

NON DISSOLUTION

PMB WEB
Société A Responsabilité Limitée
au capital de 7.500 euros
Siège social : 4, rue de Rémigny
58000 NEVERS
847 898 111 RCS NEVERS

Le 06 juin 2022, l'associée unique statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.
Pour avis, la gérante

AL22003930

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

OLIVIER ROUSSAT PARTICIPATIONS - ORP
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.037.000 euros
Siège social : 52, route de la Machine
58300 SAINT LEGER DES VIGNES
832 970 396 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'associé unique du 31 août 2022 que la société CECOTTI Thierry et ASSOCIES 22, route d'Espagne – 31100 TOULOUSE est devenue commissaire aux comptes titulaire en remplacement de M. Paul REYNE et la société AUDIT CENTRE France 36, rue Grands Près – 03100 MONTLUÇON a été désignée commissaire aux comptes suppléant.
Pour avis, le Président
O. ROUSSAT

AL22003934

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MORVAN REMORQUES
SAS au capital social de 5 100 Euros
Siège social : 2, rue de la Forge
58190 SAIZY
R.C.S. NEVERS 815 288 816

Par décision du 28.06.2022, le siège social a été transféré au 32 Grande Rue 58190 SAIZY, à compter de cette même date.
Pour avis.

AL22003936

AVIS DE TRANSFORMATION

GAEC DE L'ARON
58300 VERNEUIL
Au capital de 60 674,71 euros
RCS Nevers - N° 392 739 736

Par délibérations d'AGE du 1er juillet 2022, le GAEC DE L'ARON a été transformé en EARL DE L'ARON prenant effet le 1er juillet 2022, et disposant des caractéristiques suivantes :
FORME : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE
OBJET : activités réputées agricoles
DENOMINATION SOCIALE : EARL DE L'ARON
SIEGE SOCIAL : 58300 VERNEUIL
GERANT : M. Bruno LHUGNOT, demeurant 58300 VERNEUIL
CAPITAL SOCIAL : 60 674,71 euros divisé en 3 980 parts représentatives de biens mobiliers
DUREE : 50 ans
CESSION DE PARTS : agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire
Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis, la gérance

AL22003958

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TAXI DU NOHAIN
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 7, Rue des Robards – 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Nouveau siège social : Rue des Forgerons – Parc d'Activités du Val de Loire – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
808 159 289 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 29/08/2022, la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/09/2022 :
Siège social :
- Ancienne mention : 7, Rue des Robards – 58440 LA CELLE SUR LOIRE
- Nouvelle mention : Rue des Forgerons – Parc d'Activités du Val de Loire – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

AL22003971

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SAS AMBULANCES PICAUT-PERROT
Société par Actions Simplifiée au capital de 500 €
Ancien siège social : 8, rue Daniel Michel – 58260 LA MACHINE
Nouveau siège social : 9, rue des Quatre Vents – 58300 DECIZE
805 308 004 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 29/08/2022, les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 01/09/2022 :
Siège social :
- Ancienne mention : 8, rue Daniel Michel – 58260 LA MACHINE
- Nouvelle mention : 9, rue des Quatre Vents – 58300 DECIZE
Dénomination :
- Ancienne mention : SAS AMBULANCES PICAUT
- Nouvelle mention : SAS AMBULANCES PICAUT-PERROT

AL22003972

// GÉRANCE

SCP Emeline CAVET-JACOB
Notaire14 rue du maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 19 aout 2022 enregistré à NEVERS le 26/8/2022 Dossier 2022 00021627 réf : 5804P01 2022 N 00462,
Mr FONTAINE Patrick Roger et Mme ATIFAME Sandrine Geneviève Jeanne, son épouse, dt ensemble à LERE (Cher) 2 Le Petit Sauloy,Ont vendu à Mr BERNARD Brieuc Joseph, dt à SAINT VERAIN (Nièvre) 1 la Courge,
Un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie et tous produits annexes traiteur, épicerie, journaux sis à SAINT PERE (Nièvre) 28 route de Donzy, «le Gué Botron», lui appartenant connu sous le nom commercial boulangerie FONTAINE et pour lequel il est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 844 311 928.
L'entrée en jouissance est fixée à la date de la cession.
Moyennant le prix ppal de 75.000 euros.
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP E.CAVET-JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
POUR UNIQUE INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL22003953

Société d'Avocats MARTIN-LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 31 août 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS le 02 septembre 2022, dossier 2022 00022126, référence 5804P01 2022 A 00629, la société FAHRENHEIT ayant son siège social 1 rue du Commerce – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, immatriculée 380 347 088 RCS NEVERS, a cédé à la société DECIZE VOYAGES ayant son siège social 69 rue de la République – 58300 DECIZE, immatriculée 347 508 384 RCS NEVERS,
Un fonds de commerce d'Agence de Voyages sis et exploité 1 rue du Commerce – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE pour l'exploitation duquel la société FAHRENHEIT est immatriculée 380 347 088 RCS NEVERS.
Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de 65.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 55.000 euros et au mobilier servant à son exploitation pour 10.000 euros.
L'entrée en jouissance est fixée au 1er septembre 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière date des publications légales au cabinet de la société d'avocats MARTIN – LECLERC 14 rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS.
Pour unique insertion

AL22003967

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 29/08/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 01/09/2022, Dossier 2022 00022008 référence 5804P01 2022 A 00628, la société AMBULANCES PERROT, SARL au capital de 7 622,45 € ayant son siège social à DECIZE (58) – 9, rue des Quatre Vents, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 338 746 720, a cédé à la société SAS TAXI CERCYCOIS, SAS au capital de 1 000 € ayant son siège social à IMPHY (58) – 6-8, rue Edouard Vaillant, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 805 334 141, une branche d'activité « taxi » dépendant du fonds de commerce de transports sanitaires, taxi connus sous le nom commercial « AMBULANCES PERROT » sis et exploité à titre principal à DECIZE (58) – 9, rue des Quatre Vents et à titre secondaire à LUZY (58) – 4, avenue du Docteur Bramard, moyennant le prix de 300 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

AL22003969

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 29/08/2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 01/09/2022, Dossier 2022 00022012 référence 5804P01 2022 A 00627, la société AMBULANCES PERROT, SARL au capital de 7 622,45 € ayant son siège social à DECIZE (58) - 9, rue des Quatre Vents,

ANNONCES LÉGALES

immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 338 746 720, a cédé à la société SAS AMBULANCES PICAUT, SAS au capital de 500 € ayant son siège social à LA MACHINE (58) - 8, rue Daniel Michel, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 805 308 004, une branche d'activité « transports sanitaires » dépendant du fonds de commerce de transports sanitaires, taxi connu sous le nom commercial « AMBULANCES PERROT » sis et exploité à titre principal à DECIZE (58) - 9, rue des Quatre Vents et à titre secondaire à LUZY (58) - 4, avenue du Docteur Bramard, moyennant le prix de 550 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er septembre 2022.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise à NEVERS (58) - 3, rue Vauban.

AL22003970

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°AL22003689 publiée dans Terres de Bourgogne du 12/08/2022 concernant SISA PROJET DE SANTE DE LA CAPITALE MORVANDELLE : Il convenait de lire « RCS NEVERS 845023233 » et non pas « RCS NEVERS 525398814 ».

AL22003914

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°AL22003691 publiée dans Terres de Bourgogne du 12/08/2022 concernant SISA PROJET DE SANTE DE LA CAPITALE MORVANDELLE : Il convenait de lire « RCS NEVERS 845023233 » et non pas « RCS NEVERS 525398814 ».

AL22003915

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

RECTIFICATIF

ANNONCE RECTIFICATIVE DE L'ANNONCE PARUE LE 15/07/2022
IL fallait lire :
Par jugement en date du 04/07/2022 le Tribunal de Commerce de NEVERS a arrêté le plan de traitement de sortie de crise à l'égard de :
VICTOR'S (SARL)
31-33, Rue François Mitterrand
58000 Nevers
RCS NEVERS : 534 055 058
Activité : Parapharmacie et soins esthétiques
Ets secondaire RCS Bourges
A désigné en qualité de Commissaire à l'exécution du plan la SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT - SELARL AJRS prise en la personne de Maître Thibaut MARTINAT - 3 avenue de Madrid - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

AL22003916

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCEV DOMAINE DE BEL AIR

Société civile en liquidation
Au capital de 80 797,98 euros
Bel Air - 58500 VILLIERS SUR YONNE
RCS NEVERS - N° 414 685 453

Aux termes d'une AGE du 31 juillet 2022, la collectivité des associés de la SCEV DOMAINE DE BEL AIR a décidé la dissolution de la société à compter du 31 juillet 2022. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Pierre HERVE et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à SCEV DOMAINE DE BEL AIR en liquidation, chez Monsieur Pierre HERVE, 21 rue Achille Millien - 58420 GRENOIS.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis. Le liquidateur

AL22003794

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BATI +

SARL en liquidation amiable
Au capital de 8 000 euros
Siège social : Remilly - Marcy 58210 VARZY
RCS NEVERS 500 565 080

Suivant AGE du 1.07.2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
L'assemblée a nommé comme liquidateur M. Dominique COINTE, dmt à CLAMECY (58500), Lieudit Moulot, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à poursuivre les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à MARCY (58210), Lieudit Remilly. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis.

AL22003896

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GARAGE MACADRE

SARL à associé unique en liquidation
au capital de 80 000 euros
Siège social : 9 & 11 Av. du 8 Mai - 58140 LORMES
Siège de la liquidation :
Lieudit Marcilly - 58800 CERVON
RCS NEVERS 502 137 755

Suivant Décisions de l'Associé unique du 1/07/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
L'Associé unique a nommé comme liquidateur M. Pascal MACADRE, dmt à CERVON (58800), Lieudit Marcilly, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à CERVON (58800), Lieudit Marcilly. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée, et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis.

AL22003898

SELARL «Philibert HERAUD, Notaire
«Notaire associé à VITTEAUX (21350)
40 rue Hubert Languet
Bureau Permanent à SAULIEU (21210)
1 Place Monge
Tél : 03.80.49.60.44

CLÔTURE DE LIQUIDATION

« CLOS SAINT PATRICK »,

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 120.800,00 €
ayant son siège social à
ALLIGNY-EN-MORVAN (Nièvre)
Le Bourg
identifiée sous le numéro
SIREN 500 026 273
RCS NEVERS (58000),

Par assemblée générale extraordinaire en date du 09 août 2022, les associés ont approuvé le compte définitif de la liquidation, décidé la répartition du produit net de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et le décharger de son mandat, et prononcé la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée générale.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de NEVERS.
Pour insertion
Me Philibert HERAUD

AL22003904

DISSOLUTION

EURL CHRISTEN SEBASTIEN
Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : Les Feuillets – 58300 AVRIL SUR LOIRE
879 241 131 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 01/04/2022 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Sébastien CHRISTEN dt à MONTFAUCON (49) – 8, rue Chassiac a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à MONTFAUCON (49) – 8, rue Chassiac. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003908

AVIS DE PUBLICITÉ

SCI SYRE

Société civile immobilière
Au capital de 160,00 €
Siège social : 115 Rue Levannier,
GARCHIZY (58600)
RCS NEVERS : 450813134

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 17 janvier 2020, les associés ont pris les décisions suivantes :
- Examen et approbation du compte définitif de liquidation et vote d'une répartition pour solde de tout compte ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de liquidation ;
- Approbation des pouvoirs donnés à Monsieur René PLESSIS à l'effet d'effectuer toutes opérations nécessaires à la mise en oeuvre desdites résolutions, de signer tous actes sous seing privé ou authentiques et tous documents relatifs aux résolutions adoptées.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis,

AL22003926

DISSOLUTION

SCI LES MARGUERITES
Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 524,49 €
Siège social : 21, Boulevard de la République – 58000 NEVERS
399 710 094 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/02/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Guy COURBION dt à NEVERS (58) – 7, rue Sergent Bobillot a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 7, rue Sergent Bobillot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003925

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS LA POMME D'OR
Société par Actions Simplifiée
en liquidation au capital de 97 500 €
Siège social : 8, Avenue Gambetta
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
750 401 499 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 04/08/2022 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Stéven PLAT dt à NAUCELLES (15) – 12, Chemin de Tourtoulou, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22003929

DISSOLUTION

SCI LE RELAIS DE LA VIEILLE POSTE
Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 15 244,90 €
Siège social : 21, Boulevard de la République – 58000 NEVERS
393 274 105 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/02/2022 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
Guy COURBION dt à NEVERS (58) – 7, rue Sergent Bobillot a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 7, rue Sergent Bobillot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003945

FIDUCIAL
Sofiral

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION

LES VIGNES NIVERNAISES

SARL au capital de 2 000 euros,
4 Impasse des Lilas,
Hameau de Brétignelles
58200 POUGNY
913 591 343 R.C.S. NEVERS

AGE du 01.08.2022 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Démission de Mme Solenn CONTE de son mandat de cogérante associée
Liquidateur : M. Jordy TAILLEFER, dt 4 Impasse des Lilas, Hameau de Brétignelles 58200 POUGNY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL22003963

FIDUCIAL
Sofiral

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

DISSOLUTION

SCI B.C.

SCI au capital de 152.45 €
Zone des Grands Champs
58000 NEVERS
348 612 193 RCS NEVERS

AGE du 19/07/2022 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Liquidateur : M. Khelifa CHEMROUK, dt 22 Rue Gaston Laporte 58000 NEVERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du liquidateur telle que mentionnée ci-dessus. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL22003945

FIDUCIAL
Sofiral

12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI B.C.

SCI en liquidation
au capital de 152.45 €
Zone des Grands Champs
58000 NEVERS
348 612 193 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 19/07/2022 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 19/07/2022, déchargé M. Khelifa CHEMROUK de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.Pour avis

AL22003947

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 20/08/2022, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : L'OFFICINE DU CACAO
Siège : 53 Grande rue 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 20 000 euros
Objet : - la fabrication, la transformation et la vente de chocolats, moulages, dragées, confiseries, glaces et de tous produits ou articles analogues, connexes ou qui s'y rapportent, en ce compris le travail et la transformation des matières premières (fèves, beurre, grué, ...),- la vente à emporter ou la dégustation sur place (salon de thé) des produits objet du premier alinéa, boissons non alcoolisées, produits locaux, confiseries, pâtisserie, et viennoiseries, ainsi que la vente à emporter de boissons alcoolisées,- la prestation de services dans les objets susvisés tels le conseil aux entreprises, ateliers d'initiation et cours,- la promotion et l'organisation de toute manifestation évènementielle (spectacles, exposition, réception, cérémonie, animation de quelque nature), y compris la location de salle ou autre lieu réceptif ;
Agrément : Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.
Co-gérants : Mme Claire TABBAGH, demeurant 29, avenue du champ du seigneur, 58400 LA CHARITE SUR LOIRE,
Mme Eva KADDOUR-DOBBELAERE, demeurant 11, route de la mairie, 58307 VIELMANAY,
POUR AVIS,

AL22003891

Alciat-Juris
Société d'Avocats

ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la société **BPN IMMOBILIER**, SCI au capital de 1 000 euros dt le siège social est à NEVERS (58000) 6, rue Hoche en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS qui a pour objet
L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un bien immobilier à usage professionnel situé à NEVERS (58000), 6 rue Hoche et de deux box de stationnement situés dans un ensemble immobilier en copropriété 15 et 17 rue St Martin et 20 rue des Ouches à NEVERS (58000) ainsi que d'un bien immobilier à usage professionnel sis au 37/38 Grande Rue et 4 rue de l'Anguison à CORBIGNY (58800). dt le gérant est M. Benoît NEYRAND dmt à NEVERS (58000) 5 rue du Sort.
Clauses relatives aux cessions de parts :
Les cessions de parts entre associés sont libres et celles consenties à des tiers ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des deux tiers des parts sociales.
Pour insertion : le gérant

AL22003905

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30/08/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : poWer loVers
Objet social : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.
Siège social : Pâture Derrière, Les Valottes, 58230 ALLIGNY EN MORVAN
Président : Monsieur Guillaume COURSIN, demeurant Pâture Derrière, Les Valottes, 58230 ALLIGNY EN MORVAN
Capital : 83000 euros
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : toutes les cessions sont soumises à agrément.
Immatriculation au RCS de NEVERS

AL22003910

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/09/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : DJCE
Forme : SARL
Capital social : 5.000 €
Siège social : 21 chemin de la bordafaux, 58210 VARZY
Objet social : Le conseil, l'assistance, la formation, la réalisation d'études, de veille, d'audits, d'analyses ou de prestations en faveur de toutes entreprises et de tout organisme public. La prise de participation dans toutes sociétés quel que soit leur objet.
Gérance : M. Damien RAISON demeurant 21 chemin de la bordafaux, 58210 VARZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL22003966

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

COROIL SASU au capital de 7 622,45€ Siège social : 36 grande Rue 89400 Bassou 353 282 247 RCS Sens. Le 01/08/2022, le président a décidé de transférer le siège social de la société au 2 bis chemin du Saulce, 89290 Escolives Sainte Camille à compter du 01/08/2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Président: M. Bouquet Cyrille, 13 route de la Ravauderie, 45700 Chevillon sur Huillard Dépôt au RCS d'Auxerre

AL22003833

DÉMISSION DE LA GÉRANCE ET RÉDUCTION DU CAPITAL

GAEC DE NAPALI

GAEC agréé au capital de 68 678,28 €
Siège social : route de Cravant - 89290 VINCELOTTES
402 968 648 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2022 a pris acte de la démission de M. Philippe DROTHIER de ses fonctions de gérant. Le capital social a été réduit de 17 165,76 €, ce qui le ramène à 51 512,52 €. Pour avis, la gérance.

AL22003888

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

SARL ROY

Société à responsabilité limitée
au capital de 36 000 euros
porté à 400 000 euros
Siège social : ZI Vauplaine, 89700 TONNERRE
414 964 783 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 25 août 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 364 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à trente-six mille euros (36 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400 000 euros).

AL22003894

METHYS

SAS au capital de 10 000 euros, ayant son siège social sis 22 Bis Route de Paris, 89200 AVALLON, immat. RCS AUXERRE 849 580 105 : Aux termes décision de la collectivité des associés en date du 29/08/2022, l'Assemblée Générale a nommé M. Bruno DEROSSI, demeurant 6 Voie Creuse, 21490 SAINT JULIEN, en qualité de Directeur Général. Pour avis. Le Président

AL22003899

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : G A M C T.
Forme : SARL.
Capital social : 78261 euros.
Siège social : 48 Rue DU MOULIN DU PRESIDENT, 89000 AUXERRE.
799604681 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 28 juillet 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 28 juillet 2022, de transférer le siège social à 40 Rue des bruyères, 89113 charbuy.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL22003911

FIDUCIAL
Sofiral

NON DISSOLUTION

CAKIR

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 25 rue Camille Desmoulins
89400 MIGENNES
RCS SENS 434 387 122

Aux termes d'une délibération en date du 11 août 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL22003913

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : ALISIER.
Forme : SARL.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 15 Place DES HEROS, 89100 SENS.
534442660 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 1 septembre 2022, l'associé unique a décidé, à compter du 1 septembre 2022, de transférer le siège social à 2 Chemin des Caves, 89500 Rousson.
Mention sera portée au RCS de Sens.

AL22003920

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS

SCI SOLEIL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Rue du Chevalier de la Barre - 89400 MIGENNES
493 530 448 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 23 août 2022, la collectivité des associés a pris acte du décès de Madame Renée GRILLOT, gérant, intervenu le 4 août 2022 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL22003922

S.J.B.
Société d'Avocats

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOCIETE HOTELIERE & AGRICOLE DU CHATEAU DE VAULT DE LUGNY

Société Anonyme
au capital de 214 500 euros
Siège social : Château de VAULT DE LUGNY
89200 VAULT DE LUGNY
426 720 363 RCS AUXERRE

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle en date du 29 août 2022, il résulte que les mandats de la Société AUCAP, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame Peggy GILLET, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
Pour avis
Le Conseil d'Administration

AL22003923

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL «DE LA FONTAINE»

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : 1 rue du Faubourg – 89580 VAL-DE-MERCY
RCS AUXERRE 441 268 000

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 23/06/2022, M. Mayeul MASCRET demeurant 9 rue de la Nativité – 51320 VASSIMONT-ET-CHAPELAINE et M. Maxence MASCRET demeurant 1 rue du Faubourg – 89580 VAL-DE-MERCY ont été nommés en qualité de cogérants, pour une durée indéterminée, à compter du 09/04/2022.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le représentant légal.

AL22003932

CONTINUATION DE LA SOCIÉTÉ MALGRÉ LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Dénomination : PROLIGHT VISION.
Forme : SARL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 39 Rue PASTEUR PROLONGEE, 89140 PONT-SUR-YONNE.
819305954 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 5 septembre 2022, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL22003933

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

«GROUPEMENT FORESTIER LES BOIS d'ARTHUR»

Société civile
Capital social : 15.000,00 EUR
Siège Social : 4 rue de Vieux Poux
89110 SAINT MAURICE THIZOUAILLE
843.851.098 R.C.S. SENS

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 29 août 2022, a été effectuée une augmenter le capital d'un montant de 6.291,00 € au moyen d'apport en nature de différentes parcelles pour le porter de 15.000,00 € à 21.291,00 €, au moyen de la création de 6291 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 €, correspondant à la nouvelle valeur nominale de l'ensemble des parts sociales de la société
L'ancien capital est de : 15.000,00 €
Le nouveau capital est de : 21.291,00 €
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
Le Notaire.

AL22003935

ANNONCES LÉGALES

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

LUCAS et Fils

Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
porté à 250 000 euros
Siège social
89740 CRUZY LE CHATEL
382 006 807 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 25 août 2022 a décidé d'augmenter le capital social de 170 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatre-vingt mille euros (80 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250 000 euros).

AL22003939

TRANSFORMATION

AUDITION LUDOVIC DIGUE

SARL transformée en SAS
Au capital de 10 000 euros
Siège social
Pôle de Sainte Colombe
3, impasse Saint Vincent
89100 SAINT DENIS LES SENS
501 462 733 RCS SENS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 01/09/2022, l'associée unique a décidé la. transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur. justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose. d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Ludovic DIGUE. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par : HOLDING MINERVE DEVELOPPEMENT, SARL au capital. de 1 000 000 euros, ayant son siège social 3 Impasse Saint Vincent Pôle Sainte Colombe 89100 SAINT DENIS LES SENS,. immatriculée au RCS sous le numéro 797 682 176, Représentée par Monsieur Ludovic DIGUE.
Pour avis
La Gérance

AL22003944

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires associés à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination sociale : C et M JOUANNE
Forme : S.A.R.L.
Siège social : AUXERRE (89000) 13 Rue de Bourgogne
Capital social : 7.500,00 €
N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 479 470 122
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale de la société en date du 31juillet 2022, les associés ont procédé à la nomination de Monsieur Christian JOUANNE,demeurant à AUXERRE (89000) 13 Rue de Bourgogne en qualité de gérant, par suite de la démission de Monsieur Jean-Christophe GODIN le 31 juillet 2022 .
Par conséquence, la gérance de la SARL C et M JOUANNE est assurée par :
-Monsieur Christian JOUANNE, demeurant à AUXERRE (89000) 13 Rue de Bourgogne.Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Insertion
Le notaire

AL22003960

AVIS DE PUBLICITÉ

VACANCES MER ET MONTAGNE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 place de l'Europe
89100 ST CLEMENT
807 448 071 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé
de transférer le siège social du 4 place de l'Europe, 89100 ST CLEMENT au 10 route de Montard 89100 SOUCY à compter du 30/06/2022, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
De ne pas procéder au remplacement de M. Mehdi YOUHET, gérant démissionnaire au 30/06/2022.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis
La Gérance

AL22003968

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

SARL B.C.G.
Société à responsabilité limitée
au capital de 23 400 euros
Siège social
14 Rue des Bas Musats
89100 MALAY LE GRAND
453 297 293 RCS SENS

AVIS DE FUSION

La société SARL B.C.G. a établi en date du 21 juin 2022 un projet de fusion établi par acte sous signature privée avec la société SENS AMBULANCES, absorbée, société à responsabilité limitée au capital de 250 000 euros, dont le siège social est 48 rue Paul Bert – 89100 PARON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 491 769 121 RCS SENS. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 11 et 12 juillet 2022 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 août 2022. Le mali technique de fusion s'élève à 253 256 euros. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement 1er janvier 2022, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société SENS AMBULANCES depuis le 1er janvier 2022 jusqu'au 31 août 2022 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SARL B.C.G. et considérées comme accomplies par la société SARL B.C.G. depuis le 1er janvier 2022.

AL22003937

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date du 31/07/2022 enregistré a SIE de AUXERRE le 05/09/2022. Bord : 8904P01 2022 A 01778, la société CAFE DE LA POSTE SARL au capital de 1000 €, RCS 497849547 AUXERRE, 4 rue de Seigneley 89470 MONETEAU, représenté par CHEVALIER Laurent , a vendu à la société CAFE DE LA POSTE SAS au capital de 1000 €, RCS en cours AUXERRE, 3 rue de Seigneley 89470 MONETEAU, représenté par Monsieur OUZANE Djoudi un fonds de commerce de BAR BRASSERIE, sis et exploité au 3 rue de Seigneley 89470 MONETEAU, moyennant le prix de 34000 € dont l'entrée en jouissance a été fixée au 01/09/2022.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la publication légale à l'adresse du fonds cédé.

AL22003954

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

MONTHOLON - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie
3 ha 21 a 51 ca - La louptiere: 484A-9 - Les fosses du buisson du g: 484B-318 - Les margouillats: 484B-705 - Sur roger: 484ZC-92 - zonage : zones A et N du PLU
ARGENTENAY - terre - fonds occupé
6 ha 29 a 10 ca - La jarriere: ZC-10 - Vignes de putot: ZC-37 - zonage : RNU
BEINE - terre à planter en AOC Petit Chablis - 19 a 40 ca - Vau ligneau: E-2468[1369]-2471[1370] - zonage : zone A du PLU
LEZINNES - terre - fonds occupé
1 ha 62 a 40 ca - Les champs d une part: ZO-78 - zonage : carte communale - zone non constructible
MELISEY - terre, lande et bois-taillis
3 ha 01 a 25 ca - Chatillon: D-619-674 - La cote guillotin: C-702 - La vallee de champ palmant: E-211 - Le bout de la grande cote: F-830 - Le val gillier: B-723-724 - Le val gissey: ZM-20(A)-20(B) - Les lavieres: C-788[44] - Sur la grande cote: F-682 - Sur le bout du bois: G-460 - Val buain: E-240 - zonage : RNU
MOLOSMES - bois-taillis et terre à planter en AOC Bourgogne
2 ha 89 a 99 ca - Bas de l hommond: YA-35 - Chant d oiseau: YC-49 - Les rouges vaux: E-663 - Vaux de la chaux: AE-182[107] - Vignes de racineuil: ZX-1(A)-1(B)-2(A)-2(B) - zonage : RNU
TANLAY - 19 ha 14 a 15 ca - terre et lande - fonds occupé en partie - L aume d othe: 372ZK-108 - La laume d othe: 372ZK-28(B)-28(C)-28(AJ)-28(AK) - La maladiere: 372ZE-25 - Le bas du chatelot: 372ZD-127 - Le chauchy: 372ZL-29 - Le chemin de lezinnes: 372ZL-79 - Le cul de bucherien: 372E-170 - Le sentier: 372ZK-31 - Les champs charbonniers: 372ZC-2(J)-2(K)-2(L) - Les ravois: 372ZK-12 - Plancey: 372D-28 - Sous le chemin de tanlay: 372ZE-18 - Sur le ru: 372ZL-47(J)-47(K)-47(L) - zonage : RNU
TANLAY - 3 a 23 ca - terre et bois-taillis - L aume d othe: 372ZK-100 - Les ravois: 372ZK-13 - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 26 septembre 2022 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL22003956

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 15 octobre 2016,
Madame Jeanne Renée PARISET, en son vivant retraitée, demeurant à AUXERRE (89000)2 rue de Belfort Résidence Le Saule.
Née à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014), le 24 mars 1926.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 4 juillet 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître BRISSON Caroline, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 28 juillet 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Caroline BRISSON, notaire à AUXERRE(89000) 18-20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL22003962

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

S.A.R.L. INDIVIDUEL SERVICE D'AIDE

S.A.R.L. INDIVIDUEL SERVICE D'AIDE
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 6 TER Rue Principale, La Chapelle, 89340 CHAMPIGNY
RCS de Sens 802521823
Le 31/05/2022, l'AGE a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 31/05/2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

AL22003897

DISSOLUTION

ALS PARI SASU au capital de 2000€ Siège social : 28 grande Rue 89500 Egriselles Le Bocage. 888 624 426 RCS Sens. Le 14/08/2022, l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 20/08/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Pari Sébastien, 12 rue d'Ogny 89500 Cornant et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur Dépôt au RCS de Sens

AL22003847

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI MOLINONS

Société civile en liquidation
Au capital de 335 400 euros
Siège social : 19 Rue Chasles
89190 MOLINONS
Siège de liquidation : 6 Rue du Moulin
89190 MOLINONS
440 688 893 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/05/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Bernadette BORDIER, demeurant 6 Rue du Moulin 89190 MOLINONS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6 Rue du Moulin 89190 MOLINONS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS.
Pour avis -Le Liquidateur

AL22003873

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MOLINONS

Société civile en liquidation
Au capital de 335 400 euros
Siège social : 19 Rue Chasles
89190 MOLINONS
Siège de liquidation : 6 Rue du Moulin
89190 MOLINONS
440 688 893 RCS SENS

L'AG réunie le 03/08/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Bernadette BORDIER, demeurant 6 Rue du Moulin 89190 MOLINONS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/05/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

AL22003874

Cabinet CID

CABINET CID
114 rue Sully
80000 Amiens

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PANORAMA ASSURANCES

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 rue Chanteloup,
89500 MARSANGY
Siège de liquidation : 16 rue Chanteloup,
89500 MARSANGY
902 065 572 RCS SENS

L'AGO réunie le 4/07/2022 au 16 rue Chanteloup à MARSANGY (89500) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Alexandre SNAUWAERT, demeurant 16 rue Chanteloup 89500 MARSANGY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du TC de SENS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudi registre.
Pour avis, le Liquidateur.

AL22003887

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEV CHALMEAU ÉLODIE ET PATRICK

Société civile en liquidation
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 76 rue du Ruisseau
89530 CHITRY
810 002 527 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Patrick CHALMEAU - 76 rue du Ruisseau – 89530 CHITRY,
et Mme Élodie CHALMEAU - 6 chemin de Champagne - 89530 CHITRY.

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2022, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus aux liquidateurs et les a déchargé de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, les liquidateurs.

AL22003889

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

ABCM

Société civile au capital de 350 300 €
Siège social : 35 rue de la Mairie – 89100 SOUCY
892 310 236 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er août 2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Thierry MICHON, demeurant à SOUCY (89100), 35 rue de la Mairie. Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à SOUCY (89100), 35 rue de la Mairie.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL22003890

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : ILELIN.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 8050 euros.
Siège social : 6 Rue de la gare, 89410 CEZY.
902965474 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2022, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2022. Monsieur Daniel SORRIBAS, demeurant 6 Rue de la Gare 89410 CÉZY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Le liquidateur

AL22003892

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : ILELIN.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 8050 euros.
Siège social : 6 Rue de la gare, 89410 CEZY.
902965474 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Daniel SORRIBAS POZO demeurant 6 Rue de la gare, 89410 CÉZY, l'a déchargé de son mandat, et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de SENS.
Le liquidateur

AL22003893

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Les Berthes Bailly
SARL en liquidation, 480 092 493 RCS d'Auxerre.
Capital social : 16000 euros.
Siège social : Les Berthes Bailly - 89170 Saint-Fargeau, 89170 St Fargeau.
Le 29 août 2022 a été prononcée la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat, dans le cadre de l'art. 1844-7, 4°, C. civ.
Le siège de la liquidation est au 8 rue Lebeuf – 89000 Auxerre. Correspondances, de même que documents concernant la liquidation, sont à envoyer à cette adresse
Liquidateurs :
Madame Rachael Claire Pierpont (nom d'usage Savouré), demeurant 8 rue Lebeuf – 89000 Auxerre
Monsieur Alain Marie Jacques Savouré, demeurant 8 rue Lebeuf – 89000 Auxerre
Dépôt des actes au RCS d'Auxerre
Pour avis.

AL22003919

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

DISSOLUTION

SCI EULER

Société Civile au capital de 42.400 Euros
Siège Social : 12 Bis Avenue de la Gare
89700 TONNERRE
442 605 879 R.C.S. AUXERRE

Les associés ont décidé le 30 Juin 2022 la dissolution anticipée de la société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable. Monsieur Jean-François POITEVIN, demeurant FREVAUX (89600) SAINT-FLORENTIN et Madame Nathalie GRILLET CHARBIT demeurant 6 Route de Chartreuse (38700) LA TRONCHE ont été nommés liquidateurs.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL22003931

S.J.B. Société d'Avocats

DISSOLUTION

SENS AMBULANCES

Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social
48 rue Paul Bert – 89100 PARON
491 769 121 RCS SENS

La société SENS AMBULANCES a établi par acte sous signature privée en date du 21 juin 2022 un projet de fusion avec la société SARL B.C.G., société absorbante, société à responsabilité limitée au capital de 23 400 euros, dont le siège social est 14 Rue des Bas Musats 89100 MALAY LE GRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 453 297 293 RCS SENS. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 11 et 12 juillet 2022 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 août 2022.

AL22003938

EARL DES PRESRATS

EARL en liquidation au capital de 85 730 €
Siège social : 30 Grande rue - 89740 ARTHONNAY
441 063 898 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Alain ROUSSEAU – 14 Grande rue - 89740 ARTHONNAY
L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2022 a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et a déchargé celui-ci de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL22003959

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 juillet 2022, à CHARNY OREE DE PUISAYE.
Dénomination : SCI DU COIN.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 24 GRANDE RUE, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
Objet : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administrations et l'exploitation par bail, location meublée.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Les parts sociales sont cessibles avec agrément.
Gérant : Monsieur Aurélien PECOT, demeurant 19 place saint Laurent - Prunoy, 89120 Charny Oree de Puisaye
Gérant : Monsieur Laurent TAVELIN, demeurant 19 allée de la Plaine, 89120 Charny Oree de Puisaye
La société sera immatriculée au RCS de Sens.
Pour avis.
Les cogérants

AL22003903

PLUS D'INFOS SUR

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42



// JOURNÉES DU PATRIMOINE

21 Rendez-vous avec l'Histoire, mais pas seulement...

Les Journées du Patrimoines offrent une nouvelle fois leur lot de découvertes de lieux exceptionnels et chargés d'Histoire. Mais l'évènement permet aussi de découvrir des installations industrielles. Voici quelques idées pour vous constituer une feuille de route.

Tout d'abord, si les Journées du Patrimoine sont l'occasion de découvrir des lieux à la dimension historique forte, depuis quelques années, la manifestation, toujours appréciée du public, diversifie ses axes et propose aussi la découverte de lieux modernes permettant de toucher du doigt certains aspects de notre univers technologique ou économique. C'est donc vers les énergies renouvelables que vous pourrez vous diriger en visitant le site de méthanisation de la SAS MLGG, située à Marsannay-le-Bois, au nord de Dijon, en Côte-d'Or. Une visite pédagogique du site est organisée par les agriculteurs porteurs du projet, le samedi 17 septembre. Cet événement sera l'occasion pour les visiteurs d'aller à la rencontre des agriculteurs qui répondront à toutes les questions sur la méthanisation et les mécanismes en œuvre pour le recyclage des déchets et la production locale d'énergie verte.

Infos pratiques : entrée libre et gratuite, samedi 17 septembre de 10 heures à 17 heures. Route de Savigny - RD 107a, à Marsannay-le-Bois. Plus d'infos sur https://sites.grdf.fr/web/journee-du-patrimoine-et-methanisation.

Sur un thème plus classique, et toujours en Côte-d'Or, l'Association les Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial propose des visites commentées et des activités ludiques, gratuites dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Le samedi 17 septembre, rendez-vous à Beaune, à la cuverie du musée du Vin - Hôtel des Ducs de Bourgogne. Le public sera accueilli par les bénévoles de l'Association pour découvrir l'univers des Climats, grâce à des explications mais aussi à travers des jeux pour petits et grands et une carte interactive du vignoble. Le dimanche 18 septembre, direction la Maison des Climats pour des visites flashs aux côtés d'un historien et de membres de l'Association des Climats. L'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire et les éléments qui ont contribué à l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Informations pratiques : Musée du Vin – Hôtel des Ducs de Bourgogne – 24 rue Paradis à Beaune / De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures / Accès libre et gratuit / Renseignements : evenement@climats-bourgogne.com ou 03 80 20 10 40.

Maison des Climats – Porte Marie de Bourgogne – 10 boulevard Perpreuil à Beaune. De 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures/ Accès libre et gratuit / Renseignements : evenement@climats-bourgogne.com ou 03 80 20 10 40.



Inattendu pour une Journée du Patrimoine : la possibilité de visiter une unité de méthanisation, en Côte-d'Or, à Marsannay-le-Bois.

Toujours dans le domaine du vin, la Maison Champy, à Beaune, invite ceux qui le souhaitent à venir découvrir son site historique, les 17 et 18 septembre. La maison tricentenaire doyenne en Bourgogne ouvrira exceptionnellement ses portes, sur réservation, pour faire visiter ses caves du XV[e] siècle, sa cuverie de style Eiffel, ou encore de son emblématique Cuve 17. Particularité pour cette année, l'équipe accueillera les visiteurs en costume de la période Renaissance. Elles feront découvrir dans le langage d'époque, l'histoire et l'évolution de la plus ancienne Maison de Bourgogne.

Informations pratiques : Départ toutes les heures, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Adresse : 12 Place de la Halle, à Beaune. Tarif : Gratuit. Nombre de visiteurs limité - Réservation préalable obligatoire sur le site www.maisonchampy.com Renseignements par tel au 03.80 23.75.21 ou par mail à boutique.champy@maison-champy.com

Enfin, au château de Bussy-Rabutin, en Côte-d'Or, Roger de Bussy-Rabutin vous invite à redécouvrir sa demeure et l'Histoire de France grâce à de nombreuses animations :

- Intox ou Info : les médiateurs démêleront le vrai du faux avec leur nouvelle rubrique : plongez avec eux dans les secrets de l'Histoire.
- visites guidées du château : départs réguliers de 9 h 15 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30
- visites guidées des jardins
- animations en continu pour les enfants : création de figurine de Roger de Rabutin ou de Madame de Sévigné - Jeux d'antan
- Photobooth avec costumes d'époque

Informations pratiques : les 17 et 18 septembre de 9 h 15 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Tarif : gratuit

Informations : chateau-de-bussy-rabutin@monuments-nationaux.fr ou 03 80 96 00 03.

Berty Robert

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS

MEMBRE DE ALLIANCE BFC — UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

CÔTE D'OR

// Journée mondiale du nettoyage de la planète

• Samedi 17 septembre

L'association World Cleanup Day France a été créée dans le cadre de la promotion de la Journée mondiale du nettoyage de la planète et compte des centaines de bénévoles à l'échelle nationale. Le World Cleanup Day, qui aura lieu le 17 septembre est porté par l'ONG internationale, Let's Do It World et regroupe les pays participants au programme. La journée synchronise 60 millions de citoyens dans 191 pays pour 303 000 tonnes de déchets ramassés depuis sa création ! L'objectif pour l'édition 2022 est de mobiliser 3,5 millions de personnes en France. Plus de 900 nettoyages sont prévus. Pour connaître celui proche de chez vous, allez sur worldcleanupday.fr

// Marathon des Grands Crus, Dijon

• Le 9 octobre

À cette occasion, INTERBEV Bourgogne Franche-Comté disposera du camion d'animations et réalisera des démonstrations culinaires tout au long du week-end.

Afin de rendre la fête encore plus folle, nous avons décidé de monter une équipe de coureurs et coureuses pour représenter la filière viande. Vous avez donc 1 mois et demi pour sortir vos chaussures du placard et vous entrainer pour ce grand évènement qui se déroule au cœur des vignes bourguignonnes.

3 courses sont au programme :

Un 10 km, départ 11 h 15

Un 21 km, départ 10 h

Et pour les plus motivés, un 42 km, départ 8 h !

Les dossards sont offerts par votre comité régional et un maillot technique au couleur de l'interprofession vous sera remis le jour J ! Il vous faudra disposer d'un certificat médical pour ces différentes courses.

NIÈVRE

// Le petit festival du vivant

• le 24 septembre

À partir de 14 h 30 au Jardin de Mirloup à Chiddes, les visiteurs pourront participer à des ateliers pratiques des jeux, ou découvrir des portraits d'agriculteurs durant le Petit Festival du Vivant. Entrée libre.

Informations : pleinsol58@gmail.com ou 06 07 79 67 46.

YONNE

// Fermes et caves ouvertes*

• Samedi 24 septembre

De 10 h à 18 h, chez Raphaël Jeandarme (la Charbonnière – L'artisan'othe), agriculteur à Sormery (La Charbonnière). Au programme : dégustation d'apéritifs agricoles à base de foin, cerise, framboise et vin d'épines.

De 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h, au Jardin de Laborde, maraîcher avec transformation de produits à Auxerre (rue de Venoy – Laborde). Une visite du jardin et de ces productions, ainsi qu'une dégustation de ces dernières sont prévues.

De 10 h à 16 h, chez Xavier Thomas (Earl de la Pommeraie Haute), agriculteur et éleveur à Treigny (La Pommeraie Haute). L'occasion de visiter l'exploitation et l'unité de méthanisation.

De 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures, chez Clotilde Davenne, viticultrice à Préhy (3 rue de Chantemerle). Des visites guidées avec dégustations de vins sont programmées à 11 h, 14 h et 16 h. Des dégustations sont aussi possibles toute la journée sans réservation.

De 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, au domaine Louis Moreau, viticulteur à Beine (2 grande rue). Sont prévues des dégustations de vins avec une découverte du terroir, ainsi que des dégustations verticales du grand cru Valmur.

• Samedi 24 et dimanche 25 septembre

De 10 h à 18 h, chez Philippe Sorin (la Cave du Maître de Poste), viticulteur à Saint-Bris-le-Vineux (12 rue de Paris). Visite des caves et de l'ancien relais de poste et dégustation du vin nouveau sont au programme.

De 10 h à 12 h, chez Florence Pouteau (la Ferme de Flo'), agricultrice à Évry (7 rue des Ramoneds). Au programme : visite de la ferme, découverte des animaux et du matériel agricole d'hier et d'aujourd'hui.

De 10 h à 18 h, chez Antoine Bethery (la Fraise d'Enfer), agriculteur à Aigremont (15 rue du Général Delamalle). Des visites de l'exploitation avec une dégustation de fraises sont au programme, de même que l'explication du cycle de développement d'un poussin et des quatre saisons en grandes cultures.

** Fermes et caves ouvertes est un événement organisé par la FDSEA de l'Yonne afin de mettre en avant l'agriculture icaunaise, des productions jusqu'aux métiers.*



FranceterredeLAIT

NOURRIR AUJOURD'HUI & DEMAIN

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

SPACE 2022 35 ANS YEARS

LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
LE SALON AGRICOLE DE LA BIO

SOMMET DE L'ÉLEVAGE
Du 4 au 7 octobre
à Cournon

HALL 1 – ALLÉE D
STAND 11

SPACE
Du 13 au 15 septembre
à Rennes

HALL 5 – ALLÉE B
STAND 38

LA TERRE EST NOTRE MÉTIER
21 & 22 septembre
à Retiers

Venez échanger avec l'interprofession laitière, dans le cadre des animations sur nos stands et lors des conférences

Retrouvez-nous sur **cniel-infos.com, franceterredelait.fr**

FranceterredeLAIT

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière